



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH)

Secteur Études & Statistiques / DGOCEJ
Alexia Gaillard, Fabienne Benninghoff, Louis Mermillod
Mars 2025

Remerciements

Le Secteur études et statistiques remercie vivement les mineurs ainsi que les familles d'accueil avec hébergement qui ont participé à cette enquête, de même que toutes les personnes qui, par leurs relectures, remarques et suggestions, ont activement contribué à son élaboration. Il s'agit notamment des représentantes et représentants de l'Association Genevoise des Familles d'Accueil avec Hébergement (AGFAH), de l'Association Espace A ; ainsi que de différents services de l'OCEJ : service d'autorisation et de surveillances des lieux de placement et service de protection des mineurs.

Index des sigles et acronymes utilisés

AGFAH	Association genevoise des familles d'accueil avec hébergement
CE	Chargée ou chargé d'évaluation
DGOCEJ	Direction générale de l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse
DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Espace A	Association Espace A
E&S	Secteur études et statistiques de la DGOCEJ
FAH	Famille d'accueil avec hébergement
IPE	Intervenante ou intervenant en protection de l'enfance
SASLP	Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement
SPMi	Service de protection des mineurs

RÉSUMÉ

L'OCEJ promeut le recrutement et la mise en place de lieux de placement en famille d'accueil avec hébergement (FAH), qui se décline en deux formes : l'**offre ciblée** (enfant placé préalablement connu par la FAH) et l'**offre publique** (enfant placé inconnu de la FAH). Ce rapport présente les résultats d'une enquête de satisfaction menée au printemps 2024 à Genève auprès (i) des mineurs âgés de 7 à 18 ans placés en famille d'accueil et auprès (ii) des familles d'accueil avec hébergement.

Satisfaction des mineurs placés en famille d'accueil (N=66/191)

Le taux de participation des mineurs placés en FAH est de 35%, ce taux est relativement faible mais l'échantillon est représentatif de la population générale des mineurs placés en FAH en termes de genre et de type d'offre (2/3 garçons et de placement en offre ciblée).

Les placements en FAH sont principalement de **longue durée** et demandés par les tribunaux. Près de la moitié des mineurs ont été placés auparavant, essentiellement dans des foyers. Les 3/4 des mineurs en offre ciblée sont placés chez des membres de leur famille, dont la moitié chez leurs grands-parents.

Les enfants/jeunes placés expriment du bien-être : ils se sentent **heureux et en bonne santé**.

Le placement est relativement **bien vécu** : ils expriment des ressentis positifs face au placement en famille d'accueil (plaisir, confiance, compréhension et soutien) et des attentes d'affection et de sécurité. Leur lieu de vie est perçu comme agréable et les règles de vie sont acceptées par la majorité.

La **FAH est souvent très appréciée** par les mineurs placés, un lien fort peut les unir à leur famille d'accueil. Le lien avec les parents biologiques est majoritairement conservé et, selon les mineurs, la famille d'accueil et les parents biologiques s'entendent bien.

Une **confiance envers les professionnelles et professionnels du SPMi et SASLP** est exprimée par les mineurs placés en FAH.

La **satisfaction des mineurs placés en FAH est plus élevée que celle des mineurs en foyers** bien que ces derniers soient également très satisfaits de leur placement. Les différences observées concernent notamment les relations avec les adultes, les ressentis ainsi que le confort et les règles ; ceci est probablement à mettre en lien avec le cadre plus familial du placement en FAH.

Satisfaction des familles d'accueil avec hébergement (N=171/358)

Le taux de participation des FAH est de 48%, il est plus élevé pour celles en offre publique. Les FAH publiques sont plus jeunes, plus souvent de nationalité suisse et davantage issues de formations universitaires, tout en étant plus actives professionnellement. Le profil des FAH ciblées est en grande partie lié à leur statut de grands-parents.

La préparation à l'accueil est jugée satisfaisante : les FAH estiment avoir eu **assez de temps et d'informations**.

Une **relation forte** avec le mineur accueilli est observée : un lien fort s'est créé et le mineur fait partie intégrante de la FAH. Les FAH et les mineurs partagent les mêmes ressentis sur ces questions d'attachement.

L'accueil peut s'avérer **parfois complexe** : un tiers des FAH perçoivent l'accueil comme source de stress et un peu plus de la moitié rencontre des problèmes avec l'enfant (principalement des problèmes de comportement, scolaire ou d'humeur) mais la quasi-totalité arrivent à les gérer.

L'accueil familial avec hébergement impacte la famille - notamment au niveau de la dynamique familiale et/ou de la vie quotidienne - mais ne manque pas d'apporter **amour et positivité** selon les FAH (publiques et ciblées).

Une bonne entente est rapportée entre FAH et parents biologiques, avec parfois certaines difficultés (p.ex. conflit et mauvaise communication ou refus d'acceptation du placement).

Les FAH sont **confiantes dans leur rôle** : la quasi-totalité affirment être à l'aise dans ce rôle et une grande partie a l'impression de faire une différence dans la vie de l'enfant.

Mais elles sont **moins satisfaites du soutien offert** : notamment au niveau de l'indemnisation et de l'encadrement. Peu de FAH entretiennent des contacts entre elles ou connaissent le réseau associatif leur étant destiné (que ce soit l'AGFAH ou Espace A).

Une relation satisfaisante avec le réseau de protection des mineurs : la majorité sont contentes de leur collaboration avec le réseau et se trouvent incluses dans les décisions prises à l'égard de l'enfant.

Une **expérience globale très appréciée** et une intention marquée à (re)devenir FAH publique : 37% des offres publiques affirment leur intention de l'être à nouveau et 20% des offres ciblées envisagent de le devenir.

Les motivations à (re)devenir FAH sont basées sur la solidarité et le don et fondées sur une bonne expérience en tant que FAH. Les freins reposent principalement sur l'âge, la santé, l'importance de l'engagement, le manque de soutien ainsi que la focalisation sur l'enfant accueilli actuellement.

Des pistes pour améliorer l'accueil familial sont présentées en fin de rapport, voici les principales :

- *Consolider le soutien aux FAH et développer la reconnaissance des FAH, notamment en revalorisant les indemnités,*
- *Renforcer l'appui aux FAH dans les domaines éducatif et psychologique afin de les aider à faire face à leurs difficultés,*
- *Accroître l'encadrement des FAH via les associations, améliorer leur visibilité et favoriser la création d'un réseau de FAH.*

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
1.1 Objectifs et contexte de l'étude	5
1.2 Apport de la littérature	5
2. DÉMARCHE	7
2.1 Groupe de travail	7
2.2 Périmètre	7
2.3. Questionnaires	7
2.4 Analyses et structure du rapport	7
3. RÉSULTATS : SATISFACTION DES MINEURS	9
3.1 Taux de participation	9
3.2 Profil des mineurs	9
3.3 Vécu du placement.....	12
3.4 Vie à la maison	15
3.5 Relations avec la famille d'accueil.....	17
3.6 Contacts avec la famille biologique	19
3.7 Relations avec les professionnelles et professionnels.....	21
3.8 Bien-être	23
4. COMPARAISON AVEC L'ÉTUDE SUR LES MINEURS PLACÉS EN FOYERS	25
4.1 Profils des mineurs	25
4.2 Vécu du placement.....	25
4.3 Vie à la maison d'accueil ou au foyer	27
4.4 Relations avec les adultes	28
4.5 Connaissance du SPMi	29
4.6 Bien-être	30
5. RÉSULTATS : SATISFACTION DES FAH	32
5.1 Taux de participation	32
5.2 Profil des accueillantes et accueillants.....	32
5.3 Avant l'arrivée du mineur	36
5.4 Relation avec l'enfant/jeune accueilli.....	40
5.5 Impact de l'accueil sur la famille	43
5.6 Relations avec les parents biologiques de l'enfant/jeune accueilli.....	46
5.7 Le rôle de famille d'accueil	48
5.8 Soutien perçu des familles d'accueil	51
5.9 Relations avec le réseau de protection des mineurs	54
5.10 Satisfactions globale et motivations à (re)devenir FAH d'offre publique.....	55
6. COMPARAISON DU VÉCU ENTRE MINEURS ET FAH	61
7. DISCUSSION ET CONCLUSION	62
7.1 Satisfaction des mineurs	62
7.2 Satisfaction des FAH	63
8. PISTES D'AMÉLIORATION	66
9. BIBLIOGRAPHIE	68

1. INTRODUCTION

1.1 Objectifs et contexte de l'étude

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse (OCEJ) promeut la mise en place de lieux de placement en foyers ou en famille d'accueil avec hébergement (FAH) afin d'offrir aux enfants qui en ont besoin un lieu de protection et leur permettre de grandir en sécurité. La DGOCEJ a mandaté le Secteur études et statistiques pour conduire cette étude, dans le but de donner parole à ses bénéficiaires afin d'obtenir des éléments de connaissance objectifs sur les besoins et la satisfaction des mineurs placés en FAH. Parallèlement, les résultats de cette enquête permettent une comparaison des prestations grâce aux données récoltées lors de l'enquête sur les mineurs placés en foyers à Genève¹ ayant eu lieu en 2021. Finalement, l'étude permet également d'évaluer la satisfaction et le vécu des familles d'accueil. En effet, la satisfaction des accueillantes et accueillants est liée à la satisfaction des mineurs placés².

Le placement est une mesure forte, prise par les tribunaux ou sur demande des parents lorsque toutes les autres mesures de protection ont été envisagées. Cette décision est fondée sur l'évaluation de la situation familiale, ainsi que sur les éléments qui empêchent le bon développement de l'enfant dans son milieu familial. Le placement en foyer ou famille d'accueil avec hébergement vise notamment à protéger l'enfant de son milieu familial d'origine. Une famille d'accueil fournit un encadrement et une éducation pour une période déterminée, qui peut aller jusqu'à la majorité selon l'évolution de la situation.

À Genève, il existe deux types de placement en FAH : l'offre publique et l'offre ciblée. La première concerne l'accueil d'un enfant non connu avant le placement. La deuxième porte sur l'accueil d'un enfant connu au préalable, qu'il y ait un lien familial (ex. neveu ou nièce) ou non, (ex. enfant d'une ou un collègue). Lorsqu'un placement est ordonné par les tribunaux ou demandé par les parents, le Service de protection des mineurs (SPMi) privilégie d'abord l'offre ciblée et se tourne vers l'offre publique si cela est dans l'intérêt de l'enfant (DIP, 2021).

Le SPMi assure le suivi de l'enfant placé sous mesures de protection judiciaire ou avec l'accord des parents. Le Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP) évalue quant à lui les conditions d'accueil et autorise les familles d'accueil avec hébergement. Il assure également une surveillance continue comprenant au minimum une visite à domicile par an. Les FAH du canton de Genève ne sont pas professionnelles, elles reçoivent une indemnisation allant de 1'900 à 2'225 CHF par mois, exemptées d'impôts, selon l'âge de l'enfant.

1.2 Apport de la littérature

1.2.1 Satisfaction des mineurs placés en FAH

Une enquête de satisfaction est un type d'étude réalisée auprès de clientes et clients ou de bénéficiaires de prestations afin de mesurer leur niveau de satisfaction ou d'insatisfaction. Ces enquêtes permettent de développer des indicateurs de pilotage précis et d'identifier des stratégies d'amélioration de la qualité des prestations des services publics (ISO 10004, 2018).

La littérature sur la satisfaction des mineurs placés en famille d'accueil se concentre principalement sur leur qualité de vie, examinant comment celle-ci est influencée par la satisfaction dans les relations familiales et le bien-être général (Montserrat & Casas, 2006). Cette évaluation englobe divers aspects tels que le confort au sein de la famille d'accueil, les relations avec les parents biologiques, les professionnelles et professionnels de la protection des mineurs, ainsi que le vécu du placement. Des études soulignent également l'impact du nombre de placements précédents sur la satisfaction des mineurs : le placement est plus difficile pour un enfant s'il a connu plusieurs placements auparavant (Fernandez, 2009 ; Bombach et al., 2018 ; Euillet, 2020). Le bien-être des enfants comporte plusieurs dimensions, comprenant la sécurité émotionnelle, la santé mentale et physique, la réussite scolaire et les interactions sociales (Euillet, 2020), soulignant ainsi l'importance d'évaluer ces différents éléments pour comprendre pleinement la satisfaction de cette population.

Entre autres, le cadre de vie est un des facteurs utilisés pour rendre compte de la satisfaction des mineurs placés en FAH. Il comprend tous les aspects du logement en lui-même, comme la chambre à

¹ [Enquête sur la satisfaction des mineurs en foyers | ge.ch](#)

² Les enfants recevant plus d'affection et ayant des liens émotionnels avec leur FAH s'ajustent mieux. (Marcus, 1999 cité dans Whenan, Oxlad & Lushington, 2009).

disposition pour l'enfant accueilli, l'alimentation, l'intimité, etc. Il se compose également des règles de la maison, si celles-ci sont bien comprises et/ou raisonnables ainsi que le sentiment de sécurité (Wilson & Conroy, 1999).

Les relations avec la famille d'accueil sont également primordiales pour le bien-être des enfants/jeunes placés et leur satisfaction. Une bonne relation peut être définie par le fait de faire confiance à ses accueillantes et accueillants, d'avoir une bonne entente, de pouvoir compter sur eux et d'effectuer ensemble des activités en tout genre (Delfabbro, Barber & Bentham, 2002). En outre, se sentir aimé et en sécurité est un élément clé pour le bien-être des enfants (Wilson & Conroy, 1999 ; Delfabbro, Barber & Bentham, 2002). Ceci passe notamment par le sentiment d'appartenance à la famille et d'être traité équitablement (Bombach et al., 2018).

La création du lien entre l'enfant placé et sa famille d'accueil peut représenter un défi, notamment lorsque celui avec la famille d'origine est maintenu (Fernandez, 2009). En effet, les enfants placés en dehors de leur milieu d'origine peuvent ressentir un conflit de loyauté envers leurs parents biologiques (Selwyn, Wood, & Newman, 2017). Néanmoins, les diverses recherches montrent que les enfants souhaiteraient avoir plus de contact avec leur famille d'origine, tout en gardant un fort attachement à celle d'accueil (Fernandez, 2009).

Une autre relation importante est celle entretenue avec les professionnelles et professionnels du réseau de protection des mineurs. Les mineurs placés sont généralement satisfaits de cette relation, malgré une impression de besoins non satisfaits (Wilson & Conroy, 1999). Cette relation peut influencer notamment le vécu du placement. En effet, il est important pour les jeunes de comprendre les raisons de leur prise en charge (Selwyn, Wood & Newman, 2017).

Finalement, la stabilité des placements influence considérablement la perception de leur bien-être (Euillet, 2020), et est liée à un meilleur ajustement émotionnel et comportemental (Fernandez, 2009).

1.2.3 Satisfaction des accueillantes et accueillants

Les études antérieures révèlent que les familles d'accueil expriment généralement un haut niveau de satisfaction, principalement du fait de leur motivation³ à prendre soin d'un enfant dans le besoin (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999 ; Whenan, Oxlad, & Lushington, 2009) et les récompenses liées à ce rôle, comme par exemple répondre aux besoins de l'enfant, les interactions d'affection, ou encore le sens de responsabilité et de devoir (Geiger, Hayes & Lietz, 2013).

La satisfaction des familles d'accueil est fortement influencée par leur perception de contrôle sur leur rôle et leurs responsabilités, elle-même influencée par le fait d'être intégrée dans les décisions relatives à la prise en charge de l'enfant, qui les valorise dans leur activité. Des sentiments d'incertitude ou d'inconsistance peuvent en effet conduire à un désengagement de l'accueil (Geiger, Hayes & Lietz, 2013).

Les croyances quant à leur capacité de s'occuper d'enfants placés constitue un autre facteur (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999). Ces croyances sont influencées par leur niveau de préparation à l'accueil, le temps pour s'y préparer, la disponibilité d'informations préalables et les contacts réguliers avec l'enfant avant son accueil (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999; Bombach et al., 2018).

Le soutien reçu, tant pratique⁴ qu'émotionnel⁵, de l'entourage et du réseau de protection des mineurs et d'autres familles d'accueil joue aussi un rôle important dans leur satisfaction (Geiger, Hayes & Lietz, 2013 ; Denby, Rindfleisch & Bean, 1999). Finalement, les relations avec l'enfant, notamment son comportement, et les contacts des FAH avec sa famille biologique, prédisent la satisfaction des accueillantes et accueillants et/ou leur intention de continuer l'activité (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999 ; Wilson, Sinclair & Gibbs, 2000 ; Bombach et al., 2018).

³ Une enquête sur les motivations et freins à devenir famille d'accueil a été menée par le Secteur Études et statistiques en 2023 : [Enquête sur les motivations et les freins à devenir famille d'accueil avec hébergement | ge.ch](#).

⁴ Tels que les aspects financiers ou la diversité des prestations (Geiger, Hayes & Lietz, 2013)

⁵ P.ex. approbation, reconnaissance de leur investissement, collaboration, disponibilité (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999 ; Whenan, Oxlad & Lushington, 2009 ; Geiger, Hayes & Lietz, 2013).

2. DÉMARCHE

2.1 Groupe de travail

Cette étude menée par le Secteur études et statistiques de la DGOCEJ a bénéficié de l'appui d'un groupe de travail constitué du chef de service ad intérim du SASLP, deux chargées d'évaluation du SASLP, une chargée administrative du SASLP, une cheffe de groupe du SPMi, deux représentants de l'AGFAH⁶ et une représentante d'Espace A⁷. Ce groupe de travail a eu pour mission de valider la démarche de l'enquête et des questionnaires. Les membres du groupe de travail ont aussi procédé à une relecture de ce rapport.

2.2 Périmètre

La population de cette étude concerne les mineurs placés actuellement en offre publique (enfant inconnu) et ciblée (enfant connu), de 7 à 18 ans, ainsi que des accueillantes et accueillants⁸ de ces deux offres depuis 2019, actuellement en activité ou non.

2.3. Questionnaires

2.3.1 Mineurs

Le questionnaire destiné aux mineurs placés en FAH contient 70 questions, avec certaines spécifiques au type d'offre (3 pour l'offre ciblée ; 3 pour l'offre publique). Les questions sont regroupées en 8 thèmes : (1) le vécu du placement, (2) la vie à la maison, (3) la relation avec la FAH, (4) la relation avec les parents biologiques, (5) le bien-être, (6) les relations avec les professionnelles et professionnels, (7) informations générales et (8) questions finales⁹.

L'élaboration du questionnaire s'est basée sur la revue de littérature disponible concernant les facteurs de satisfaction des enfants placés en famille d'accueil, notamment en s'inspirant de la littérature à ce sujet (cf. 1.2 Apport de la littérature). Des items de l'enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers à Genève ont également été repris, et adaptés, afin de permettre la comparaison de ces deux prestations.

Les questions ont été créées afin que le questionnaire puisse être compris par les enfants dès 7 ans et être rempli de façon autonome. Toutefois, pour que celles et ceux moins à l'aise avec la lecture puissent aussi compléter le questionnaire, il était permis qu'une aide leur soit apportée. Une question finale a été ajoutée pour savoir si un soutien a été reçu et afin de contrôler un éventuel biais dans leurs réponses.

2.3.2 Accueillantes et accueillants

Le questionnaire destiné aux accueillantes et accueillants contient 80 questions avec aussi des questions spécifiques posées selon le type d'offre (5 pour l'offre ciblée, 5 pour l'offre publique). Les questions sont regroupées en 9 thèmes : (1) avant l'arrivée de l'enfant, (2) la relation avec l'enfant accueilli, (3) l'impact de l'accueil sur la famille, (4) la relation avec les parents biologiques de l'enfant accueilli, (5) le rôle de FAH, (6) les différentes formes de soutien reçu, (7) les relations avec le réseau de protection des mineurs, (8) caractéristiques des ménages et (9) questions finales. Quelques questions sont ouvertes, dont les propos de répondantes et répondants viennent illustrer l'analyse (en italique et entre guillemets).

2.4 Analyses et structure du rapport

Ce rapport décrit les résultats par thèmes : les différentes questions ont été agrégées en thèmes, afin de permettre une lecture plus efficace des nombreux résultats obtenus. Ainsi premièrement, un taux de satisfaction a été calculé. Il correspond à la somme des réponses de satisfaction données pour les questions d'un thème, c'est-à-dire la somme des "oui" et "plutôt oui" (les "ne sais pas" ou "ne préfère pas répondre" ont été exclus). La même procédure a été appliquée pour les réponses "non" et "plutôt non". Un score de satisfaction de 80% pour un thème, par exemple, signifierait que 80% des réponses aux

⁶ <https://www.agfah.ch/accueil.php>

⁷ <https://espace-a.org/>

⁸ Indépendamment de l'âge de l'enfant accueilli.

⁹ Dont une question ouverte : les propos de répondantes et répondants viennent illustrer l'analyse, ils seront précisés en italique et entre guillemets.

questions qui le composent sont soit des "oui", soit des "plutôt oui". Ensuite, dans un second temps, sont détaillés les résultats de chaque question composant le thème, présentant ainsi la distribution de la satisfaction pour chaque question.

Troisièmement, pour chaque question, des analyses statistiques croisées¹⁰ ont été effectuées afin d'examiner leurs relations. Ceci a été fait sur toutes les questions avec les variables pertinentes (p.ex. le type d'offre, l'âge. etc.). Les questions de satisfaction ont également été croisées entre elles. Seules les différences statistiquement significatives¹¹ sont indiquées dans des encadrés :

- pour les différences significatives entre offre ciblée et publique : encadrés avec l'icône 
- pour les différences significatives entre les autres variables¹² : encadrés avec l'icône 

Ces analyses ont été effectuées tant pour la satisfaction des mineurs que celle des familles d'accueil, ainsi que pour comparer les résultats des mineurs en FAH avec ceux des mineurs en foyers.

La structure du rapport est organisée comme suit : sont présentés tout d'abord les résultats de l'enquête menée auprès des mineurs en FAH, suivis d'une comparaison des réponses des mineurs en foyers avec celles des mineurs en FAH. Puis, les résultats de l'enquête menée auprès des accueillantes et accueillants sont exposés. Une section est également dédiée à l'analyse comparative des réponses aux questions similaires entre les questionnaires des mineurs en FAH et celles des accueillantes et accueillants. Un résumé de chaque thème est disponible à la fin de chaque chapitre. Enfin, une discussion des résultats est présentée. La conclusion synthétise les principaux résultats de l'enquête pour lesquels l'analyse a fait émerger des pistes pouvant améliorer l'accueil familial avec hébergement.

¹⁰ Des variables dichotomiques ont été créées, en regroupant ici aussi les "oui" avec les "plutôt oui", et les "non" avec les "plutôt non".

¹¹ Les différences de réponse statistiquement significatives sont indiquées dans les tableaux (par la légende suivante : *** $p < 0.001$, ** $p < 0.01$, * $p < 0.05$).

¹² Ne sont présentées également que les différences significatives pour des réponses ayant été rapportées par plus de 10% des répondants.

3. RÉSULTATS : SATISFACTION DES MINEURS

3.1 Taux de participation

Un total de 191 enfants âgés de 7 à 18 ans¹³ étaient placés en famille d'accueil à la mi-janvier 2024. 66 mineurs ont complété le questionnaire, ce qui représente un taux de participation de 35% (42 mineurs en offre ciblée et 24 en offre publique). Le taux de participation est un peu plus élevé pour les mineurs en offre publique (42% vs 31% en offre ciblée), même si cette différence n'est pas significative (cf. tableau 1).

Tableau 1. Taux de participation des mineurs à l'enquête, mai 2024

	N total	N répondants	Taux de participation
Offre ciblée	134	42	31%
Offre publique	57	24	42%
Total des mineurs	191	66	35%

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

La principale limite de cette enquête réside dans l'accès aux mineurs. Les enfants ayant répondu ont été contactés via leur famille d'accueil, ce qui pourrait introduire un biais. On peut supposer que les mineurs les plus insatisfaits n'ont peut-être pas eu accès au questionnaire, car il a été transmis par les familles elles-mêmes. Bien que cet effet soit probablement limité, il reste difficile de l'estimer précisément¹⁴. La deuxième partie de l'enquête auprès des accueillantes et accueillants a connu un meilleur taux de participation (48% ; cf. partie 5.1) et a permis d'obtenir des réponses directement des FAH tant positives que négatives.

3.2 Profil des mineurs

Sur les 66 mineurs, 62% sont des garçons et 47% sont âgés de 7 à 11 ans (cf. tableau 2). L'échantillon est représentatif de l'ensemble des enfants placés en FAH à Genève au niveau du genre (majorité de garçon) et du type d'offre (majorité d'offres ciblées). Une différence au niveau de l'âge est observée, où les mineurs dès 16 ans sont minoritaires comparé à l'ensemble de la population générale éligible (15% vs 28%).

Tableau 2. Caractéristiques sociodémographiques des mineurs, mai 2024 (N_{mineurs}=66)

		N	%
Genre	Fille	25	38%
	Garçon	41	62%
	Total des mineurs	66	100%
Âge	7 à 11 ans	31	47%
	12 à 15 ans	25	38%
	16 ans et plus	10	15%
	Total des mineurs	66	100%

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Concernant les placements des mineurs en offre ciblée, 79% vivent chez des personnes appartenant à leur famille, principalement les grands-parents (50% ; cf. tableau 3). Seuls 5% sont placés chez des connaissances (amie ou ami des parents)¹⁵, et 17% ont cité d'autres types d'accueillantes et accueillants (belle-famille actuelle ou passée, "*ancienne éducatrice du foyer*" ou encore "*chez mes grands-parents de cœur*").

¹³ Population éligible à l'enquête identique à celle de l'enquête menée auprès des mineurs en foyers (7-18 ans).

¹⁴ Pour une future enquête, il conviendrait de revoir les modalités de passation du questionnaire auprès des enfants placés en FAH, p.ex. via les professionnelles et professionnels du réseau, afin de pouvoir augmenter le taux de participation.

¹⁵ L'enquête recense moins de mineurs placés chez des connaissances que l'ensemble des mineurs en offre ciblée (5% contre 16% pour l'ensemble des mineurs placés).

Tableau 3. Type de placement des mineurs en offre ciblée, mai 2024 (N_{mineurs ciblés}=42)

	N	%
Famille	33	79%
<i>Grands-parents</i>	21	50%
<i>Oncle / tante</i>	9	21%
<i>Frère / sœur</i>	3	7%
Connaissances	2	5%
Autres	7	17%
Total des mineurs	42	100%

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Selon les mineurs, la durée de placement en famille d'accueil est relativement longue : 79% des mineurs sont placés depuis plus de 3 ans dans leur FAH actuelle (cf. tableau 4). Ils indiquent que ce placement a principalement été demandé par le tribunal (36%) ou les parents/représentants légaux (24%). À noter qu'une part importante des mineurs ne savent pas qui a demandé leur placement (29%).

En outre, 6 mineurs interrogés ont déclaré avoir été placés dans plus d'une FAH. Le nombre maximum est de 2 placements en FAH, avec 5 mineurs n'ayant eu qu'un placement précédent. Le nombre de placements en foyer est plus élevé, avec 45% y ayant été placés avant de vivre chez leur famille d'accueil actuelle. De ces enfants/jeunes, la moitié a été dans 1 foyer et 43% dans 2 foyers. Un seul mineur a été placé dans 3 foyers différents.

Tableau 4. Caractéristiques des placements selon les mineurs, mai 2024 (N_{mineurs}=66)

		N	%
Durée de placement	Moins de 3 ans	12	20%
	Plus de 3 ans	52	79%
	Ne sait pas	1	2%
Total des mineurs		66	100%
Demande du placement	Le tribunal	24	36%
	Parents / représentants légaux	16	24%
	Le mineur lui-même	4	6%
	Autre ¹⁶	3	5%
	Ne sait pas	19	29%
Total des mineurs		66	100%
Placements FAH précédents	Oui	6	9%
	Non	59	89%
	Ne sait pas	1	2%
Total des mineurs		66	100%
Nb de FAH précédentes	1 FAH précédente	5	83%
	2 FAH précédentes	1	17%
	Total des mineurs placés en FAH	6	100%
Placements foyer précédents	Oui	30	45%
	Non	35	53%
	Ne sait pas	1	2%
Total des mineurs		66	100%
Nb de foyers précédents	1 foyer précédent	16	54%
	2 foyers précédents	13	43%
	3 foyers précédents	1	3%
Total des mineurs placés en foyers		30	100%

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Les mineurs ont été interrogés sur l'aide reçue de leur FAH pour remplir le questionnaire, afin de contrôler une possible influence sur leurs réponses : 59% déclarent avoir reçu de l'aide (N=37), principalement les jeunes de moins de 12 ans (82%). Aucun impact significatif de cette question n'a été trouvé sur les réponses.

¹⁶ 2 grands-parents des mineurs et un non-précisé.

Encadré 1. Différences significatives sur le profil des mineurs



Les mineurs en FAH offre publique sont placés depuis un peu plus longtemps que ceux en offre ciblée.



Les mineurs en FAH offre publique sont plus souvent placés en foyer avant d'être en famille d'accueil.

PROFILS DES MINEURS - RÉSUMÉ ENQUÊTE MINEURS

Les mineurs placés en FAH sont majoritairement des garçons

L'échantillon est représentatif des placements en FAH à Genève pour le genre et le type d'offre ; les mineurs de 16 ans et plus sont toutefois moins représentés.

Presque les ¾ des enfants en offre ciblée sont placés chez des membres de leur famille

50% chez les grands-parents.

Des placements majoritairement de longue durée

La majorité est placée depuis plus de 3 ans (79%), principalement les mineurs en offre publique (92% vs 71% des offres ciblées). Selon les mineurs, la décision du placement a été prise par les tribunaux (36%) ou les représentants légaux (24%) ; 29% ne savent pas.

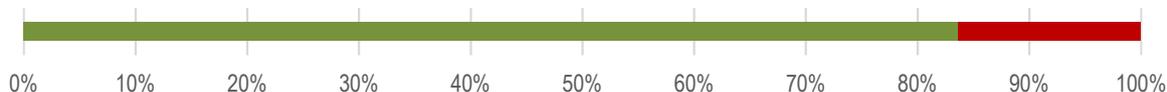
Près de la moitié des mineurs placés ailleurs auparavant

45% ont été placés en foyer, principalement les mineurs en offre publique (79% vs 26%) ; seuls 9% déclarent avoir été placés chez au moins une autre FAH préalablement.

3.3 Vécu du placement

Les questions sur le vécu de placement concernent leurs compréhension, ressentis et attentes quant au placement, ainsi que le premier jour chez la FAH. Les analyses montrent que les mineurs rapportent une satisfaction élevée de leur vécu et accompagnement du placement (84%, cf. synthèse 1).

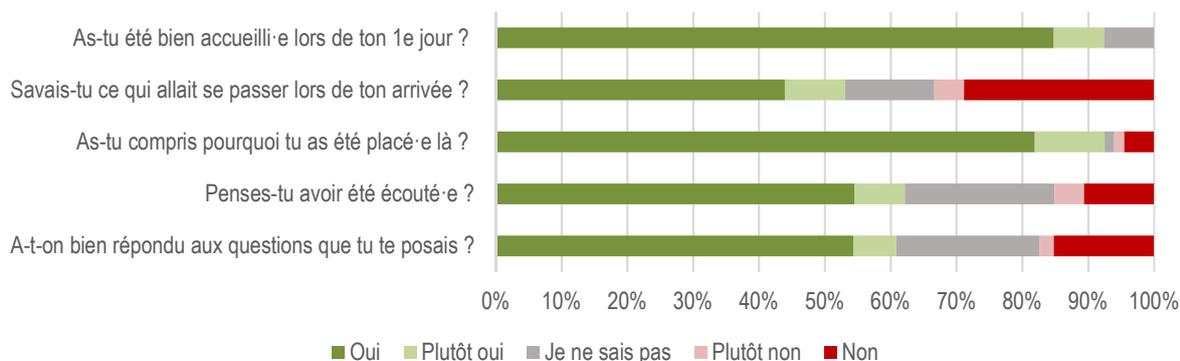
Synthèse 1. Satisfaction générale du vécu du placement, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

En effet, les mineurs estiment avoir compris pourquoi ils ont été placés en famille d'accueil (92%) et se sentent bien accueillis le premier jour (92%, cf. figure 1). Toutefois, seule la moitié des mineurs savaient ce qui allait se passer à leur arrivée (53%). Près des deux tiers estiment avoir été écoutés quant à leur placement (62%) et 61% des mineurs estiment avoir eu des réponses satisfaisantes à leurs questions¹⁷.

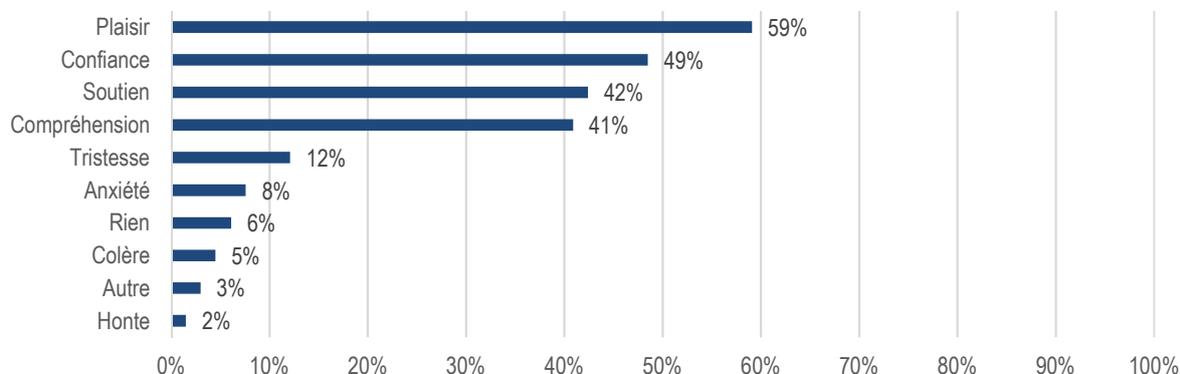
Figure 1. Vécu et accompagnement du placement, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

En ce qui concerne le ressenti quant au placement, les mineurs rapportent principalement percevoir des émotions positives (cf. figure 2). En effet, ils déclarent en majorité avoir ressenti du **plaisir (59%)**, de la **confiance (49%)**, du **soutien (42%)** et de la **compréhension (41%)**. Seule une minorité exprime de la tristesse (12%), de l'anxiété (8%) ou de la colère (5%). De plus, très peu déclarent avoir de la honte quant à leur placement (2%). Enfin, 6% disent ne rien ressentir, et 3% déclarent d'autres sentiments ("*je m'en fous un peu*" ou encore "*trop bien !!!*").

Figure 2. Ressentis quant au placement, mai 2024 (N=66)

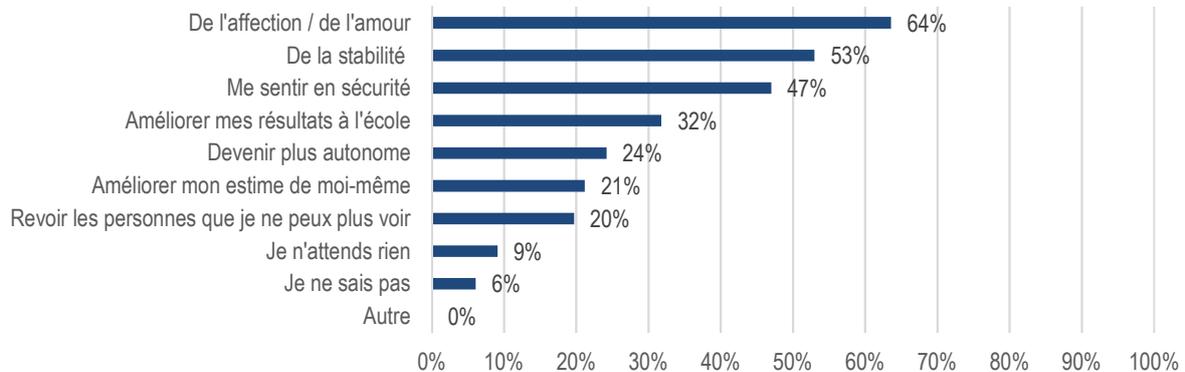


Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

¹⁷ À noter que 30% déclarent ne pas avoir eu de questions. Ces mineurs ont dès lors été retirés du calcul de pourcentage.

Quant à leurs attentes sur leur placement, des dimensions plutôt émotionnelles sont rapportées par les mineurs (cf. figure 3). En effet, ils évoquent en majorité vouloir recevoir de **l'affection / amour (64%)**, avoir de la **stabilité (53%)**, et se **sentir en sécurité (47%)**. On retrouve également des dimensions de croissance personnelle : 32% souhaitent améliorer leurs résultats à l'école, devenir plus autonome (24%) et avoir une meilleure estime d'eux-mêmes (21%). De plus, 20% souhaitent pouvoir revoir les personnes qui ne peuvent plus voir. À noter que 9% n'attendent rien et que 6% ne savent pas.

Figure 3. Attentes quant au placement, mai 2024 (N_{mineurs}=65)

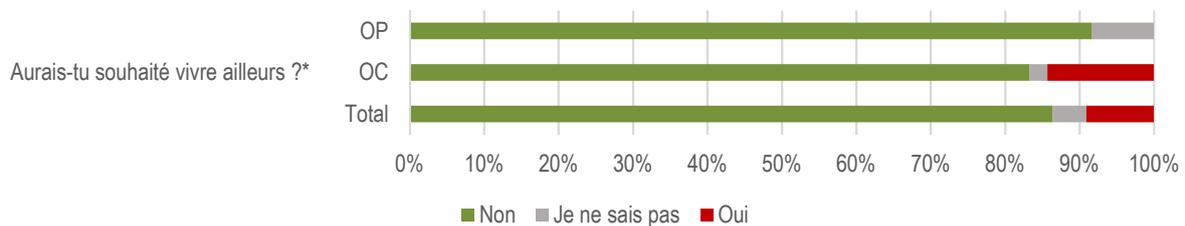


Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Des mineurs satisfaits de leur placement

À la question "Aurais-tu souhaité vivre ailleurs (en dehors de tes parents biologiques) ?", 86% des mineurs déclarent que non, contre seulement 9% de oui (cf. figure 4).

Figure 4. Proportion de mineurs ayant souhaité vivre ailleurs, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

Pour comprendre plus précisément l'expérience des deux offres (publiques et ciblées), des questions spécifiques ont été posées.

Offre publique : 92% des mineurs avaient rencontré leur FAH avant d'aller vivre chez elle. La majorité l'avait vu 3 fois (41%)¹⁸ et ne déclare pas avoir voulu la voir plus avant (50%)¹⁹.

Offre ciblée : 86% des mineurs en offre ciblée estiment qu'ils et elles connaissaient bien leur FAH avant d'aller vivre chez elle²⁰.

¹⁸ 18% plus de 5 fois, 14% 2 fois, 9% 1 fois et 4 fois et 5% 5 fois.

¹⁹ À noter que 46% ne savent pas.

²⁰ À noter que 7% ne savent pas.

Encadré 2. Différences significatives sur le vécu de placement

Les mineurs en offre publique savaient un peu moins ce qui allait se passer lors de leur arrivée.



Les mineurs en offre ciblée souhaitent davantage vivre ailleurs.



Les mineurs dès 12 ans ont plus tendance à déclarer ne rien ressentir. Il en va de même pour les enfants ayant peu de contacts avec leur famille biologique.



Les mineurs placés depuis plus de 3 ans ressentent davantage de compréhension par rapport à leur placement.



Les enfants et jeunes de plus de 12 ans répondent davantage avoir voulu être placés ailleurs.

VÉCU DU PLACEMENT - RÉSUMÉ ENQUÊTE MINEURS**Une FAH connue et rencontrée avant l'accueil**

Les mineurs en offre publique ont rencontré leur FAH avant de vivre chez elle (92%), et ceux en offre ciblée estimaient bien la connaître (86%).

Un placement bien vécu par les mineurs

84% sont satisfaits de leur vécu de placement, 92% ont compris les raisons du placement et les deux tiers estiment avoir été écoutés à son sujet. 86% n'auraient pas souhaité vivre ailleurs (davantage les mineurs en offre publique : 92% vs 83%).

Un premier jour plutôt mitigé

Seule la moitié savait ce qui allait se passer le premier jour, mais 93% estiment avoir été bien accueillis. Ce sont les mineurs en offre publique qui déclarent le plus ne pas savoir ce qui allait se passer le premier jour (39% vs 62% en offre ciblée).

Des ressentis positifs face au placement

La plupart des mineurs ressentent du plaisir (59%), de la confiance (49%), du soutien (42%) et de la compréhension (41%) quant à leur placement.

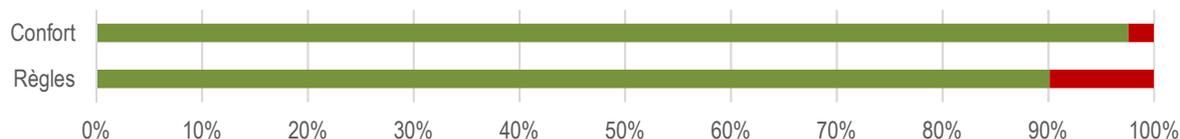
Affection et sécurité sont attendues par les mineurs

Les mineurs ont déclaré en majorité attendre de recevoir de l'affection/amour (64%), de la stabilité (53%) et de la sécurité (47%).

3.4 Vie à la maison

La satisfaction de la vie à la maison (chez la famille d'accueil) a été évaluée selon le confort et les règles. Les mineurs expriment un niveau élevé de satisfaction pour ces deux aspects, légèrement moindre pour les règles à la maison d'accueil (90% vs 98% pour le confort, cf. synthèse 2).

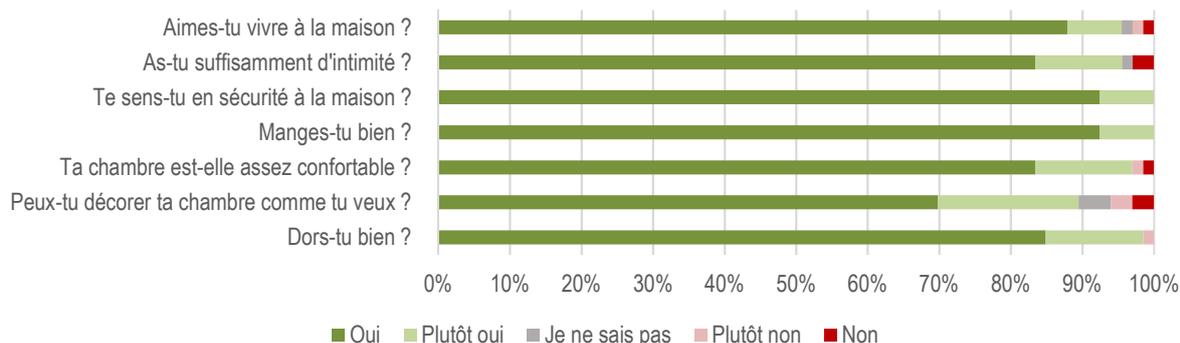
Synthèse 2. Satisfaction générale du confort et des règles chez la famille d'accueil, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Les mineurs sont très satisfaits du confort chez leur famille d'accueil : 95% des mineurs rapportent aimer y vivre (cf. figure 5). De plus, 100% des mineurs s'y sentent en sécurité. Tous les mineurs rapportent également bien manger. La quasi-totalité des mineurs déclarent bien dormir (98%) et trouver leur chambre assez confortable (97%). 96% d'entre eux estiment avoir assez d'intimité. Finalement, 89% des mineurs rapportent pouvoir décorer leur chambre à leur souhait. À noter que 76% déclarent dormir seuls dans leur chambre, 25% dorment avec un ou plusieurs enfants (20% avec un seul enfant, 2% avec 2 enfants, et 2% avec plus que 2).

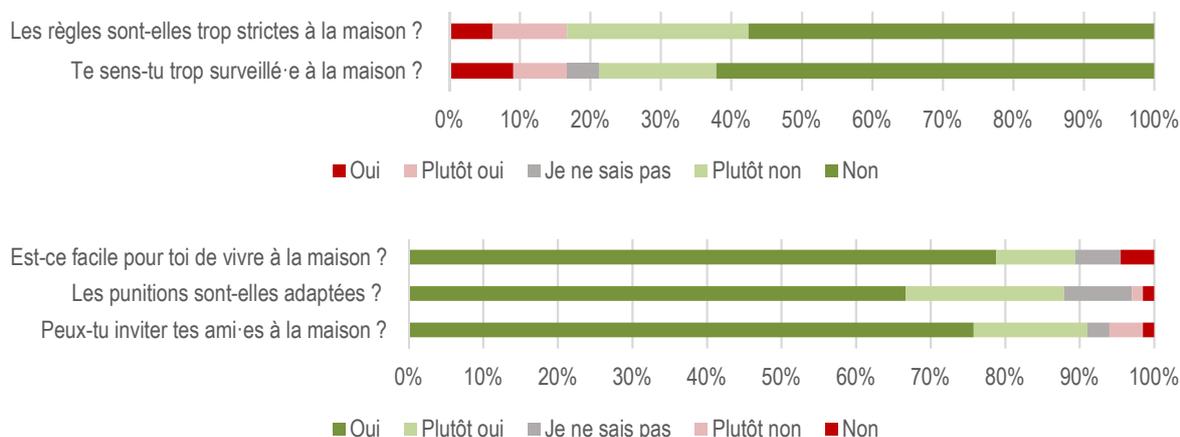
Figure 5. Confort chez la famille d'accueil, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Une minorité estime que les règles sont trop strictes (17%) ou se sent trop surveillée (17%, cf. figure 6). La grande majorité trouvent également que les punitions sont adaptées (88%), et qu'il est facile de vivre chez la famille d'accueil (90%). Les $\frac{3}{4}$ peuvent inviter leurs amies et amis. De ces mineurs, 87% considèrent cela important (12% ne le pensent pas).

Figure 6. Satisfaction des règles chez la famille d'accueil, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024.

Encadré 3. Différences significatives sur la vie à la maison

-  Les mineurs ayant des contacts réguliers avec leurs parents biologiques rapportent tous aimer vivre chez leur FAH.
-  Il en va de même pour les mineurs ayant compris pourquoi ils ont été placés.
-  Les jeunes dès 12 ans ont tendance à estimer que les règles sont trop strictes.
-  Les garçons estiment davantage que les filles que les règles sont trop strictes et se sentent plus surveillés.

VIE À LA MAISON - RÉSUMÉ ENQUÊTE MINEURS

Un nouveau lieu de vie agréable et sécurisant

La quasi-totalité sont satisfaits du confort chez leur FAH : tous les mineurs ayant répondu s'y sentent en sécurité, 96% estiment avoir assez d'intimité.

Une chambre confortable

97% trouvent leur chambre confortable et 99% déclarent bien y dormir.

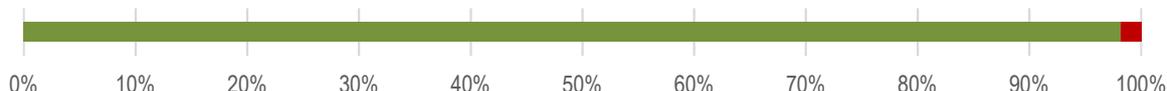
Des règles acceptées

9 mineurs sur 10 sont satisfaits des règles de leur FAH : 90% estiment qu'il est facile d'y vivre, 88% trouvent les punitions adaptées. Les $\frac{3}{4}$ peuvent inviter leurs amies ou amis.

3.5 Relations avec la famille d'accueil

Cette dimension a été évaluée à travers les relations avec la FAH en général, ainsi que les relations avec les autres enfants y vivant (enfants de la FAH et/ou autres enfants placés). Les réponses des mineurs démontrent une satisfaction très élevée des relations entretenues avec leur famille d'accueil (98%, cf. synthèse 3).

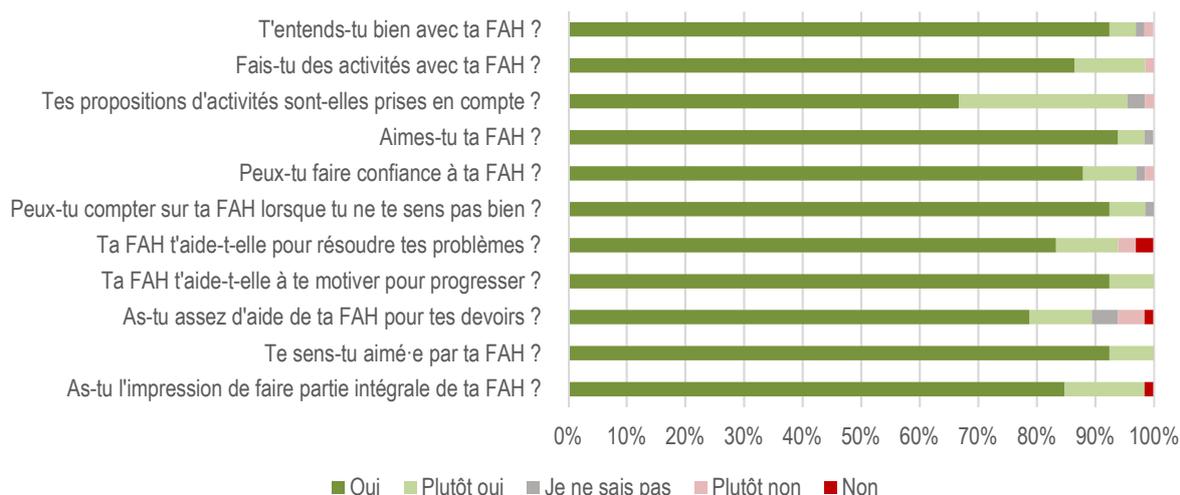
Synthèse 3. Satisfaction générale des relations avec la famille d'accueil, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Premièrement, tous les mineurs trouvent que leur FAH les aide à progresser (cf. figure 7). De même, ils sont unanimes à exprimer se sentir aimés par leur famille d'accueil. Ce sentiment est partagé : puisque 99% déclarent aimer leur FAH et avoir l'impression d'en faire partie intégrante. Ils sont aussi 98% à pouvoir compter sur elle quand ils ne vont pas bien, et à faire des activités avec elle. 97% des mineurs rapportent bien s'entendre avec leur FAH et avoir développé une confiance solide envers elle. De plus, ils sont 96% à exprimer que leurs propositions d'activités sont prises en compte, bien que les avis soient ici moins catégoriques que pour les autres questions (67% de "oui" et 29% de "plutôt oui"). Finalement, la quasi-totalité des mineurs relatent obtenir de l'aide, que ce soit pour résoudre leurs problèmes (94%) ou pour leurs devoirs (90%).

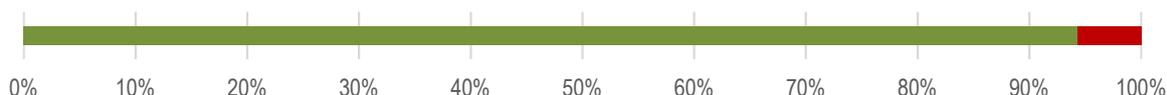
Figure 7. Relations avec la famille d'accueil, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Moins de la moitié des mineurs déclarent vivre avec d'autres enfants chez leur famille d'accueil (47%, N=31) : 27 vivent avec les enfants de la FAH (87%) et 10 vivent avec d'autres enfants placés (33%)²¹. Les mineurs déclarent en grande majorité avoir des relations satisfaisantes avec les autres enfants (94%, cf. synthèse 4).

Synthèse 4. Satisfaction des relations avec les autres enfants, mai 2024 (N_{mineurs}=31)

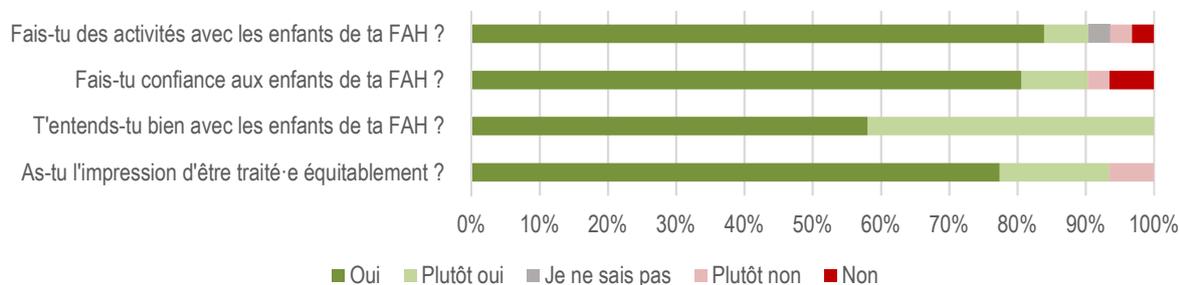


Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

²¹ À noter que cette question est à choix multiple : 6 mineurs ont déclaré vivre tant avec d'autres enfants placés que d'enfants de la FAH.

En effet, 91% des mineurs rapportent pouvoir leur faire confiance (cf. figure 8), et passer du temps avec eux à travers diverses activités. Ils trouvent également qu'ils sont traités équitablement par rapport aux autres enfants (93%). Enfin, les mineurs déclarent bien s'entendre avec les autres enfants. Toutefois, lorsque l'on distingue les réponses "oui" des "plutôt oui", on observe des avis moins catégoriques : 58% déclarent très bien s'entendre avec eux, 42% plutôt bien.

Figure 8. Relations avec les autres enfants, mai 2024 (N_{mineurs}=31)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Encadré 4. Différences significatives sur la relation avec les autres enfants



Les mineurs en offre publique vivent plus souvent avec d'autres enfants placés. Ceux en offre ciblée vivent plus souvent sans autres enfants (placés ou non).

RELATIONS AVEC LA FAMILLE D'ACCUEIL - RÉSUMÉ ENQUÊTE MINEURS

Une famille d'accueil très appréciée...

98% des mineurs sont satisfaits des relations avec leur famille d'accueil : toutes et tous se sentent aimés par leur FAH et 99% l'aiment en retour. 97% estiment bien s'entendre avec elle et 98% à pouvoir compter sur elle.

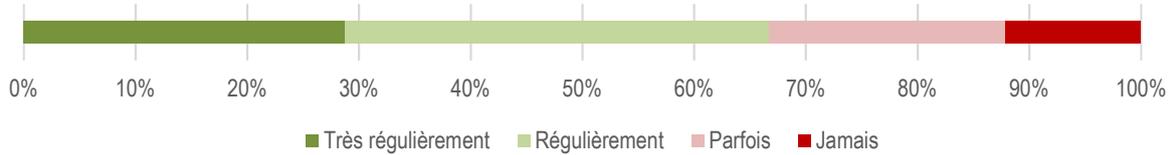
... ainsi que les autres enfants y vivant

47% vivent avec d'autres enfants chez leur FAH (principalement les mineurs en offre publique, 63% vs 38% des offres ciblées) : 94% sont satisfaits de leurs relations avec eux, 91% leur font confiance et 93% estiment être traités de la même façon.

3.6 Contacts avec la famille biologique

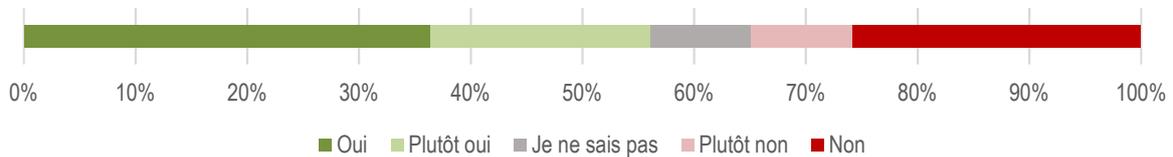
Comme cité dans la revue de littérature, un élément qui impacte la satisfaction des mineurs placés est le lien qu'ils entretiennent avec leurs parents biologiques. La plupart des mineurs déclarent avoir des contacts avec leurs parents d'origine : 29% très régulièrement, 38% régulièrement, 21% parfois et 12% jamais (cf. figure 9). De plus, 56% souhaiteraient avoir plus de contacts avec eux, contre 35% ne le souhaitant pas (cf. figure 10).

Figure 9. Fréquences des contacts avec les parents biologiques, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Figure 10. Proportion de mineurs souhaitant plus de contacts, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

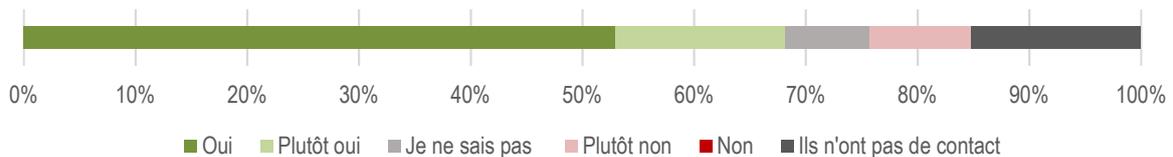
La majorité des mineurs (61%) peut également rendre visite à leur famille biologique (contre 29% ne le pouvant pas, et 11% ne sachant pas, cf. figure 11). Finalement, les mineurs semblent trouver que leur famille biologique s'entend bien avec leur famille d'accueil (68%, cf. figure 12).

Figure 11. Proportion de mineurs pouvant rendre visite à leur famille biologique, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Figure 12. Bonne entente perçue des deux familles selon les mineurs, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Encadré 5. Différences significatives sur la relation avec les parents biologiques

 Parmi les mineurs souhaitant davantage de contacts avec leurs parents biologiques, on compte proportionnellement plus de garçons mais aussi plus de mineurs ayant des contacts réguliers avec leur famille biologique et pouvant leur rendre visite.

 Les mineurs qui peuvent rendre visite à leurs parents biologiques sont davantage ceux qui n'ont pas été placés dans des foyers auparavant.

 Les garçons semblent plus enclins que les filles à percevoir une bonne relation entre les deux familles, ainsi que les mineurs ayant des contacts réguliers avec leur famille biologique.

CONTACTS AVEC LA FAMILLE BIOLOGIQUE - RÉSUMÉ ENQUÊTE MINEURS

Des mineurs toujours en contacts avec leurs parents biologiques ...

67% voient régulièrement leurs parents biologiques et 21% occasionnellement.

... et qui souhaiteraient l'être davantage

56% voudraient avoir plus de contacts (principalement ceux qui en ont déjà).

Des visites possibles avec leur famille d'origine

61% des mineurs peuvent leur rendre visite.

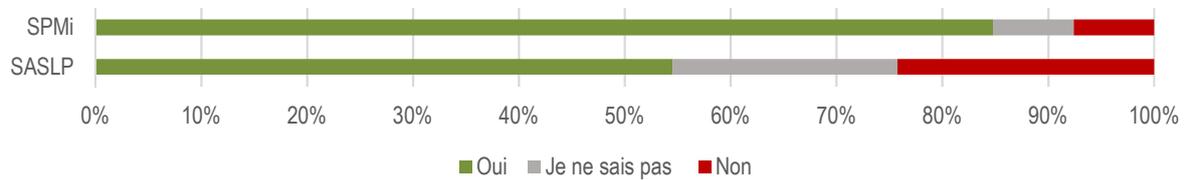
Des familles d'accueil et biologiques qui s'entendent bien selon les mineurs

68% des mineurs estiment que les deux familles ont une bonne entente.

3.7 Relations avec les professionnelles et professionnels

Les mineurs ont également été interrogés sur leurs interactions avec le réseau de protection des mineurs : ils connaissent significativement mieux la personne qui suit leur dossier au SPMi qu'au SASLP (85% vs 55% pour le SASLP ; cf. figure 13).

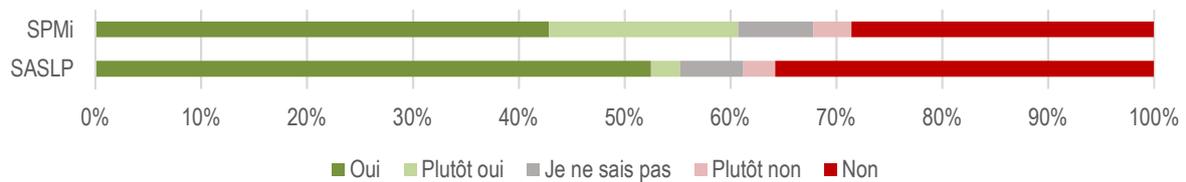
Figure 13. Connaissance de la personne qui suit leur dossier au SPMi et SASLP, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

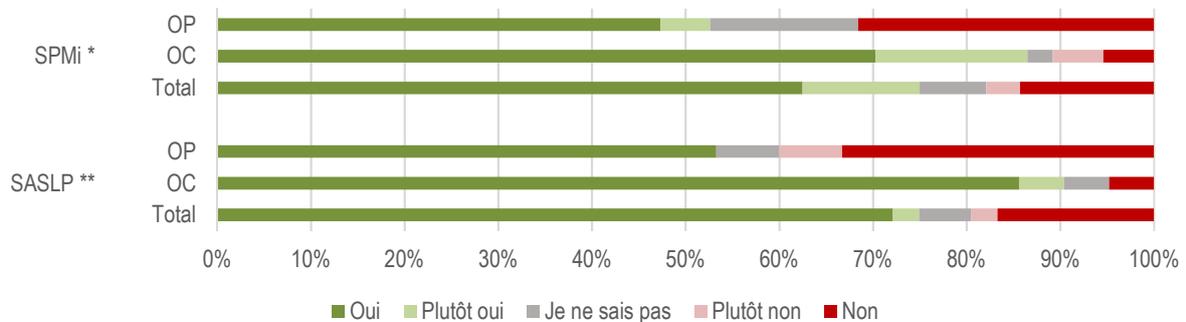
Les mineurs ayant déclaré connaître leur personne de référence ont ensuite dû indiquer s'ils savaient la contacter (cf. figure 14), et s'ils la contacteraient en cas de besoin (cf. figure 15). Les mineurs savent un peu plus contacter le SPMi (61% vs 56% du SASLP, différence non significative) mais les contacteraient autant en cas de besoin (76% pour le SPMi, 75% pour le SASLP).

Figure 14. Capacité de contacter le réseau, mai 2024 (N_{SPMi} =56 ; N_{SASLP} =36)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Figure 15. Contacts du réseau en cas de besoin, mai 2024 (N_{SPMi} =56 ; N_{SASLP} =36)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

Encadré 6. Différences significatives sur les relations avec les professionnelles et professionnels



Les mineurs placés en offres ciblées contacteraient plus le SPMi et le SASLP.

Les plus âgés - 12 ans et plus - savent mieux contacter le réseau, et le contacteraient légèrement plus.

RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS - RÉSUMÉ ENQUÊTE MINEURS

Les mineurs semblent mieux connaître leur personne de référence au SPMi qu'au SASLP...

85% des mineurs connaissent la personne qui suit leur dossier au SPMi contre 55% au SASLP. Ils savent également un peu mieux la contacter (61% pour le SPMi, 56% pour le SASLP).

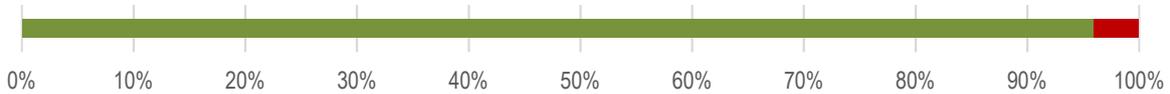
... mais les contacteraient tout autant en cas de besoin

Ils sont 76% pour le SPMi et 75% pour le SASLP à déclarer qu'ils les contacteraient s'ils en ressentaient le besoin, et ceci particulièrement pour les mineurs en offre ciblée (86% vs 52 pour le SPMi, 91% vs 53% des mineurs en offre publique pour le SASLP).

3.8 Bien-être

Le bien-être des mineurs a été mesuré à travers quatre dimensions : le bien-être physique, social, scolaire et la possibilité de faire des activités en dehors de la maison. De façon globale, les mineurs déclarent un niveau de bien-être élevé (96%, cf. synthèse 5).

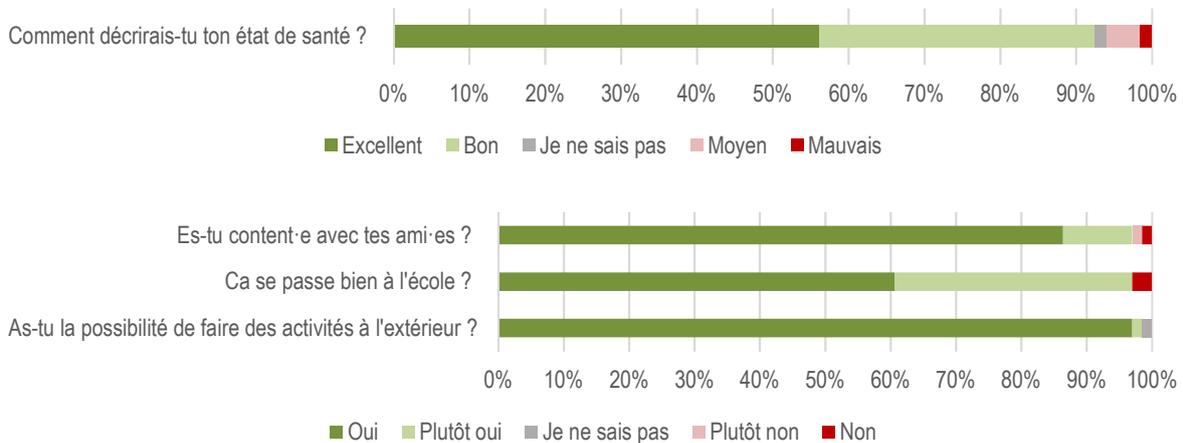
Synthèse 5. Bien-être des mineurs/jeunes (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

La grande majorité se déclarent en bonne santé (92%, dont plus de la moitié qualifie leur état de santé d'excellent (56%), cf. figure 16)²². La quasi-totalité des mineurs : ont l'opportunité de faire des activités à l'extérieur de leur maison d'accueil (99%), sont satisfaits de leur relation avec leurs amis et amis (97%) et disent que l'école se passe bien (97%). On observe des nuances plus prononcées sur cette question du bien-être scolaire : 61% se montrent catégoriques, tandis que 36% sont plus indécis.

Figure 16. Dimensions du bien-être, mai 2024 (N_{mineurs}=66)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Des mineurs qui s'estiment heureux.

Enfin, à la question finale "Es-tu heureux-se dans ta vie actuelle", 95% des mineurs ont affirmé l'être (cf. figure 17).

Figure 17. Proportion de mineurs s'estimant heureux, mai 2024 (N_{mineurs}=63)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

À noter que le bonheur est associé à un bon état de santé : la grande majorité des mineurs placés en FAH se considèrent heureux et en bonne santé. Cela est particulièrement vrai pour ceux n'ayant pas connu de placements antérieurs.

²² Dans l'enquête HBSC de 2022, on relève un taux proche de celui rapporté dans cette enquête (86% des 11-15 ans se déclarent en bonne santé; [SRED, 2024](#)).

À la question ouverte "Qu'est-ce qui pourrait être fait pour te rendre plus heureux·se ?", les mineurs ont identifié des éléments susceptibles d'améliorer leur vie, qui ont été catégorisés en 5 thématiques (cf. tableau 5).

Tableau 5. Les thématiques pour améliorer leur vie actuelle, mai 2024 (Nmineurs=63)

	N	%
Famille biologique	10	16%
Développement personnel	6	9%
Activités et loisirs	5	8%
Autres	11	17%
Rien	12	19%
Total des mineurs	63	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

La première thématique concerne le lien avec leur **famille biologique**. En effet, 10 mineurs ont mentionné leurs parents, que ce soit par la volonté de les voir plus souvent ("*Voir ma mère plus régulièrement*" ou encore "*Voir mes parents plus souvent*"), ou par préoccupation de leur bien-être ("*Que mon père aille mieux*" ou encore "*Avoir plus d'informations sur la vie actuelle de ma famille biologique*").

Quelques mineurs (N=6) expriment des objectifs de **développement personnel** : les réponses parlent d'amélioration de leur comportement ("*Arrêter de faire des bêtises et faire du mal à ma famille d'accueil*"), ou d'amélioration de leur estime, confiance de soi ("*Que je sois plus confiante, que j'apprenne à m'aimer*").

Enfin, d'autres mineurs ont exprimé qu'effectuer des **activités et des loisirs** pourraient améliorer leur vie actuelle (N=5) : "*Cours de piano, gymnastique, danse*", "*Faire du football*", ou encore "*Ne plus faire de vélo*".

À noter que 12 mineurs affirment que **rien** ne pourrait améliorer leur vie actuelle, p.ex. "*Rien, j'ai tout pour l'instant*". Ceci concorde avec l'analyse de l'ensemble des résultats, montrant que la satisfaction du placement est élevée. Un quart des mineurs ont cité d'autres éléments, par exemple, souhaiter des règles moins strictes : "*Que mon frère ne m'embête pas tout le temps, qu'on me punit pas, ne pas me crier dessus*" ou "*Ne pas me gronder et ne pas me punir*" (N=3). Trois mineurs ont également indiqué ne pas savoir ce qui pourrait les rendre plus heureux ou heureuses. Enfin, une mineure explique : "*Je ne suis pas heureuse mais ça n'a rien à voir avec ma famille d'accueil au contraire, depuis mon placement je vais de mieux en mieux physiquement et mentalement grâce à leur soutien. Je ne suis pas heureuse à cause de ma vie avant d'avoir été placée*".

Encadré 7. Différences significatives sur le bonheur des mineurs



Les mineurs qui déclarent être en bonne santé et que l'école se passe bien déclarent aussi être plus heureux.



Les mineurs n'ayant pas été placés dans un ou des foyers auparavant déclarent davantage être en bonne santé.

BIEN-ÊTRE - RÉSUMÉ ENQUÊTE MINEURS

Des mineurs placés qui se sentent bien...

92% se déclarent en bonne santé, 99% peuvent faire des activités, 97% entretiennent des bonnes relations avec leurs amis ou amies et 97% disent que l'école se passe bien.

... et qui sont heureux

95% se déclarent heureux, surtout s'ils se trouvent en bonne santé et apprécient leur scolarité. Des activités et loisirs, un développement personnel, ainsi qu'un lien plus fort et mieux informé avec leur famille biologique pourraient encore augmenter leur bien-être.

4. COMPARAISON AVEC L'ÉTUDE SUR LES MINEURS PLACÉS EN FOYERS

En 2021, le Secteur études et statistiques de la DGOCEJ a réalisé une étude similaire sur la satisfaction des mineurs et jeunes placés en foyers²³ à Genève. Il est alors possible de comparer les questions de cette étude avec celles de la présente enquête, afin d'observer les différences de satisfaction des mineurs envers les deux types de placement. Pour cette raison, le questionnaire destiné aux jeunes en FAH a été élaboré en reprenant des questions de celui des mineurs en foyers, avec quelques adaptations et reformulations pour correspondre à la réalité de la vie en famille d'accueil avec hébergement.

À noter que l'enquête sur les mineurs placés en foyers montrait une satisfaction globale bonne, mais, en comparaison, la satisfaction des enfants placés en FAH est plus élevée. Les principaux éléments d'insatisfaction des mineurs en foyers concernaient certains aspects de la vie en communauté en foyer, l'accompagnement du placement et l'ambiance entre les jeunes du foyer²⁴.

4.1 Profils des mineurs

Les premières comparaisons entre les mineurs placés en FAH (N=66) et ceux en foyers (N=173) portent sur les caractéristiques personnelles et sur celles des placements (cf. tableau 6). Premièrement, il n'y a pas de différences de genre entre les groupes, mais des différences d'âge sont observées. Les jeunes placés en foyers sont plus âgés que ceux placés en famille d'accueil (72% ont plus de 12 ans en foyer vs 53% en FAH). Les durées de placement sont plus longues en famille d'accueil, où une grande partie des jeunes y vivent depuis plus de trois ans (79% vs 17% en foyers). Les mineurs placés en FAH ont connu moins de placement que les mineurs en foyers (45% vs 63%). Il n'y a pas de différence quant au fait d'avoir été aidé ou non pour remplir les questionnaires.

Tableau 6. Profil des mineurs en FAH et des mineurs en foyers (N_{mineurs}=239)

		Enquête FAH		Enquête foyer	
		N	%	N	%
Âge	12 ans et plus**	35	53%	124	72%
Genre	Garçon	41	62%	99	59%
Durée de placement	Plus de 3 ans***	52	79%	28	17%
Placement en foyer avant	Oui**	30	45%	110	66%
Nombre de foyers précédents	1 foyer précédent	16/30	54%	63/110	58%
Total des mineurs		66		173	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024 ; Enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers, avril 2021.
Note : les pourcentages ont été calculés sur les répondants à chaque question (et non sur le total). Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

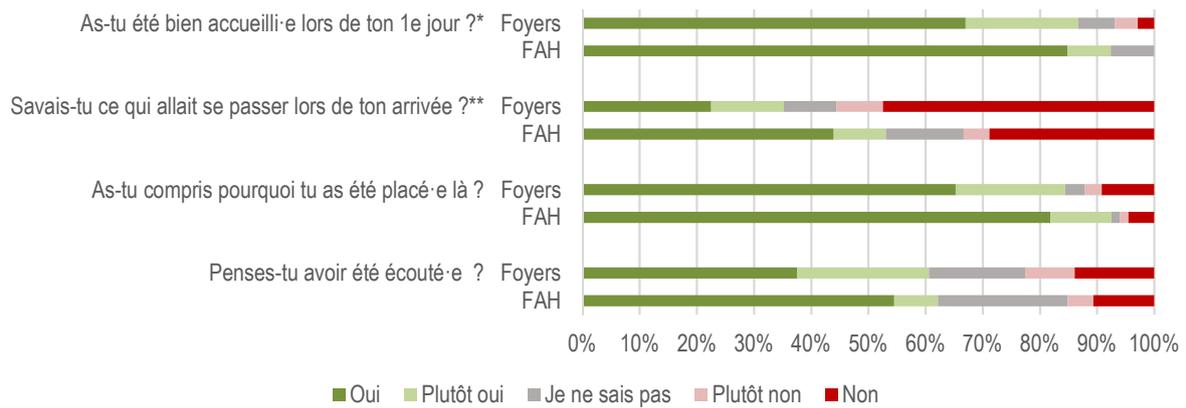
Toutefois, il est important de souligner certaines limites dans cette comparaison liées au profil des mineurs. D'abord, les mineurs en foyer ont souvent des placements plus récents, et sont donc également dans des situations familiales plus instables ce qui peut impacter leur satisfaction. De plus, les mineurs en foyer ont également connu plus de placements que les mineurs en FAH ce qui augmente également l'instabilité de leur situation et peut donc impacter négativement leur bien-être. Enfin, l'enquête en foyers a été menée juste après la période Covid (printemps 2021), ce qui a potentiellement pu influencer négativement les réponses, même si cet effet reste modéré.

4.2 Vécu du placement

La comparaison des données de l'étude sur les mineurs en FAH et ceux placés en foyers montre des différences statistiques sur leur vécu du placement (cf. figure 18). Les différences concernent le premier jour dans leur nouveau lieu de vie. Les mineurs placés en famille d'accueil ont plus tendance à déclarer avoir été bien accueillis (93% vs 87% en foyers) ainsi qu'à savoir ce qui allait se passer lors de leur arrivée (53% vs 36% en foyers). Toutefois, il n'y a pas de différence significative sur le fait de comprendre pourquoi ils ont été placés ni sur le sentiment d'avoir été écoutés en ce qui concerne le placement.

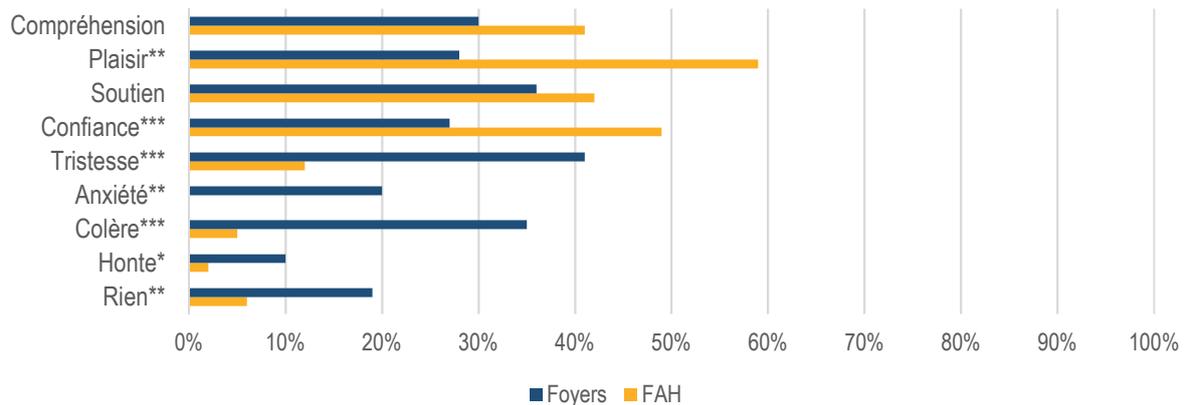
²³ [Enquête sur la satisfaction des mineurs en foyers | ge.ch](#)

²⁴ À noter que le taux de participation pour l'enquête sur les foyers est plus élevé (70% vs 35% pour les FAH).

Figure 18. Vécu du premier jour des mineurs en FAH et mineurs en foyers (N_{mineurs}=239)

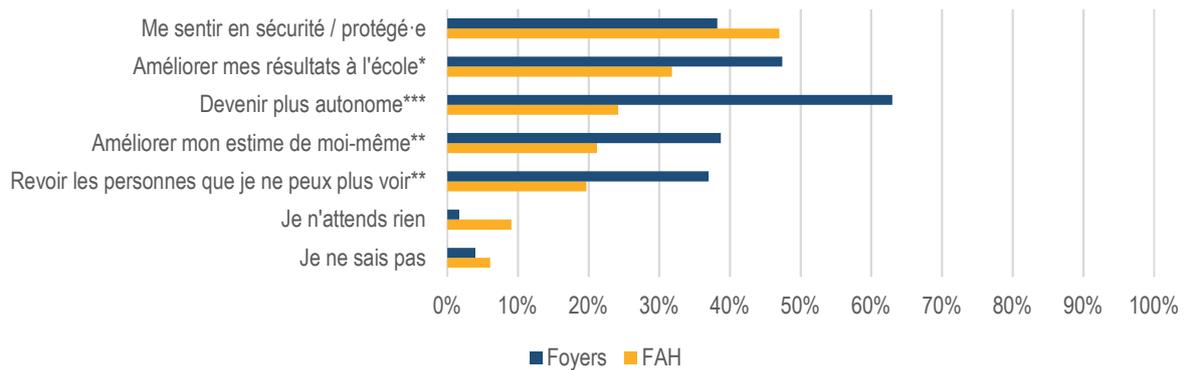
Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024 ; Enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers, avril 2021.
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

Il existe également des différences quant au ressenti de leur placement (cf. figure 19) : les mineurs en FAH déclarent des émotions plus positives - plaisir (59% vs 28% en foyers), confiance (48% vs 27% en foyers) - alors que ceux en foyers expriment des émotions plus négatives - tristesse (40% vs 12% en FAH), anxiété (20% vs 8% en FAH), colère (35% vs 5% en FAH), honte (10% vs 2% en FAH). Ces derniers sont également plus enclins à dire ne rien ressentir que les mineurs en famille d'accueil (19% vs 6% en FAH).

Figure 19. Ressentis quant au placement des mineurs en FAH et mineurs en foyers (N_{mineurs}=239)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024 ; Enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers, avril 2021.
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

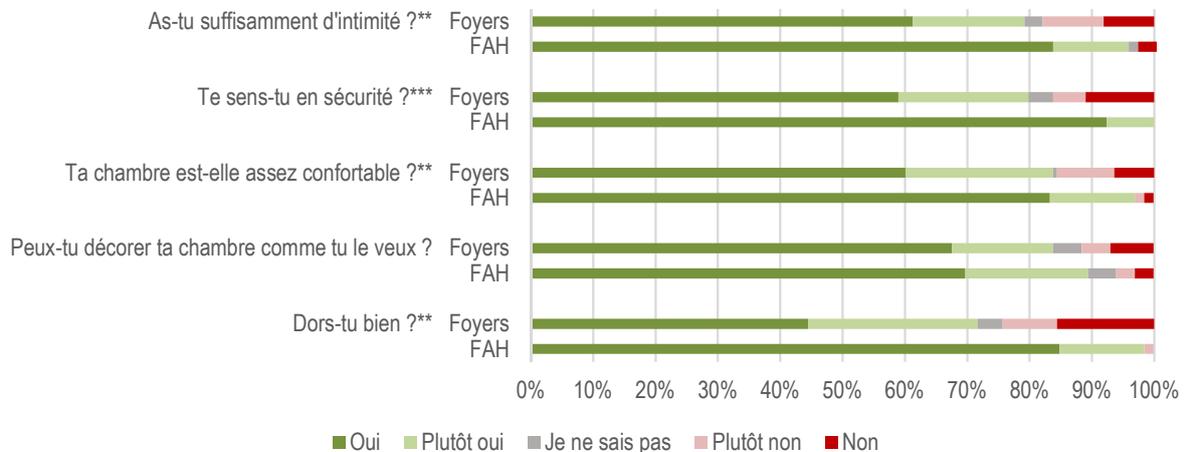
Les attentes sont différentes pour les mineurs en FAH que celles des mineurs en foyers (cf. figure 20). Ces derniers ont tendance à plus rapporter vouloir devenir plus autonome (63% vs 24% en FAH), améliorer leur estime de soi (39% vs 21% en FAH), ainsi que leurs résultats à l'école (47% vs 32% en FAH) ou de vouloir revoir les personnes qu'ils ne peuvent plus voir (37% vs 20% en FAH).

Figure 20. Attentes quant au placement des mineurs en FAH et des mineurs en foyers (N_{mineurs}=239)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024 ; Enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers, avril 2021.
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

4.3 Vie à la maison d'accueil ou au foyer

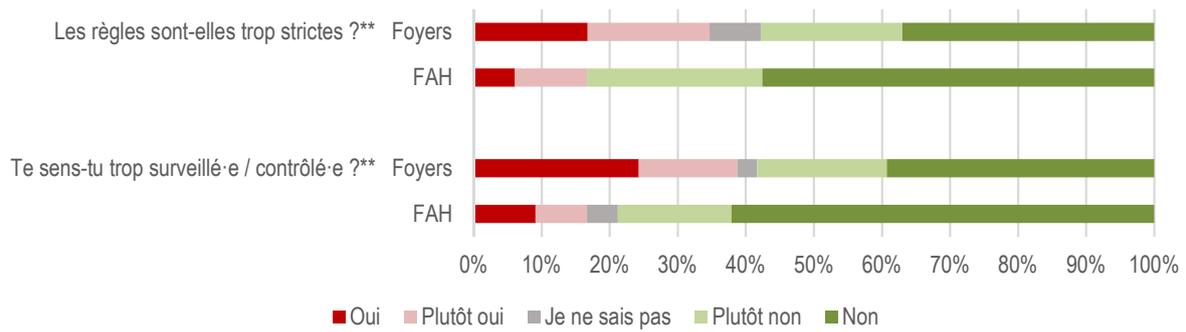
Des différences entre les deux types de placement sont également observées quant au confort et aux règles dans le lieu de vie (cf. figure 21). En ce qui concerne le confort, les mineurs placés en famille d'accueil ont davantage tendance à rapporter avoir assez d'intimité (96% vs 79% en foyers) et se sentir en sécurité que les mineurs en foyers (100% vs 80% en foyers). De même, les enfants placés en FAH trouvent leur chambre plus confortable (97% vs 84% en foyers) et y dorment mieux (99% vs 72% en foyers). À noter qu'ils sont moins nombreux à avoir une chambre individuelle²⁵ (76% vs 86% en foyers). Il n'y a pas de différence quant au fait de pouvoir décorer la chambre comme ils le souhaitent.

Figure 21. Confort des mineurs en FAH et des mineurs en foyers (N_{mineurs}=239)

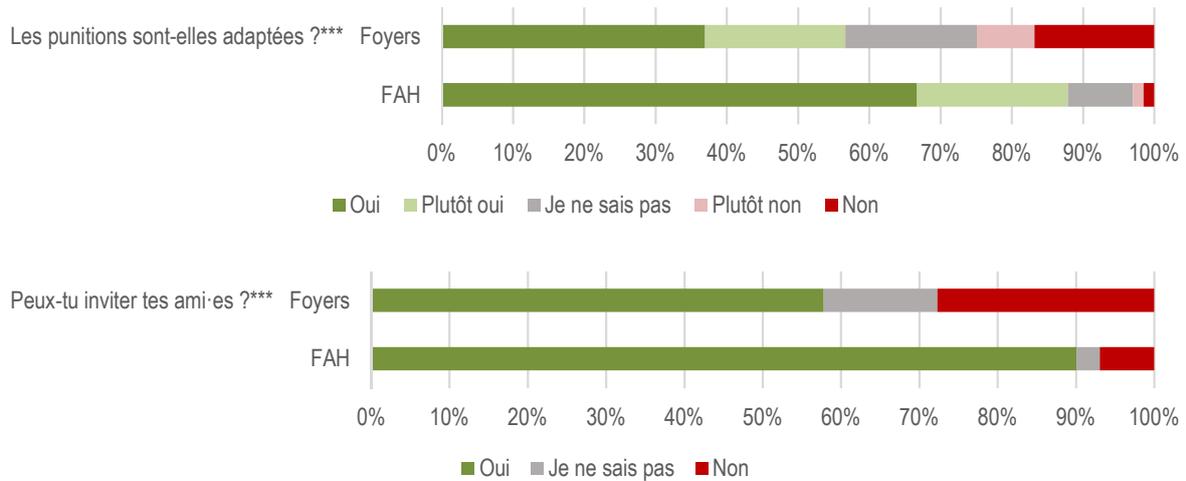
Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024 ; Enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers, avril 2021.
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

Quant aux règles, les mineurs en foyers sont moins satisfaits (cf. figure 22). Ils sont proportionnellement plus nombreux à trouver les règles trop strictes (35% vs 17% en FAH) ou à se sentir trop contrôlés (39% vs 17% en FAH). Les mineurs en FAH sont plus enclins à rapporter que les punitions sont adaptées (88% vs 57% en foyers) et qu'ils peuvent inviter leurs amies ou amis (91% vs 58% en foyers).

²⁵ On note ici un effet de l'âge : les plus âgés en foyers dorment plus souvent seuls que ceux en FAH.

Figure 22. Satisfaction des règles des mineurs en FAH et des mineurs en foyers (N_{mineurs}=239)

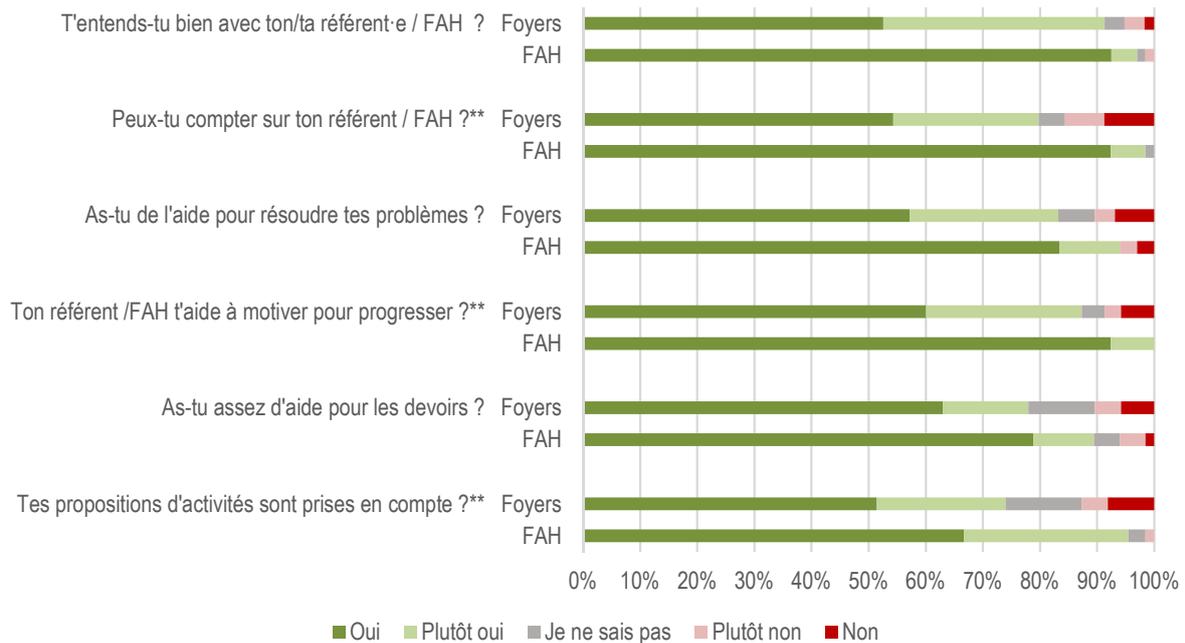
Légende : Réponses inversées : pour ces questions, ce sont les réponses « oui » et « plutôt oui » qui sont considérées comme des marqueurs d'insatisfaction. Relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024 ; Enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers, avril 2021. Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

4.4 Relations avec les adultes

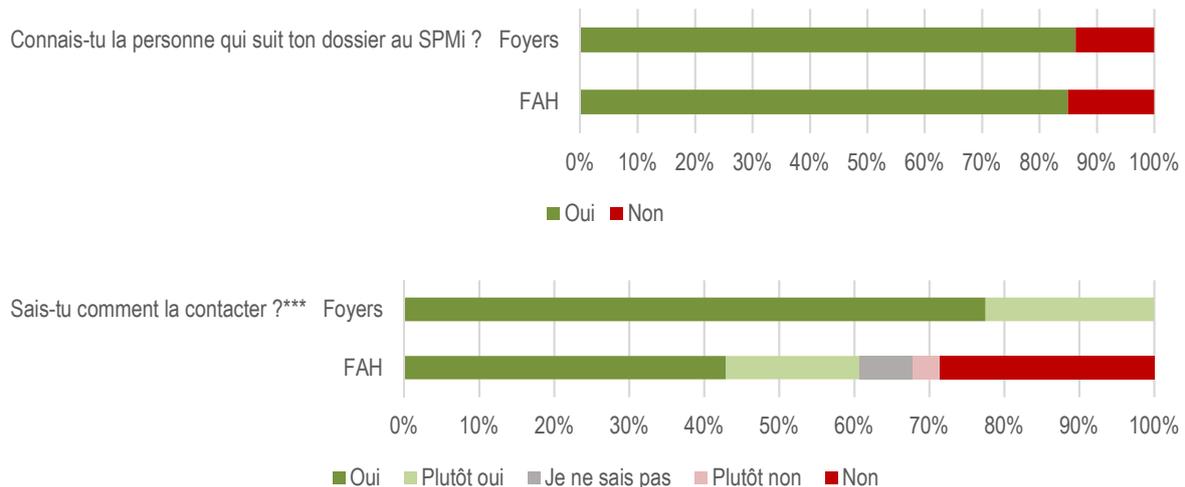
On observe également des différences quant aux relations que le mineur entretient avec la famille d'accueil et les référentes et référents en foyers (cf. figure 23). En effet, les mineurs en FAH estiment qu'ils peuvent plus compter sur elle lorsqu'ils ne se sentent pas bien (98% vs 79% en foyers) et qu'elle les aide davantage à se motiver à progresser (100% vs 87% en foyers). Les mineurs en foyers trouvent que leurs propositions d'activités sont moins prises en compte (74% vs 96% en FAH). On n'observe pas de différence quant à la bonne entente entre les mineurs et leurs référentes et référents/FAH ou sur l'aide qu'ils reçoivent pour leurs devoirs ou résoudre un problème.

Figure 23. Relations avec les adultes des mineurs en FAH et des mineurs en foyers (N_{mineurs}=239)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024 ; Enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers, avril 2021.
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

4.5 Connaissance du SPMi

Aucune différence significative n'est observée entre les mineurs placés en famille d'accueil et ceux en foyers quant à la connaissance du SPMi²⁶ (cf. figure 24). Les deux types de mineurs savent tout autant qui suit leur dossier (82% foyers et 85% FAH). Toutefois, les mineurs en foyers savent tous comment le ou la contacter contre 61% de ceux en FAH.

Figure 24. Connaissance du SPMi des mineurs en FAH et des mineurs en foyers (N_{mineurs}=239)

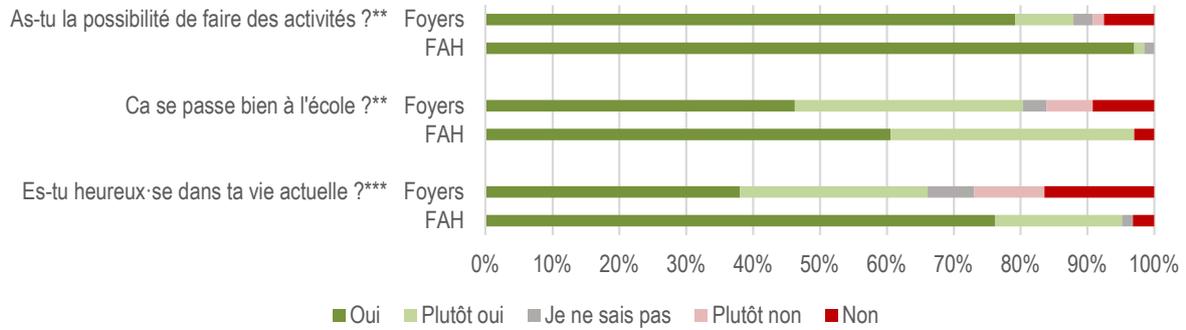
Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024 ; Enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers, avril 2021.
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

²⁶ Les questions concernant le SASLP n'ont pas été posées aux mineurs en foyers. Pour les FAH, le non correspond aux réponses "non" et "je ne sais pas".

4.6 Bien-être

Des différences au niveau du bien-être sont observées entre les mineurs placés en famille d'accueil et ceux en foyers (cf. figure 25). Les mineurs placés en foyers sont proportionnellement un peu moins nombreux à déclarer être heureux (66% vs 95% en FAH), à rapporter que l'école se passe bien (80% vs 97% en FAH), et à avoir la possibilité d'activités (88% vs 99% en FAH).

Figure 25. Bien-être des mineurs placés en FAH et des mineurs en foyers (N_{mineurs}=239)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024 ; Enquête sur la satisfaction des mineurs placés en foyers, avril 2021.
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

COMPARAISON DE LA SATISFACTION DES MINEURS PLACÉS EN FAH ET EN FOYERS - RÉSUMÉ

L'enquête auprès des mineurs placés en foyers montrait une satisfaction globale bonne, mais en comparaison, la satisfaction des enfants placés en FAH est plus élevée. Les mineurs placés en famille d'accueil sont proportionnellement plus nombreux à se déclarer heureux dans la vie (95% vs 66% en foyers). Ils sont également plus nombreux à estimer avoir une bonne scolarité (97% vs 80% en foyers) et avoir des possibilités d'activités à l'extérieur de leur lieu de vie (99% vs 88% en foyers).

Des caractéristiques de placements un peu différentes

Les jeunes placés en foyers sont plus âgés (72% ont plus de 12 ans vs 53% en FAH) et ont plus souvent été placés par le passé en foyers (45% vs 66% en foyer). Les mineurs en famille d'accueil sont placés depuis plus longtemps que les mineurs en foyers (80% depuis plus de trois ans vs 17% en foyers). Ces différences de profil de mineurs, notamment la durée et le nombre de placements, expliquent probablement en partie les différences de satisfaction entre les mineurs placés en foyer et les mineurs placés en FAH.

Une bonne compréhension des raisons du placement

La quasi-totalité des mineurs ont compris les raisons de leur placement, seule une minorité considère ne pas avoir été écoutée.

Un premier jour mieux vécu par les mineurs en famille d'accueil

Les mineurs en FAH se considèrent mieux accueillis que les jeunes en foyers (93% vs 87% en foyers). Ils savent également plus ce qui va se passer (53% vs 36% en foyers).

Des ressentis plus positifs pour les placements en famille d'accueil

Les mineurs en famille d'accueil ont tendance à ressentir plus de plaisir (59% vs 28% en foyers) et de confiance (48% vs 27% en foyers). Les jeunes en foyers relatent des émotions plus négatives : tristesse (40% vs 12% en FAH), anxiété (20% vs 8% en FAH), colère (35% vs 5% en FAH), ou honte (10% vs 2% en FAH).

Des mineurs qui veulent se sentir en sécurité et protégés avec toutefois des attentes diversifiées

Les jeunes en foyers rapportent plus vouloir se développer personnellement - être plus autonome (63% vs 24% en FAH), avoir une meilleure estime de soi (39% vs 21% en FAH), améliorer les résultats à l'école (47% vs 32% en FAH) - et revoir les personnes qu'ils ne peuvent plus voir (37% vs 20% en FAH).

Du confort en foyers comme en famille d'accueil, confort légèrement meilleur en FAH...

Les jeunes en FAH déclarent plus se sentir en sécurité (100% vs 80% en foyers) et avoir assez d'intimité (96% vs 79% en foyers). Ils estiment également mieux dormir (99% vs 72% en foyers) et avoir une chambre confortable (97% vs 84% en foyers).

... ainsi que des règles plus appréciées

Les mineurs en foyers ont plus de difficulté au niveau des règles, trouvant ces dernières trop strictes (35% vs 17% en FAH) et se sentant trop contrôlés (39% vs 17% en FAH). À l'inverse, les jeunes en FAH trouvent les punitions adaptées (88% vs 57% en foyers). Ils peuvent également plus inviter leur amies ou amis (91% vs 58% en foyers).

Des mineurs satisfaits de leur relation avec leur référent (éducatrices et éducateurs et famille d'accueil)

Les mineurs en foyers sont proportionnellement un peu moins nombreux à déclarer pouvoir compter sur leurs référentes et référents lorsqu'ils ne vont pas bien (79% vs 98% en FAH) et pour les motiver à progresser (87% vs 100% en FAH).

Des IPE connus de tous les mineurs mais ceux placés en foyers savent mieux les contacter

La quasi-totalité des enfants/jeunes placés connaissent la personne en charge de leur dossier au SPMi qu'ils soient en foyers ou en FAH. Par contre tous les mineurs en foyers savent comment la contacter, tandis que seuls un peu plus de la moitié des mineurs en FAH le savent.

5. RÉSULTATS : SATISFACTION DES FAH

Les familles d'accueil ont également été interrogées sur leur vécu de famille d'accueil - les relations avec l'enfant/jeune et ses parents biologiques, l'impact de l'accueil sur leur propre famille, etc. - ainsi que sur la satisfaction de leur rôle, du soutien reçu et des relations avec le réseau.

5.1 Taux de participation

La population éligible pour l'enquête est de 358 familles d'accueil, les familles en activité à la mi-janvier 2024²⁷ et celles l'ayant été par le passé (depuis 2019)²⁸. Au total, 171 FAH ont rempli le questionnaire, ce qui représente un taux de participation de 48% (cf. tableau 7). À noter que le taux de participation est plus élevé pour les offres publiques et les familles en activité. Les résultats sont systématiquement présentés pour les FAH selon le type d'offre (publique vs ciblée). Les différences de réponses statistiquement significatives sont indiquées dans les tableaux (par la légende suivante : *** $p < 0.001$, ** $p < 0.01$, * $p < 0.05$) ainsi que présentées dans le texte.

Tableau 7. Taux de participation selon le type d'offre et le statut d'activité des FAH, mai 2024

	Offres publiques			Offres ciblées			Total		
	N total	N répondants	%	N total	N répondants	%	N total	N répondants	%
En activité	75	57	76%	152	62	41%	227	119	52%
Par le passé dès 2019	33	18	55%	98	34	35%	131	52	40%
Total des FAH	108	75	69%	250	96	38%	358	171	48%

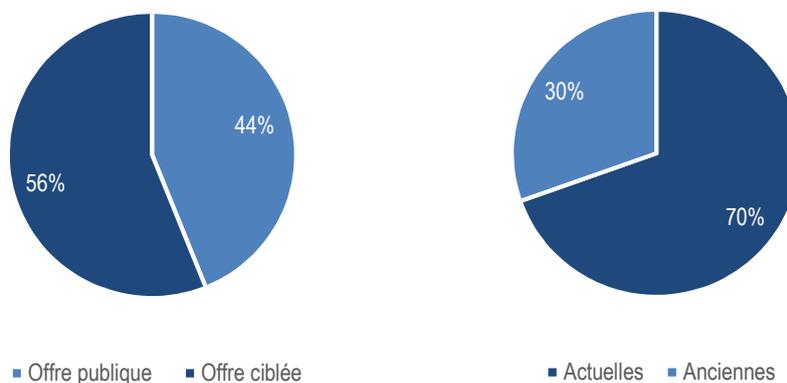
Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

5.2 Profil des accueillantes et accueillants

5.2.1 Profil des ménages

Sur les 171 FAH ayant complété le questionnaire, 56% (N=96) sont des offres ciblées et 70% (N=119) sont en activité (accueillant actuellement au moins un enfant dans leur ménage ; cf. figure 26).

Figure 26. Proportion d'offres publiques et ciblées, ainsi que de FAH actuelles et par le passé (depuis 2019), mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

La majorité des ménages de FAH vivent en couple (61%, cf. tableau 8). Ce sont majoritairement les offres publiques qui ont ce mode de vie : 75% vs 50% des offres ciblées. Plus de la moitié des ménages n'avaient accueilli aucun enfant par le passé (56%) et 64% accueillent actuellement un seul enfant (29% aucun enfant et 8% plusieurs enfants). De plus, 42% des FAH ont un ou des enfants à charge autres que celui accueilli, c'est davantage le cas pour les offres publiques (55% vs 32% en offre ciblée)²⁹. Si l'on va plus en détail, on constate que près de la moitié n'ont qu'un seul autre enfant à charge (47%)³⁰.

²⁷ Indépendamment de l'âge de l'enfant accueilli.

²⁸ Sept FAH n'ont pas pu être contactées en raison d'adresses postales et mails incorrectes.

²⁹ Le profil des ménages d'offre publique est similaire à celui des offres publiques ayant participé à l'enquête sur les freins et motivations à devenir FAH.

³⁰ Il n'existe pas de différence statistique sur le nombre d'autres enfants à charge entre les deux offres.

Tableau 8. Profil des ménages des familles d'accueil avec hébergement, mai 2024 (N_{ménage FAH}=171)

		Offres publiques		Offres ciblées		Total	
		N	%	N	%	N	%
Mode de vie***	En couple	52	75%	45	50%	97	61%
Enfants FAH par le passé	Aucun	40	55%	52	56%	92	56%
N enfants FAH actuel	1	49	68%	56	60%	105	64%
Enfants à charge**	Autre que enfant(s) accueilli(s)	40	55%	30	32%	70	42%
Total des ménages		75		96		171	
N enfant dans ménage	1	17	42%	16	53%	33	47%
Âge du plus jeune dans ménage	< 12 ans	15	37%	13	43%	28	40%
Total des ménages avec d'autres enfants à charge		40		30		70	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

5.2.2 Profil des individus

L'analyse du profil sociodémographique porte non seulement sur les répondantes et répondants (N=171), mais aussi sur leurs partenaires³¹ (N=97), ce qui amène à un total de 268 individus. L'échantillon est composé majoritairement de femmes (60%, cf. tableau 9), et celles-ci sont proportionnellement plus nombreuses à vivre seules (84% vs 16% des hommes)³². L'âge moyen est de 55 ans (min. 21 ans, max 83 ans). Les individus de 55 ans et plus sont plus nombreux en offre ciblée (60%) qu'en offre publique (41%)³³.

La majorité des individus sont de nationalité suisse (73%). On compte plus de ressortissants suisses dans les familles d'offre publique que d'offre ciblée (84% vs 63% respectivement). Dans le cas des offres publiques, cela est supérieur à la moyenne cantonale de la population résidente à Genève : 64% sont de nationalité suisse (OCSTAT, relevé structurel 2016 à 2020³⁴). 41% ont des formations universitaires et équivalentes (écoles polytechniques, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques et université). Par comparaison, seuls 32% de la population résidente à Genève sont diplômés de l'université et des hautes écoles (OCSTAT, relevé structurel 2016 à 2020³⁵). Les offres publiques comptent proportionnellement beaucoup plus de diplômées ou diplômés de hautes écoles que les offres ciblées (61% vs 22%).

Enfin, 59% des individus sont actifs professionnellement – les offres publiques le sont plus que les offres ciblées (73% vs 46% respectivement). Parmi les individus actifs, la plupart sont à temps partiel (53%). Ceci est à mettre en lien avec le fait que l'échantillon des individus comporte plus de femmes, et ces dernières travaillent plus à taux partiels que les hommes (73% des femmes vs 29% des hommes)³⁶. Le domaine d'activité le plus répandu chez les FAH, qu'elles soient publiques ou ciblées, correspond aux professions de la santé, de l'éducation, de la culture et professions scientifiques (42% vs 30% dans la population genevoise, OCSTAT, relevé structurel 2016 à 2020³⁷). Dans ce domaine, 30% travaillent dans l'assistance sociale, 30% dans l'enseignement, 27% dans le domaine de la santé et 12% dans les sciences sociales.

³¹ Pour celles et ceux vivant en couple.

³² 6 couples homoparentaux. Le profil des partenaires est proche de celui des répondantes et répondants au niveau de l'âge, la nationalité, la formation et la situation professionnelle.

³³ Le profil des individus d'offre publique est similaire à celui de l'enquête sur les motivations et freins à devenir FAH.

³⁴ Moyenne sur 5 ans, T 15.03.1.01 [T_15_03_1_01.xls \(live.com\)](#).

³⁵ Moyenne sur 5 ans, T 15.03.1.01 [T_15_03_1_01.xls \(live.com\)](#).

³⁶ Le taux d'activité est considéré dans le recrutement de FAH, surtout dans le cadre d'accueil de jeunes enfants : "Un taux de travail de 160% est en principe admis pour un couple" (directive sur l'autorisation et la surveillance des FAH).

³⁷ Moyenne sur 5 ans, T 15.03.1.01 [T_15_03_1_01.xls \(live.com\)](#).

Tableau 9. Profil sociodémographique des familles d'accueil avec hébergement, mai 2024 (N_{individus FAH}=268)

		Offres publiques		Offres ciblées		Total	
		N	%	N	%	N	%
Genre	Femmes	72	58%	83	62%	155	60%
Âge **	55 ans et plus	51	41%	80	60%	131	51%
Nationalité***	Suisse	104	84%	86	63%	190	73%
Formation***	Hautes écoles	75	61%	30	22%	105	41%
Activité prof.***	Actif·ves	90	73%	62	46%	152	59%
Total des individus		127		141		268	
Domaine professionnel	Santé/éducation/culture/sciences	37	41%	26	43%	63	42%
Taux d'activité	Temps partiel	51	57%	28	47%	79	53%
Total des individus actifs		90		62		152	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Note : les pourcentages ont été calculés sur les répondants à chaque question (et non sur le total).

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

5.2.3 Profil du dernier enfant accueilli

Dans le questionnaire, il a été demandé des informations détaillées seulement sur le dernier enfant accueilli (accueil en cours ou terminés ; cf. tableau 10). Les derniers enfants placés sont pour plus de la moitié des garçons (56%). Ils ont été majoritairement placés à l'âge de 7 ans et moins³⁸ (69%). L'âge moyen du placement est plus élevé pour les enfants en offre ciblée (9 ans vs 4 ans en offre publique). En offre publique, on compte davantage de garçons (65%). Selon les FAH, la demande du placement provient majoritairement du tribunal (57%), particulièrement pour les offres publiques (68%). À noter que 15% des demandes de placement proviennent des parents/représentants légaux, 6% de l'enfant, 5% des FAH ciblées ont demandé elles-mêmes le placement de l'enfant, enfin 13% des répondantes et répondants ne savaient pas.

Pour les accueils terminés, l'âge de fin de placement était en moyenne de 14 ans. L'âge de fin de placement en offre publique est significativement plus bas (11 ans vs 16 ans pour les offres ciblées). La durée de placement pour les FAH par le passé était majoritairement d'un an et plus (75%). Les placements en offre ciblée sont proportionnellement de plus longue durée.

Pour les accueils actuels, la moyenne d'âge des mineurs est de 9 ans. Les offres ciblées accueillent des enfants plus âgés (70% de 9 à 18 ans vs 44% en offre publique). La plupart des mineurs sont également accueillis depuis plus d'un an (88%).

Tableau 10. Caractéristiques du dernier enfant accueilli, mai 2024 (N_{FAH}=171)

		Offres publiques		Offres ciblées		Total		
		N	%	N	%	N	%	
Dernier enfant accueilli actuel ou passé								
	Genre	Garçons*	46	65%	44	49%	90	56%
	Demande de placement	Tribunal**	49	68%	44	48%	93	57%
	Âge moyen	Lors du placement***	4		9		6	
	Âge lors du placement	7 ans et moins***	65	94%	43	49%	108	69%
Total enfants actuels ou passés			75		96		171	
Dernier enfant accueilli – actuel								
	Durée de l'accueil	1 an et plus	48	87%	52	88%	100	88%
	Âge moyen	Lors de l'enquête***	8		11		9	
	Âge au moment de l'enquête	9 – 18 ans**	24	44%	41	70%	65	57%
Total enfants actuels			57		62		119	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Note : les pourcentages ont été calculés sur les répondants à chaque question (et non sur le total).

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

³⁸ En moyenne 6 ans.

PROFIL DES ACCUEILLANTES ET ACCUEILLANTS - RÉSUMÉ ENQUÊTE FAH

Les 2/3 accueillent actuellement un enfant, 8% plusieurs enfants et 29% aucun enfant. Plus de la moitié des ménages n'avaient pas accueilli de mineur auparavant (56%).

Des modes de vie diversifiés

61% des ménages vivent en couple (dont 6 homoparentaux), davantage en offre publique (75% vs 50% en offre ciblée). 42% des FAH ont d'autres enfants à charge (55% en offre publique vs 32% en offre ciblée), dont les 2/3 ont plusieurs autres enfants à charge.

Des profils sociodémographiques différents entre offre publique et ciblée

Les FAH d'offre publique sont plus jeunes (59% ont 54 ans et moins vs 40% en offre ciblée) et sont plus souvent de nationalité suisse (84% vs 63% pour les offres ciblées). Elles sont également plus souvent issues de formations universitaires ou équivalentes (61% vs 22%) et actives professionnellement (73% vs 46%).

Des enfants plus âgés en offre ciblée

Les enfants qui sont accueillis actuellement ont en moyenne 9 ans – les offres ciblées accueillent des enfants plus âgés (70% accueillent des mineurs entre 9 et 18 ans vs 44% des offres publiques).

Des accueils de longue durée

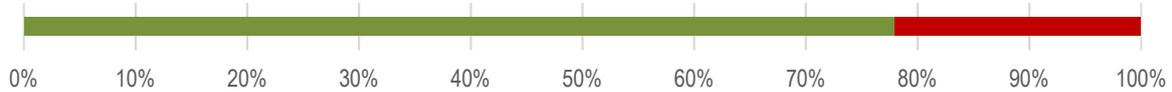
La plupart des accueils durent 1 an ou plus, qu'ils soient actuels (88%) ou passé (75%). L'âge de fin de placement est de 18 ans³⁹ (62%), plus particulièrement en offre ciblée (75% vs 37% en offre publique).

³⁹ Cela ne signifie pas pour autant que l'accueil se termine systématiquement à 18 ans, en effet après la majorité il peut arriver que l'enfant reste vivre dans sa famille d'accueil.

5.3 Avant l'arrivée du mineur

La première partie du questionnaire concernait la préparation à l'accueil familial. En tout, 8 questions étaient posées, dont 2 spécifiques aux offres ciblées et 2 spécifiques aux offres publiques. La satisfaction générale quant à la préparation à l'accueil est élevée (78%, cf. synthèse 6).

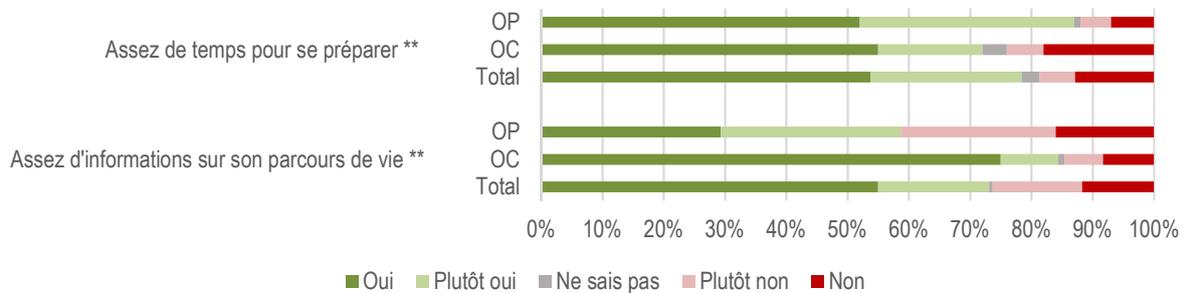
Synthèse 6. Satisfaction générale de la préparation à l'accueil familial avec hébergement, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

De façon générale, les accueillantes et accueillants estiment avoir eu assez de temps pour se préparer au rôle de famille d'accueil (79%) et d'avoir eu assez d'informations sur le parcours de vie de l'enfant (73%, cf. figure 27). Les FAH en offre ciblée estiment davantage avoir assez d'informations sur le parcours de l'enfant mais ne pas avoir eu assez de temps pour se préparer à l'accueillir que les FAH en offre publique.

Figure 27. Préparation à l'accueil, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

À la question ouverte "Quelles informations auriez-vous souhaité obtenir ?", 72 éléments ont été cités, qui ont été classés en 5 catégories (cf. tableau 11).

Tableau 11. Informations supplémentaires souhaitées avant l'accueil, mai 2024 (N_{FAH}=171)

	Offres publiques		Offres ciblées		Total	
	N	%	N	%	N	%
Parents et contexte familial*	17	23%	5	5%	22	13%
Parcours de vie	12	16%	4	4%	16	9%
Santé et développement	7	9%	4	4%	11	6%
Aucune**	0	0%	5	5%	5	3%
Autres	7	9%	6	6%	13	8%
Total des FAH	75		96		171	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

Premièrement, 22 répondantes et répondants auraient souhaité avoir plus d'informations sur les **parents biologiques de l'enfant et son contexte familial** : "plus d'informations sur les parents et leurs problèmes", "des précisions concernant sa famille biologique" ou encore "plus d'informations sur son contexte familial". Les FAH précisent qu'elles auraient voulu connaître ces informations pour mieux s'occuper de l'enfant ("(...) sur le parcours de vie de sa maman, afin de mieux répondre aux questions de ma petite", "ces données étaient importantes pour appréhender le futur de l'enfant"), en comprenant que ces informations sont difficiles à obtenir ("je comprends bien que la protection de la personnalité rentre aussi en ligne"). Cette catégorie est principalement citée par les individus d'offre publique.

Deuxièmement, 16 FAH auraient trouvé utile d'avoir des **informations sur le parcours de vie de l'enfant** : "informations sur son parcours, son histoire, les éléments pertinents pour répondre à ses questions (...)", "beaucoup plus d'informations sur son histoire et parcours de vie, je n'ai presque pas

eu d'informations, ce qui rend la compréhension de l'enfant et de ses difficultés difficile". Certaines FAH mentionnent plus particulièrement son parcours en tant qu'enfant placé, au niveau des possibles placements antérieurs ("détails des placements antérieurs", "les raisons honnêtes du placement", "plus d'info (...) sur les décisions légales", "pourquoi certaines décisions ont été prises"). Des informations sur ses besoins et ses difficultés auraient également pu aider les répondantes et répondants : "ses difficultés (scolaires, sociales) (...)", "être informé des problèmes que l'enfant a subis".

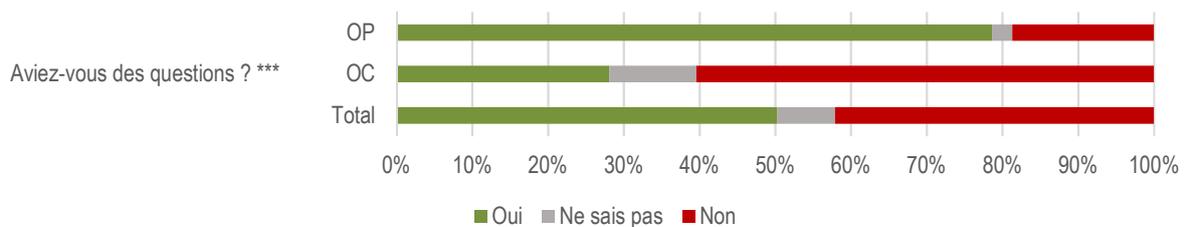
En outre, des informations sur **sa santé et son développement** (N=11) auraient été bénéfiques selon les FAH : "(...) savoir s'il y a eu des soucis in utero lié aux drogues et à l'alcool, les dates d'hospitalisation (...)", "son développement par rapport à sa maladie. Prise de médicaments et son parcours médical" ou encore "des informations relatives à son état de santé et les séquelles liées au sevrage subi à l'hôpital".

Enfin, 5 FAH⁴⁰ estiment avoir eu les informations nécessaires (p.ex. "je savais tout"). D'autres besoins ont été exprimés : les droits des FAH, des informations sur la réalité d'être famille d'accueil, tant pour les familles d'accueil que l'enfant ("avec le recul, j'aurais aimé être informée des difficultés réelles vécues par les accueillants et l'enfant"). Est mentionné également le fait d'avoir des informations sur comment gérer les différents troubles de l'enfant ou encore de rencontrer son ou sa psychologue.

Des familles d'accueil avec des questions

À la question "Aviez-vous des questions avant d'accueillir l'enfant ?", 86 personnes ont répondu oui (50%, cf. figure 28).

Figure 28. Questions avant l'accueil, mai 2023 (N_{FAH}=171)

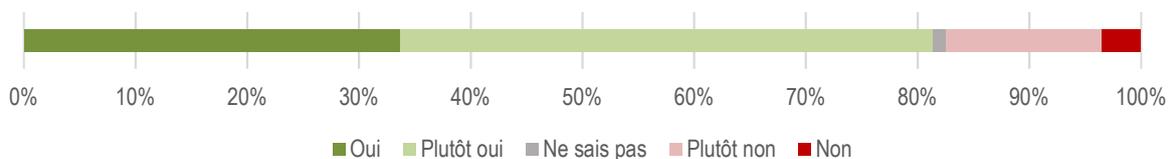


Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

Sur ces 86 individus, 82% estiment avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions (cf. figure 29). À noter toutefois un nombre assez important de réponses partielles (48% de réponses "plutôt oui").

Figure 29. Satisfaction des réponses reçues, mai 2024 (N_{FAH}=86)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Lien préalable avec l'enfant

Une grande partie des accueillantes et accueillants d'**offre publique** a rencontré l'enfant avant de l'accueillir (76%, cf. figure 30) et la moitié l'a rencontré 4 fois et plus⁴¹ (cf. figure 31).

⁴⁰ Uniquement en offre ciblée.

⁴¹ Un seul individu ne sait pas.

Figure 30. Part des accueillantes et accueillants ayant rencontré le mineur avant l'accueil familial, mai 2024 (N_{FAH publiques}=63)

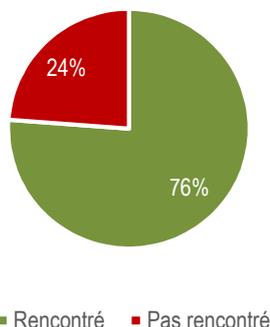
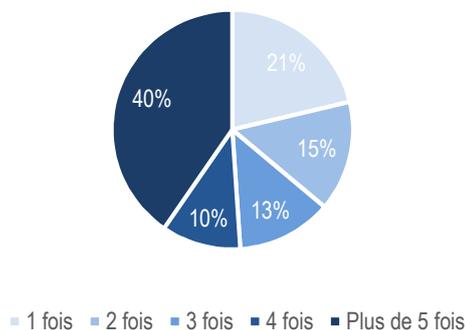


Figure 31. Nombre de fois que le mineur a été vu avant l'accueil, mai 2024 (N_{FAH publiques}=47)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

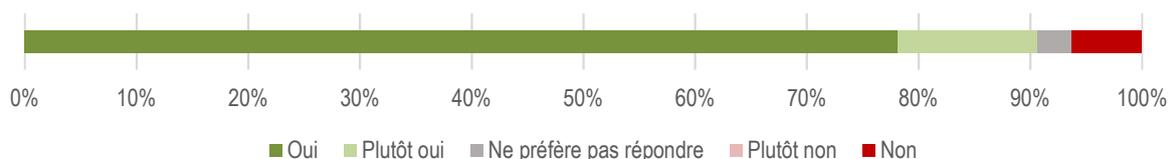
Les questions spécifiques aux **offres ciblées** concernaient leur lien préalable avec l'enfant accueilli. Les accueillantes et accueillants font principalement partie de la famille de l'enfant (71%, les grands-parents 47%, oncle/tante 18%, et frère/sœur 6% ; cf. tableau 12). Une autre partie concernait des liens familiaux plus indirects, comme la belle-mère ou l'ancien conjoint d'un des parents biologiques (12%). Une majorité des répondantes et répondants (91%) estiment qu'ils et elles connaissaient bien l'enfant avec de l'accueillir (cf. figure 32).

Tableau 12. Lien préalable avec l'enfant, mai 2024 (N_{FAH ciblées}=96)

	N	%
Grands-parents	45	47%
Oncle/tante	17	18%
Frère/sœur	6	6%
Liens familiaux indirects	11	12%
Ami/amie des parents	5	5%
Réseau professionnel de l'enfant ⁴²	3	3%
Autres ⁴³	9	9%
Total des FAH d'offre ciblée	96	100%

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Figure 32. Impression de bien connaître l'enfant avant l'accueil, mai 2024 (N_{FAH ciblées} =96)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

⁴² Telles que anciennes éducatrices ou psychologues.

⁴³ Seule une personne a précisé la nature de la relation ("*parrain*").

Encadré 8. Différences significatives sur la préparation à l'accueil

Les FAH publiques estiment plus que celles ciblées d'avoir eu assez de temps pour se préparer à l'accueil. Elles sont également plus nombreuses à avoir eu des questions.



Les FAH ciblées estiment davantage avoir eu assez d'information.



Les individus estimant avoir eu assez d'informations rapportent moins rencontrer de problèmes avec l'enfant.



Les personnes qui rencontrent des problèmes avec l'enfant et qui estiment ne pas avoir eu assez d'informations à son sujet sont celles qui ont eu proportionnellement plus de questions avant l'accueil.

AVANT L'ARRIVÉE DE L'ENFANT - RÉSUMÉ ENQUÊTE FAH**Une préparation à l'accueil jugée suffisante**

Plus des 3/4 estiment avoir eu le temps de se préparer à l'accueil (plus fortement les offres publiques : 87% vs 72% offre ciblée). Les 3/4 ont eu assez d'informations sur l'enfant (de façon plus marquée pour les offres ciblées (84% vs 58% pour les FAH publiques) ; les informations supplémentaires souhaitées concernent les parents biologiques et le contexte familial, le parcours de vie général ainsi que la santé et le développement de l'enfant.

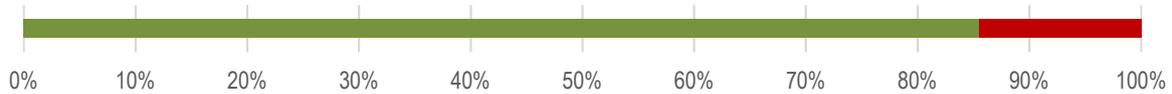
Un lien bien établi avant l'accueil

76% des offres publiques ont rencontré l'enfant avant l'accueil ; 50% d'entre elles l'avaient vu au moins 4 fois. 91% des offres ciblées estimaient bien connaître l'enfant avant l'accueil ; en effet, 71% lui étaient apparentés (principalement grands-parents (47%) mais aussi oncle/tante (17%), fratrie (6%)) et 12% avaient des liens familiaux indirects (beaux-parents, p.ex.).

5.4 Relation avec l'enfant/jeune accueilli

Une partie du questionnaire portait sur la relation avec le mineur, qui est un facteur déterminant dans la satisfaction d'une famille d'accueil. De façon globale, les répondantes et répondants déclarent en majorité avoir une relation satisfaisante avec l'enfant placé (86%, cf. synthèse 7).

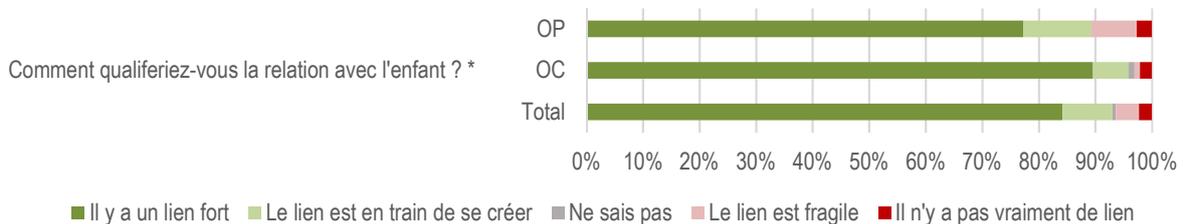
Synthèse 7. Satisfaction générale de la relation avec l'enfant accueilli, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

En effet, 84% des FAH estiment avoir un lien fort avec l'enfant, contre seulement 2% qui déclarent que le lien n'est pas vraiment présent (cf. figure 33). Les offres ciblées ont légèrement tendance à rapporter un lien plus fort que les offres publiques.

Figure 33. Qualité du lien avec l'enfant, mai 2024 (N_{FAH}=171)

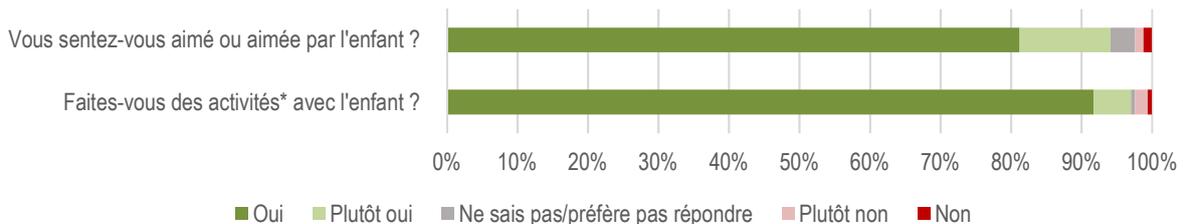


Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

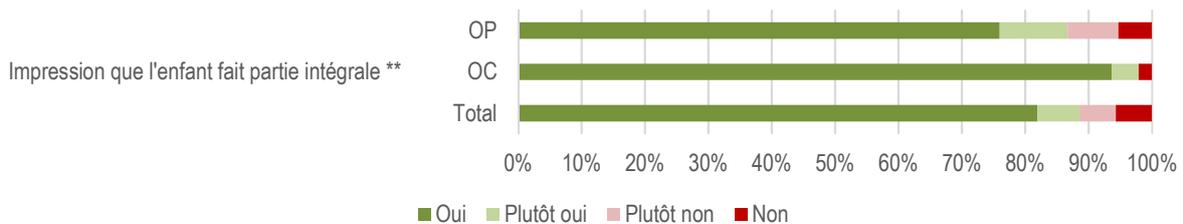
De plus, 94% se sentent aimées ou aimés par l'enfant accueilli (cf. figure 34). Les répondantes et répondants déclarent en majorité (97%) faire des activités avec ce dernier, et avoir l'impression que l'enfant fait partie intégrale de leur famille (93%; cf. figure 35). Enfin, un tiers des FAH rapportent que l'accueil est source de stress (cf. figure 36).

Figure 34. Satisfaction de la relation avec l'enfant accueilli, mai 2024 (N_{FAH}=171)



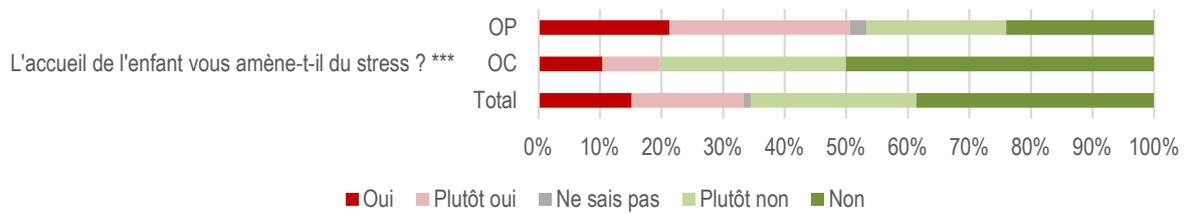
Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Figure 35. Intégration de l'enfant dans la FAH, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

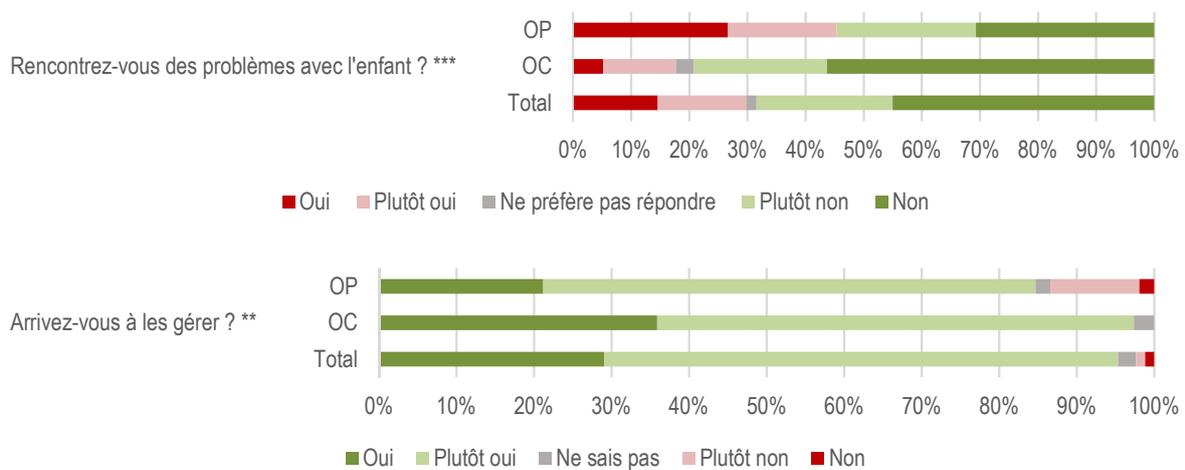
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

Figure 36. Stress causé par l'accueil, mai 2024 (N_{FAH}=171)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024. Réponses inversées : pour ces questions, ce sont les réponses « oui » et « plutôt oui » qui sont considérées comme des marqueurs d'insatisfaction.

Légende : relation statistiquement significative *** $p < 0.001$, ** $p < 0.01$, * $p < 0.05$. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

53%⁴⁴ rapportent rencontrer des problèmes avec l'enfant accueilli, mais 90% estiment arriver à les gérer, dont 2/3 de façon plutôt limitée (cf. figure 37).

Figure 37. Rencontre et gestion de problèmes avec l'enfant, mai 2024 (N_{FAH}=171⁴⁵)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024.

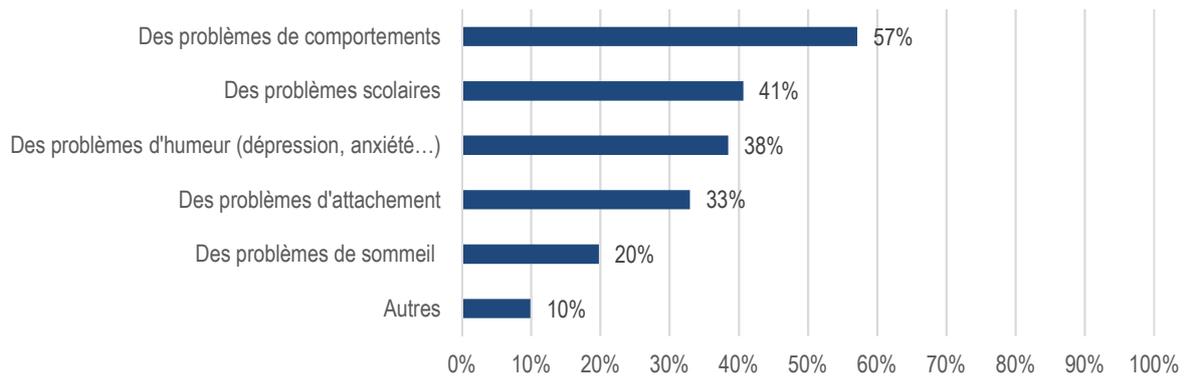
Légende : relation statistiquement significative *** $p < 0.001$, ** $p < 0.01$, * $p < 0.05$. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

Les problèmes les plus rencontrés concernent des **problèmes de comportement** (N=52, ce qui correspond à 57% des difficultés relatives), **scolaires** (N=37, soit 41%) ou encore **d'humeur**, telles que la dépression ou l'anxiété (N=35, soit 38%; cf. figure 38). De plus, 30 FAH rencontrent des problèmes d'attachement avec les mineurs (33%), et 18 FAH des problèmes de sommeil (20%). Les autres difficultés citées par les répondantes et répondants (N=9) concernent des problèmes de santé physique ou des problèmes cognitifs⁴⁶.

⁴⁴ Ce taux compte les réponses oui, plutôt oui et plutôt non. Pour les analyses statistiques, seules les réponses d'affirmation (oui et plutôt oui) ont été retenues comme indicateurs de rencontrer des problèmes avec l'enfant (30%).

⁴⁵ L'effectif pour la question de gestion des problèmes est de N=91.

⁴⁶ Par exemple : "retard de langage et léger retard de développement", ou encore "problème de santé".

Figure 38. Problèmes rencontrés avec l'enfant accueilli, mai 2024 (N_{FAH}=91)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Encadré 9. Différences significatives sur la relation avec l'enfant placé



Les FAH en offre ciblée ont tendance à rapporter un lien plus fort⁴⁷ avec l'enfant, et que ce dernier fait plus partie intégrante de la famille. **Il n'y a toutefois pas de différence sur le fait de se sentir aimée ou aimé par l'enfant.**



Les offres publiques rapportent davantage rencontrer des problèmes avec l'enfant et de moins bien les gérer.



Les offres publiques sont également plus nombreuses à déclarer que l'accueil peut être source de stress.



La présence d'un lien fort avec l'enfant est corrélé avec moins de problèmes rencontrés avec l'enfant et avoir eu assez d'informations à son sujet.



Il en est de même pour l'appartenance à la FAH : elle est plus forte s'il n'y a pas de problèmes et si les FAH ont eu assez d'informations.



Les personnes pour qui l'accueil amène plus de stress sont celles qui rencontrent des difficultés avec l'enfant et qui ne trouvent pas le rôle de FAH clair.

RELATION AVEC L'ENFANT/ JEUNE ACCUEILLI - RÉSUMÉ ENQUÊTE FAH

Une relation forte entre l'enfant et sa FAH

Plus des 3/4 des FAH déclarent avoir un lien fort avec l'enfant (de façon encore plus marquée pour les FAH ciblées : 90% vs 77% en offre publique). La quasi-totalité le considère comme faisant partie intégrale de la famille (87% en offre publique et 98% en offre ciblée), et 94% estiment se sentir aimées ou aimés par l'enfant (pas de différences entre les types d'offre).

Un accueil pouvant cependant s'avérer complexe

Un tiers des FAH estiment que l'accueil peut être source de stress, ce qui est plus relevé par les offres publiques (50% vs 19% des FAH ciblées).

La moitié affirment rencontrer des problèmes avec l'enfant - également plus cité par les offres publiques (46% vs 18%). Les difficultés sont principalement d'ordre comportemental, scolaire ou d'humeur. Des problèmes d'attachement sont aussi relevés. Toutefois, 91% déclarent arriver à y faire face (98% des offres ciblées vs 85% des FAH publiques).

⁴⁷ Le lien fort représente les réponses cumulées de "Le lien est très présent" et "Le lien est en train de se créer". Un lien moins fort représente la cumulation des réponses "Le lien est fragile" et "Il n'y a pas vraiment de lien entre nous".

5.5 Impact de l'accueil sur la famille

À la question ouverte " Quel impact l'accueil de l'enfant a-t-il eu sur votre famille ?", 135 impacts ont été identifiés et regroupés d'abord en 4 catégories : impact positif de l'accueil, impact négatif, pas d'impact ou impact neutre (cf. tableau 13). Les individus pouvaient rapporter plusieurs impacts dans une même réponse. Les offres publiques rapportent plus d'impacts négatifs que celles ciblées, qui elles mentionnent davantage que l'accueil n'en a pas eu.

Tableau 13. Catégories des impacts sur la famille d'accueil rapportés, mai 2024 (N_{FAH}=171)

	Offres publiques		Offres ciblées		Total	
	N	%	N	%	N	%
Impact positif	33	44%	31	32%	64	37%
Impact négatif**	30	40%	17	18%	47	27%
Impact neutre	4	5%	6	6%	10	6%
Aucun impact**	1	1%	13	14%	14	8%
Total des FAH	75		96		171	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05

Les réponses ont également été regroupées en 6 thématiques les détaillant plus précisément⁴⁸ (cf. tableau 14).

Tableau 14. Impacts sur la famille d'accueil rapportés, mai 2024 (N_{FAH}=171)

	Offres publiques		Offres ciblées		Total	
	N	%	N	%	N	%
Épanouissement personnel	14	19%	21	22%	35	20%
Déséquilibre ou bouleversement familial**	18	24%	7	7%	25	15%
Réorganisation du quotidien	13	17%	8	8%	21	12%
Renforcement des liens familiaux	9	12%	12	13%	21	12%
Impacts sur les autres enfants à charge*	14	19%	6	6%	20	12%
Autres impacts	6	8%	7	7%	13	8%
Total des FAH	75		96		171	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

Le premier impact, relevé par 20% des répondantes et répondants, est un **épanouissement personnel** dû à l'accueil. Les individus évoquant ce thème rapportent une expérience globale positive ("*beaucoup de positif !*") ainsi que des sentiments d'amour et de joie ("*il ramène de la joie, de l'animation et surtout plein d'amour*" ou encore "*elle a apporté du bonheur dans ma famille*"). On remarque également des éléments d'altruisme, p.ex. "*Une bonne expérience. S'intéresser à autrui. Faire du bien à quelqu'un*". Pour une offre ciblée, l'accueil a aidé à surmonter une lourde épreuve de la vie : "*Accueillir nos petits-enfants nous a énormément aidé à surmonter la mort soudaine de notre fille.*"

Le deuxième impact énoncé par 15% des individus correspond à un **déséquilibre ou bouleversement familial**⁴⁹. Dans cette catégorie, on retrouve des éléments de changement au niveau de la dynamique de famille ou de couple – "*cela a bouleversé notre vie de couple et de famille (...)*", "*en tant que parents, nous n'avons plus de temps pour nous deux (...)*" amenant parfois à une rupture des liens : "*la famille a explosé*" ou encore "*séparation*". Les répondants et répondantes évoquent les difficultés entraînées par le comportement et problèmes préalables de l'enfant : "*la pathologie est entrée dans la famille*", ou encore "*lorsque son comportement est inadéquat. Toute la famille en souffre*". Finalement, il y a également des mentions de tensions qui apparaissent : "*une famille à bout de nerfs depuis les 18 derniers mois*" ou "*(...) aujourd'hui cela génère quelques tensions*".

Vient ensuite **la réorganisation du quotidien** (12%), qui concerne notamment la diminution du temps personnel : "*je ne fais plus de sport (...)*", "*arrêt des activités que j'avais l'habitude de faire, (...)*", "*difficultés à voir des personnes en dehors de la maison*". Ils et elles mentionnent également des aspects plus logistiques, par exemple "*réorganisation des chambres, réorganisation de mon emploi du temps,*

⁴⁸ Ces catégories peuvent être évoquées tant d'un côté positif que négatif, ou encore de façon neutre.

⁴⁹ Les offres publiques rapportent davantage rencontrer des déséquilibres et bouleversements familiaux que les offres ciblées.

vacances adaptées pour son âge (...). Toutefois, cette réorganisation n'est pas perçue négativement par toutes ou tous : *"Moins de liberté dans les activités communes ou personnelles. Le confort est différent mais pas forcément négatif"*.

Concernant le **renforcement des liens familiaux** (12%), certaines FAH mentionnent le fait que le climat de la maison s'est amélioré avec l'arrivée de l'enfant (*"(...) l'ambiance familiale qui était bonne est encore meilleure depuis l'arrivée de l'enfant"*, *"dynamisme sur l'ensemble de la famille"*). Pour d'autres, les liens sont devenus plus forts entre chaque membre : *"ça nous a unis encore plus"*. Finalement, l'accueil de l'enfant a également pu permettre de compléter la famille (*"(...) la famille s'est agrandie vu que je considère comme mon enfant"*), ainsi que de la créer : *"Il l'a créée. Avant j'étais célibataire !"*.

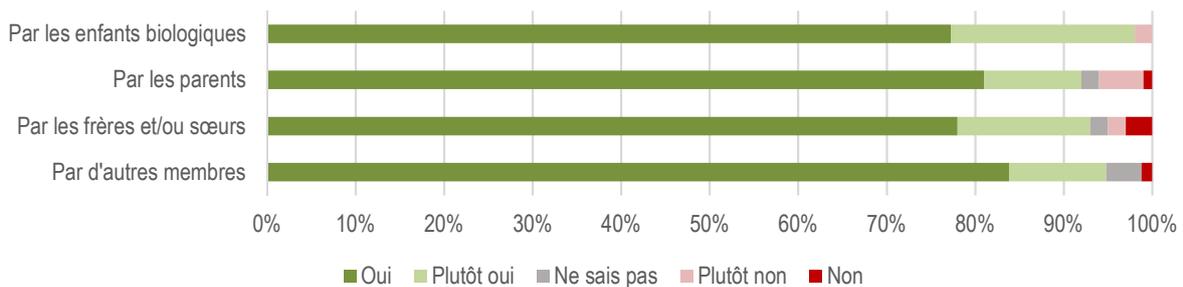
Un autre aspect important est **l'impact sur les autres enfants du ménage** (12%)⁵⁰, placés ou biologiques, qu'il soit positif ou négatif. Les **impacts négatifs** (N=13) sont la jalousie entre les enfants (mentionnée 5 fois) : *"un peu de jalousie avec mon enfant"*, ou le fait que l'enfant placé puisse passer en premier : *"Le comportement de l'enfant a fait parfois passer nos propres enfants après par l'enfant accueilli (...) "*. Les difficultés de comportement ou familiales peuvent impacter l'enfant : *"(...) à cause de sa mère [de l'enfant placé] (...) beaucoup d'anxiété pour mes enfants"*. Quant **aux impacts positifs** (N=9), les répondantes et répondants parlent du développement personnel qu'ils et elles ont remarqué chez leurs enfants : *"épanouissement du plus grand qui se sent valorisé dans sa position de grand (...) "* ou encore *"(...) les enfants apprennent à être plus bienveillants l'un envers l'autre"*. Ils et elles mentionnent aussi l'acceptation de l'enfant placé : *"(...) mes autres enfants placés sont ravis d'accueillir un bébé"* ou *"(...) [l'enfant placé] est parfaitement accepté par notre enfant biologique"*.

Finalement, d'autres réponses ne rentraient pas dans ces catégories (N=13). Pour certaines FAH, l'accueil a entraîné une remise en question (*"remise en question de mes capacités à être adéquate pour l'accueillir"*), pour d'autres, cela les a préparé à l'adoption⁵¹ (*"(...) je considère qu'elle m'a préparé à l'adoption"*). Ils et elles notent également l'investissement qui provient d'un accueil (*"c'est une grande responsabilité mais la situation nous convient"*). Enfin, l'intérêt de l'enfant en priorité : *"Je pense que l'impact est plus au niveau de l'enfant qui s'adapte à la famille que le contraire"*.

Acceptation du mineur par les différents membres de la famille

De façon générale, l'enfant est bien accepté par l'ensemble des différents membres de la FAH (enfants biologiques, parents, frères/sœurs, autres) et semble donc être bien intégré (la quasi-totalité des familles déclarent que l'enfant est bien accepté par les différents membres, cf. figure 39).

Figure 39. Acceptation de l'enfant par les différents membres de la famille d'accueil, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Note : Rapporté aux personnes concernées (les réponses "ne s'applique pas" ont été exclues).

⁵⁰ Également plus rapporté par les offres publiques.

⁵¹ À noter que l'accueil n'aboutit à l'adoption de l'enfant accueilli que dans de très rares cas.

Encadré 10. Différences significatives de l'impact de l'accueil

Les offres publiques rapportent plus d'impacts négatifs, alors que les offres ciblées rapportent davantage le fait que l'accueil n'a pas eu d'impact.



Les impacts positifs sont davantage cités par les personnes ne rencontrant pas de problèmes avec l'enfant, ayant eu assez de temps pour se préparer, ainsi que celles satisfaites de la collaboration avec le réseau et de l'expérience globale de parent d'accueil.



Les FAH ressentant le plus d'épanouissement personnel quant à l'accueil sont celles qui ne rencontrent pas de problèmes avec l'enfant, ont eu assez de temps pour se préparer, ainsi que celles satisfaites de l'encadrement et de la collaboration avec le réseau.

IMPACT SUR LA FAH - RÉSUMÉ ENQUÊTE FAH**Principalement des impacts positifs**

Plus d'impacts positifs (37%) que négatifs (27%) sont rapportés par les FAH. Les impacts négatifs sont davantage rapportés par les offres publiques (40% vs 18%) alors que les offres ciblées estiment que l'accueil n'a pas d'impact (14% vs 1%).

Une dynamique familiale parfois déséquilibrée et un quotidien réorganisé...

15% rapportent un déséquilibre ou bouleversement familial (24% offre publique et 7% offre ciblée) ("*cela a bouleversé notre vie de couple et de famille*").

12% déclarent que leur quotidien a dû être réorganisé ("*arrêt des activités que j'avais l'habitude de faire*").

... mais un accueil qui apporte amour et positivité

20% rapportent ressentir un épanouissement personnel ("*une bonne expérience. S'intéresser à autrui. Faire du bien à quelqu'un*") et de l'amour ("*il ramène de la joie, de l'animation et surtout beaucoup d'amour*").

12% estiment que leurs liens familiaux se sont renforcés ("*ça nous a unis encore plus*").

Des impacts sur les enfants biologiques

Pour les FAH avec d'autres enfants à charge, des impacts tant négatifs ("*le comportement de l'enfant a fait parfois passer nos propres enfants après l'enfant accueilli*") que positifs ("*les enfants apprennent à être plus bienveillants l'un envers l'autre*") sont rapportés (19% offre publique et 6% offre ciblée).

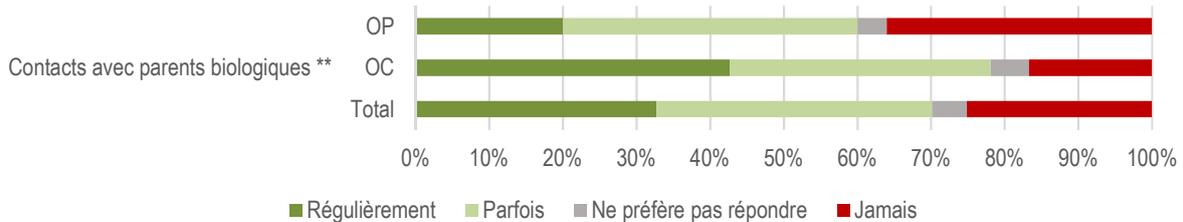
Un enfant accepté de toutes et tous

La quasi-totalité déclare que l'enfant est bien accepté par les différents membres de la famille (enfants biologiques, parents des FAH, frères et sœurs, autres membres pertinents).

5.6 Relations avec les parents biologiques de l'enfant/jeune accueilli

Un autre aspect décisif dans la satisfaction des familles d'accueil concerne la relation avec les parents biologiques. Près des $\frac{3}{4}$ des répondantes et répondants déclarent avoir des contacts eux (cf. figure 40). Parmi celles et ceux qui ont des contacts avec les parents biologiques, la grande majorité qualifie leur relation comme bonne, particulièrement pour les offres ciblées (78%; cf. figure 41). Les $\frac{3}{4}$ indiquent ne pas ressentir de conflit de loyauté ni de gêne envers les parents de l'enfant (cf. figure 42). Pour les offres ciblées ayant renseigné faire partie de la famille directe de l'enfant (N=65⁵²), 76% déclarent que le fait d'accueillir un enfant de leur propre famille n'a pas changé les relations avec celle-ci, 23 % estiment que leurs relations ont changé (2% de "ne sais pas" ; cf. figure 43).

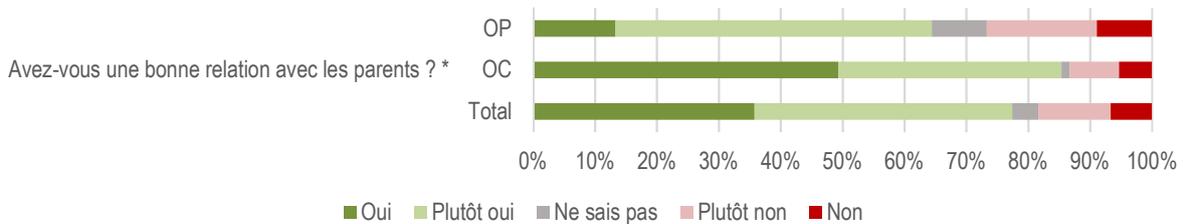
Figure 40. Fréquence des contacts avec les parents biologiques de l'enfant, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

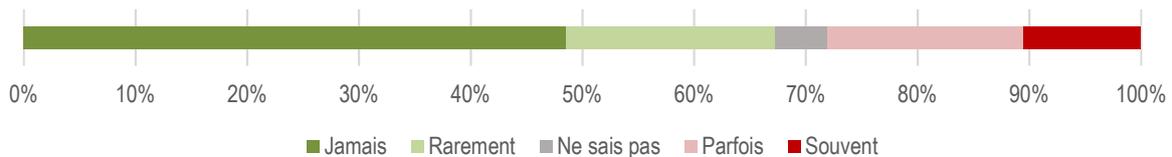
Figure 41. Qualité de la relation avec les parents biologiques de l'enfant, mai 2024 (N_{FAH}=120)⁵³



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

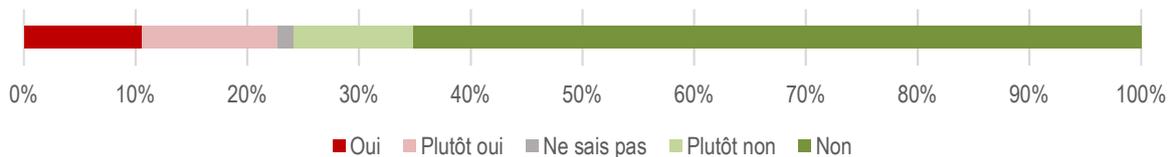
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

Figure 42. Fréquence de ressenti d'un conflit de loyauté envers la famille biologique, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Figure 43. Accueillir un enfant de sa propre famille et son changement sur la relation, mai 2014 (N_{FAH ciblées}=65)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Pour les individus ayant déclaré avoir une relation difficile avec les parents biologiques de l'enfant, une question ouverte leur a été posée : "Quelles difficultés rencontrez-vous dans votre relation avec les

⁵² Certaines FAH n'ont pas pu répondre en raison d'un lien avec l'enfant mal renseigné lors de la complétion du questionnaire. Elles ont ensuite été recodées comme "offre ciblée" et "lien parental direct" dans la base de données.

⁵³ Concerne uniquement les personnes ayant des contacts avec les parents biologiques de l'enfant accueilli.

parents biologiques de l'enfant que vous accueillez ?". Trois catégories de difficultés ont été identifiées (cf. tableau 15).

Tableau 15. Difficultés rencontrées avec les parents biologiques, mai 2024 (N_{FAH}=22)

	Total	
	N	%
Conflits et problèmes de communication	8	36%
Parentalité inconsistante	5	23%
Refus du placement	4	18%
Autres	9	41%
Total des FAH	22	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

La première difficulté relevée par 8 répondantes et répondants concerne **les conflits et problèmes de communication** auxquels ils et elles font face : "*problèmes de dialogue (...)*". Lorsque le dialogue est présent, celui-ci peut s'avérer conflictuel ("*très agressive envers moi*") et les individus rapportent des problèmes de mensonges de la part des parents biologiques, p.ex. : "*il nous mentait, (...) et nous cachait ce qui se passait chez lui le week-end*".

Vient ensuite des difficultés liées à une **parentalité inconsistante** (N=5) : les parents peu présents ou irréguliers, ("*(...) pas de régularité*", "*la mère se manifeste trop rarement*"), ou qui pouvaient parfois l'oublier : "*(...) la relation était plutôt bonne malgré les oublis de son fils*".

Les FAH mentionnent également le **refus du placement** (N=4) de la part des parents biologiques : "*les deux parents refusent la situation*" ou encore "*elle n'a pas accepté que ses enfants aient été placés*".

Enfin, d'autres difficultés ont également été relevées par 9 répondantes et répondants : 2 individus rapporte des problèmes psychologiques de la part des parents biologiques ("*toxicomanes l'un et l'autre (...)*" ou "*[le parent biologique] est bipolaire paranoïaque*"). Une autre personne juge que la mère "*ne collabore pas du tout avec les services sociaux*". Une FAH mentionne également que les difficultés proviennent du fait que les parents biologiques ne sont pas assez soutenus pour "*comprendre pourquoi l'enfant a été placé et les aider dans leur rôle de parent*".

Encadré 11. Différences significatives sur les relations avec les parents biologiques



Les offres ciblées ont davantage de contacts avec les parents biologiques de l'enfant placé. Elles qualifient leur relation avec eux comme meilleure.



Ressentir un conflit de loyauté envers les parents biologiques est lié au fait de rencontrer des problèmes avec le mineur.

RELATIONS AVEC LES PARENTS BIOLOGIQUES DE L'ENFANT/JEUNE ACCUEILLI - RÉSUMÉ ENQUÊTE FAH

Des familles d'accueil en contact avec les parents biologiques

Près des ¾ des FAH ont des contacts avec les parents biologiques de l'enfant accueilli, davantage les offres ciblées (78% vs 60% des offres publiques).

Une relation jugée satisfaisante pour la majorité...

78% disent entretenir une bonne relation avec les parents biologiques (plus les offres ciblées 85% vs 64% offres publiques). 68% des FAH disent ne pas ressentir, ou rarement, de conflit de loyauté.

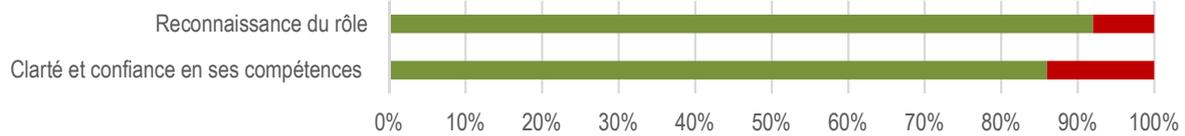
... et difficile pour une minorité.

Les FAH rencontrant des difficultés avec les parents biologiques expliquent que les problèmes rencontrés concernent principalement des conflits et une mauvaise communication ("*problèmes de dialogue*"), une parentalité inconsistante ("*la mère se manifeste trop rarement*"), et un refus de placement de leur part ("*les deux parents refusent la situation*").

5.7 Le rôle de famille d'accueil

La satisfaction du rôle de famille d'accueil a été mesurée à travers deux dimensions : la reconnaissance par différents acteurs, ainsi que le sentiment de clarté et de confiance en ses compétences. De manière générale, les FAH expriment un haut niveau de satisfaction sur ces deux dimensions, bien que celle concernant la clarté et la confiance en ses compétences soit légèrement inférieure (86% vs 92% pour la reconnaissance du rôle ; cf. synthèse 8).

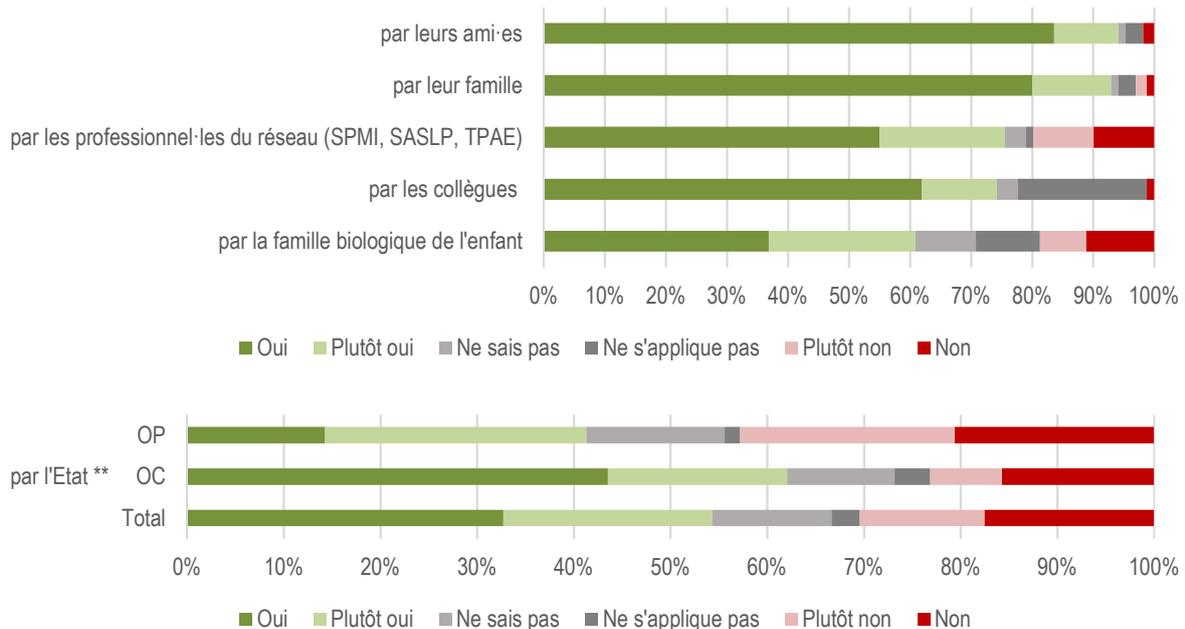
Synthèse 8. Satisfaction générale des dimensions du rôle de famille d'accueil, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Les FAH se trouvent principalement reconnues par leurs amies et amis (95%) ainsi que par leur famille (93%, cf. figure 44). 74% des FAH ressentent également une reconnaissance de la part de leurs collègues. À noter, que les FAH se sentent assez bien reconnues par les professionnelles et professionnels du réseau (SPMi, SASLP, TP AE ; 76%). Enfin, les FAH expriment le moins de reconnaissance de la part de l'État (54% de satisfaction) ainsi que dans une moindre mesure de la famille biologique de l'enfant (61% de satisfaction).

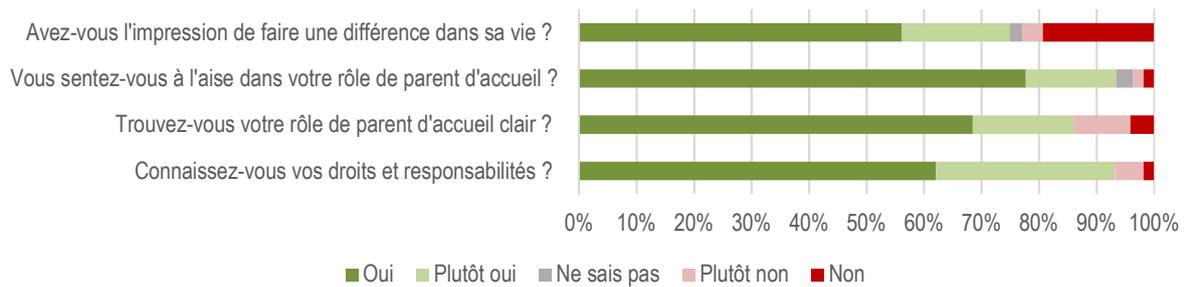
Figure 44. Reconnaissance ressentie par différents acteurs, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

En ce qui concerne la dimension de clarté et de confiance en ses compétences, les FAH déclarent en grande partie (93%) connaître leurs droits et responsabilités et sont 84% à déclarer trouver leur rôle clair (cf. figure 45). La grande majorité semble également se sentir à l'aise dans ce rôle (94%). Le seul élément amenant plus d'insatisfaction concerne le fait d'avoir l'impression de faire une différence dans la vie de l'enfant (23% n'en ont pas l'impression). Il n'y a pas de différence entre les types d'offre.

Figure 45. Dimensions de clarté et d'auto-efficacité, mai 2024 (N_{FAH}=171)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Les 32% (N=54) ayant déclaré ne pas trouver le rôle de FAH clair ont pu s'exprimer sur ce qu'ils et elles ne comprenaient pas. Leurs réponses ont été regroupés en 5 catégories (cf. tableau 16). Il n'y a pas de différences significatives entre les types d'offres.

Tableau 16. Éléments peu clairs quant au rôle de FAH, mai 2024 (N_{FAH}=54)

	Offres publiques		Offres ciblées		Total	
	N	%	N	%	N	%
Cadre légal et droits	9	28%	4	18%	13	24%
Position éducative	7	22%	3	14%	10	19%
Statut et implication	7	22%	2	19%	9	17%
Suite et fin du placement	3	9%	1	5%	4	7%
Autres	6	19%	4	18%	10	19%
Total des FAH	32		22		54	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

À noter que le nombre de réponses est relativement faible, mais que les éléments mis en avant par les FAH sont intéressants. En effet, une catégorie évoquée concerne leur confusion quant au **cadre légal et leurs droits** (N=13) en tant que famille d'accueil, p.ex. : "*des droits juridiques peu clairs*⁵⁴", "*la notion de répondant légal vs représentant légal*". Cette catégorie inclut également une perplexité quant à l'autorité parentale : "*Les limites légales. Le fait que les parents gardent l'autorité parentale*" ou "*les parents ont toujours l'autorité parentale, mais ne sont pas présents*".

Deuxièmement, les répondantes et répondants déclarent ne pas trouver leur **position éducative** claire (N=10). Sont relatées les difficultés liées à leur rôle dans l'éducation des enfants placés, notamment les décisions quotidiennes à prendre : "*la place en rapport à certains choix liés à l'enfant (...)*" ou "*pour certaines décisions, ce n'est pas toujours très clair qui peut décider et qui ne le peut pas (...)*".

Les FAH expriment aussi un manque de vision quant à leur **statut et implication** (N=9), qui sont ici plus liés aux relations avec le réseau. Les réponses évoquent effectivement une insatisfaction due à leur statut : "*pour certaines choses, le SPMi ne me considère pas comme famille d'accueil ! Je suis famille d'accueil ou grand-mère ?*" ou encore "*(...) le manque d'un statut clair des FAH nous empêche de jouer notre rôle de protecteur de l'enfant*". Ils et elles souhaiteraient également davantage être impliqués dans les décisions prises quant à l'enfant placé : "*Les parents biologiques sont totalement absents et pourtant nous ne sommes que peu écoutés alors que nous sommes les personnes les plus proches de l'enfant*", "*[nous] sommes les personnes qui le connaissent le plus, notre avis est peu pris en considération et ne fait pas le poids par rapport aux avocats des parents (...)*".

De plus, les FAH déclarent avoir un manque de clarté quant à **la suite ou à la fin du placement** (N=4), que ce soit par un manque d'information ("*manque d'information sur la suite de l'accueil*") ou comment l'organiser ("*comment doit-on organiser notre vie sur le long terme, les choses que nous devons planifier (...)*"). Deux d'entre elles mentionnent également leur perplexité sur la fin de placement qu'elles ont vécu, p.ex. : "*nous avons intégralement élevée notre petit-fils (...) puis du jour au lendemain notre fille nous l'a retiré (...)*".

⁵⁴ Traduit de l'anglais ("*Not clear legal rights*").

D'autres éléments de confusion ont été relevés, notamment concernant le côté administratif ou financier ("*questions administratives en rapport avec l'obtention de son permis C*", "*(...) partir en vacances avec l'enfant (...)*", ou "*(...) comment gérer le côté financier*"). Est évoqué également le manque de clarté concernant les relations avec les parents biologiques de l'enfant placé ou les droits de visite de la FAH lorsque l'enfant est de retour dans sa famille d'origine.

Encadré 12. Différences significatives sur la reconnaissance et la clarté du rôle



Les offres ciblées se sentent plus reconnues par l'État que les offres publiques.



La reconnaissance par l'État et le réseau est ressentie davantage par les personnes ne rencontrant pas de problèmes avec l'enfant ou estimant avoir eu assez d'informations à son sujet.



Les FAH qui se sentent reconnues par les *parents biologiques* de l'enfant sont celles qui ne rencontrent pas de problèmes avec le mineur.



Les personnes estimant avoir eu assez d'informations sur l'enfant se sentent plus reconnues par leur propre famille.



Trouver son rôle clair est lié au fait d'estimer avoir eu assez d'informations sur l'enfant et de se sentir inclus dans les décisions prises à son égard.

LE RÔLE DE FAH - RÉSUMÉ ENQUÊTE FAH

Un fort sentiment de reconnaissance

Les FAH se trouvent principalement reconnues par leur cercle amical (95%) et familial (93%).

Une insatisfaction est ressentie quant à l'État et à son manque de reconnaissance, particulièrement en offre publique : seulement 54% se sentent reconnues par l'État (41% en offre ciblée vs 62% en offre publique). Par contre, les FAH se sentent reconnues par le réseau de protection des mineurs (SPMi, SASLP, TPAE, 76% de satisfaction). À noter encore que près des 2/3 des FAH se sentent également reconnues par les parents biologiques de l'enfant.

Un rôle qui leur convient...

La quasi-totalité s'estime à l'aise dans le rôle de FAH (94%).

Les 3/4 ont l'impression de faire une différence dans la vie de l'enfant accueilli.

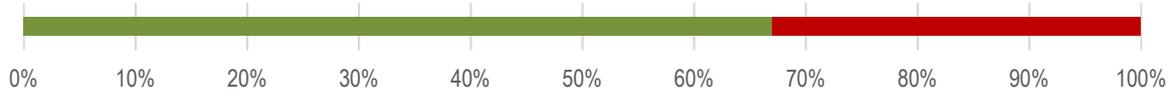
... et qui est clair pour la majorité

86% des FAH trouvent leur rôle clair. Les FAH pour qui ce n'est pas le cas se sont exprimées sur les éléments de confusion : le cadre légal et les droits ("*des droits juridiques peu clairs*"), la position éducative ("*le rôle d'éducateur principal*"), le statut et leur implication ("*le manque d'un statut clair des FAH nous empêche de jouer notre rôle de protecteur de l'enfant*") ainsi que la suite et fin du placement ("*manque d'informations sur la suite du placement*").

5.8 Soutien perçu des familles d'accueil

Un autre aspect clé de la satisfaction des FAH est le soutien qu'elles reçoivent. L'analyse montre que c'est une des dimensions pour lesquelles les FAH sont le moins satisfaites, même si la satisfaction reste relativement importante (67%, cf. synthèse 9).

Synthèse 9. Satisfaction générale du soutien perçu, mai 2024 (N_{FAH}=171)

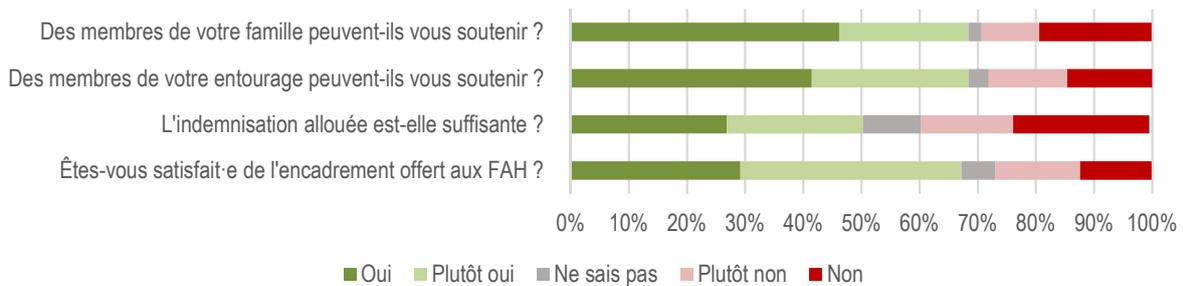


Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Les questions de ce thème portaient sur le soutien de leur entourage, le soutien financier et la satisfaction globale vis-à-vis du soutien (cf. figure 46)⁵⁵. C'est principalement le soutien financier, c'est-à-dire l'indemnisation allouée par l'État de Genève qui porte insatisfaction : 39% des FAH la trouvant insuffisante⁵⁶.

Plus des 2/3 peuvent compter sur le soutien de leur famille (68%) ou de leur entourage (68%)⁵⁷ et sont satisfaites de l'encadrement leur étant offert (68%)⁵⁸ ; à noter toutefois que la satisfaction de l'encadrement est plutôt mitigée.

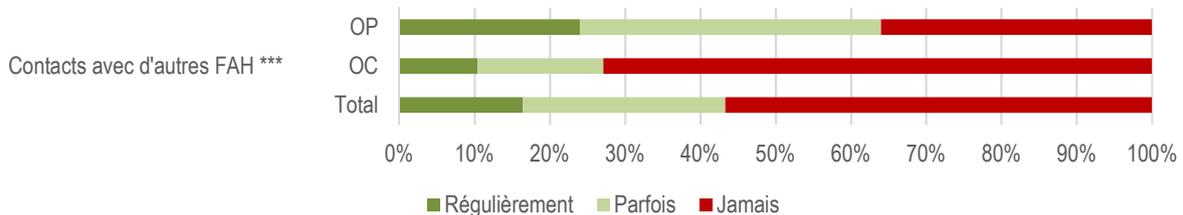
Figure 46. Satisfaction du soutien reçu, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Les autres familles d'accueil peuvent également être un soutien important, notamment pour comprendre les défis et la vie quotidienne d'un tel rôle. Aux questions sur le soutien par d'autres FAH, plus de la moitié des répondantes et répondants ont affirmé ne pas avoir de contacts avec d'autres familles d'accueil (57%, cf. figure 47). Les 2/3 ne souhaitent pas avoir plus de contacts (64%). Pour les personnes ayant des contacts (N=74), 50% rapportent recevoir du soutien de leur part⁵⁹ (cf. figure 48).

Figure 47. Fréquence des contacts avec d'autre(s) famille(s) d'accueil, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

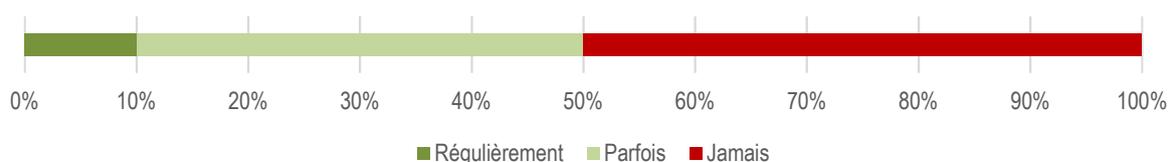
⁵⁵ Pas de différence entre offre publique et ciblée sur ces dimensions.

⁵⁶ Ce point a également été abordé dans l'enquête sur les motivations et freins à devenir FAH, et aucune différence n'a été constatée entre les deux populations à ce sujet.

⁵⁷ On note ici la seule différence avec l'enquête sur les motivations et les freins à devenir FAH : celles de la présente enquête semblent pouvoir plus compter sur le soutien amical que les FAH de l'enquête sur les motivations et freins. Le soutien familial est similaire dans les deux enquêtes.

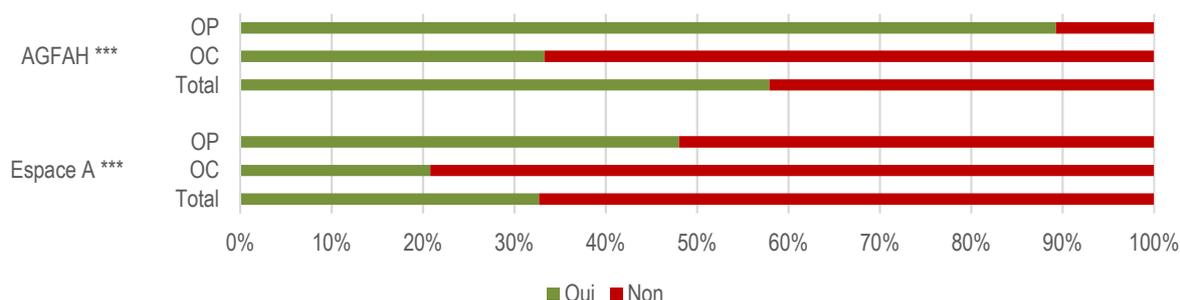
⁵⁸ Les individus de l'enquête sur les motivations et freins à devenir FAH expriment la même satisfaction.

⁵⁹ Il n'y a pas de différence entre offre ciblée et publique.

Figure 48. Fréquence du soutien reçu de la part d'autre(s) famille(s) d'accueil, mai 2024 (N_{FAH}=74)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

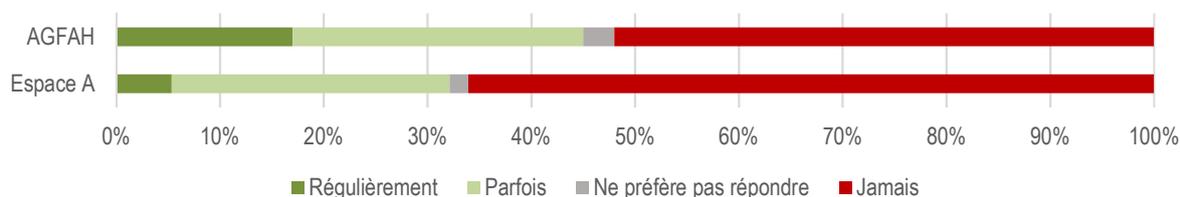
À Genève, il existe deux associations qui peuvent fournir du soutien aux familles d'accueil : l'Association Genevoise pour les Familles d'Accueil avec Hébergement (AGFAH) et Espace A. Les répondantes et répondants ont plus connaissance de l'AGFAH (58%) que d'Espace A (33%, cf. figure 49)⁶⁰.

Figure 49. Connaissance des associations de soutien, mai 2024 (N_{FAH}=171)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

Pour ces FAH, il a ensuite été demandé si elles participaient aux activités de l'AGFAH et d'Espace A. Même constat, les FAH participent plus aux activités de l'AGFAH (45% vs 32% pour Espace A), bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative (cf. figure 50).

Figure 50. Participation aux activités de l'AGFAH et d'Espace A, mai 2024 (N_{AGFAH}=99, N_{Espace A}=56)

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Encadré 13. Différences significatives sur le soutien perçu

- 🏠 Les offres publiques rapportent plus de contacts avec d'autres FAH et connaissent mieux les associations pour les familles d'accueil.
- 🔍 Avoir des contacts avec d'autres FAH est lié au fait d'estimer n'avoir pas eu assez d'informations avant l'accueil. Les personnes rencontrant des difficultés avec l'enfant souhaitent davantage de contacts avec d'autres FAH.
- 🔍 Les individus estimant ne pas avoir eu assez d'informations connaissant davantage l'AGFAH et Espace A, et participent plus aux activités de l'AGFAH.
- 🔍 L'indemnisation est jugée satisfaisante principalement par les personnes ne rencontrant pas de problèmes avec l'enfant. Les individus se sentant reconnus par l'État et par le réseau professionnel de l'enfant jugent davantage l'indemnisation comme suffisante.
- 🔍 La satisfaction globale de l'encadrement est liée au fait d'avoir assez d'informations sur l'enfant, de ne pas rencontrer de problèmes avec lui et de se sentir reconnue ou reconnu dans le rôle de FAH par le réseau.

⁶⁰ Différence statistiquement significative.

SOUTIEN PERÇU - RÉSUMÉ ENQUÊTE FAH

Des FAH moins satisfaites de cette dimension

Le soutien perçu est la dimension ayant le taux de satisfaction le plus bas de l'enquête, bien qu'il reste relativement élevé (67%). L'insatisfaction concerne surtout l'indemnisation ainsi que l'encadrement : 39% des FAH trouve le soutien financier insuffisant et plus d'un quart n'est pas satisfait de l'encadrement offert.

Les FAH sont plus positives quant au soutien de leurs proches : plus des 2/3 peuvent compter sur le soutien de leur entourage et de leur famille.

Des FAH qui échangent peu entre elles

57% des FAH affirment ne pas avoir contacts avec d'autres familles d'accueil, tendance plus marquée pour les offres ciblées (73% vs 36%). Toutefois, les 2/3 ne souhaiteraient pas en avoir plus. Parmi celles qui ont des contacts avec d'autres FAH, 50% déclare recevoir du soutien de leur part.

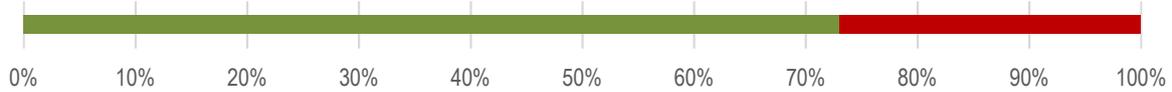
Des associations de soutien peu sollicitées

Plus de la moitié des FAH ont connaissance de l'AGFAH et 1/3 d'Espace A ; peu participent à leurs activités (45% et 32% pour Espace A). Les offres publiques ont tendance à plus connaître le réseau associatif que les offres ciblées (89% vs 33% pour l'AGFAH et 48% vs 21% pour Espace A).

5.9 Relations avec le réseau de protection des mineurs

La satisfaction globale avec le réseau de protection des mineurs (SPMi, SASLP, TP AE) est relativement élevée (73%, cf. synthèse 10).

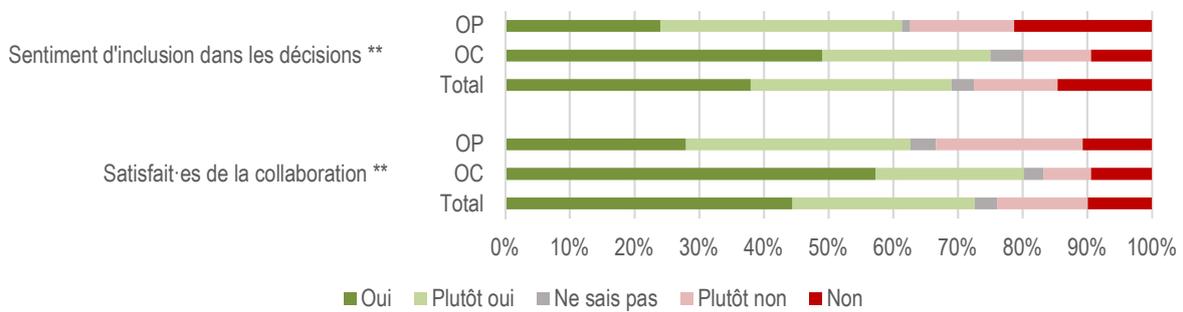
Synthèse 10. Satisfaction générale de collaboration avec le réseau de protection des mineurs, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

À la question "Globalement, êtes-vous satisfaite ou satisfait de votre collaboration avec le réseau ?", 72% ont répondu "oui" (44%) ou "plutôt oui" (28%) (cf. figure 51). Plus des 2/3 des FAH se sentent également incluses dans les décisions prises par les services concernant l'enfant (dont 38% "oui" et 31% "plutôt oui").

Figure 51. Satisfaction avec le réseau, mai 2024 (N_{FAH}=171)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

Encadré 14. Différences significatives sur les relations avec le réseau

- 🏠 Les offres ciblées se sentent davantage incluses dans les décisions prises par le réseau en ce qui concerne l'enfant et sont plus satisfaites de la collaboration avec les professionnelles et professionnels.
- 🔍 Le sentiment d'être inclus dans les décisions est lié au fait d'estimer avoir eu assez d'informations.
- 🔍 La satisfaction de la collaboration avec le réseau est influencée notamment par le fait de ne pas rencontrer de problèmes avec l'enfant, d'avoir eu assez d'informations à son égard et de trouver le rôle de FAH clair.

RELATIONS AVEC LE RÉSEAU DE PROTECTION DES MINEURS - RÉSUMÉ ENQUÊTE FAH

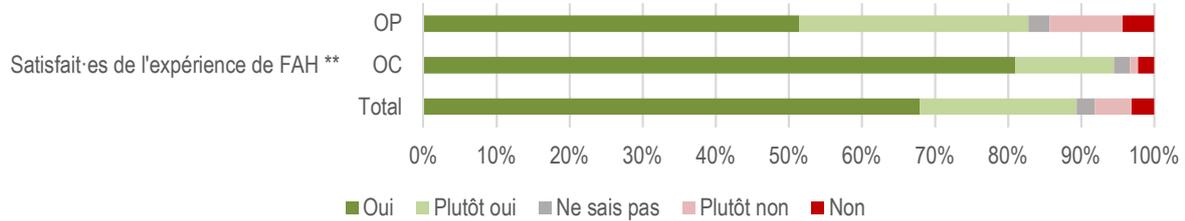
Une collaboration avec le réseau appréciée, plus particulièrement pour les offres ciblées

72% des FAH sont satisfaites de leur collaboration avec le réseau de protection des mineurs (SPMi, SASLP, TP AE...) et 69% se trouvent incluses dans les décisions prises à l'égard de l'enfant accueilli. La collaboration est plus satisfaisante pour les offres ciblées (80% vs 63%).

5.10 Satisfactions globale et motivations à (re)devenir FAH d'offre publique

La satisfaction globale des FAH par rapport à leur expérience en tant que parent d'accueil est élevée (89%, cf. figure 52).

Figure 52. Satisfaction globale de l'expérience FAH, mai 2024 (N_{FAH}=159)

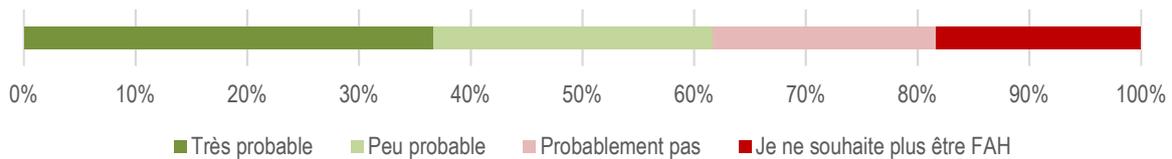


Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05. OP sont les offres publiques, OC sont les offres ciblées.

Les FAH offres publiques ont été invitées à s'exprimer sur la probabilité qu'elles redeviennent famille d'accueil dans le futur. Effectivement, le fait de vouloir l'être à nouveau est un marqueur important de la satisfaction. Ici, 37% estiment qu'il est très probable qu'ils ou elles soient à nouveau FAH dans le futur, contre 18% qui ne souhaitent plus l'être, et 45% qui hésitent (cf. figure 53).

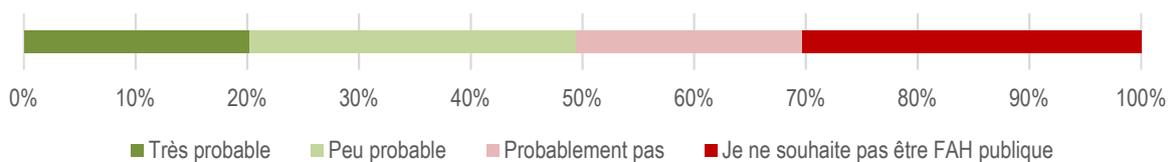
Figure 53. Probabilité des offres publiques d'être à nouveau FAH, mai 2024 (N_{FAH}=60)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Quant aux offres ciblées, elles ont été interrogées sur la probabilité qu'elles deviennent une famille d'accueil d'offre publique (pour un enfant inconnu). Deux FAH en offre ciblée sur 10 affirment qu'il est très probable qu'elles accueillent un jour un enfant sans qu'il y ait de lien avec le mineur, près d'un tiers ne pense pas devenir FAH d'offre publique (30%), et la moitié est indécise (50%, cf. figure 54).

Figure 54. Probabilité des offres ciblées de devenir FAH offre publique, mai 2024 (N_{FAH}=89)



Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Les répondantes et répondants ont pu exprimer librement les raisons qui les poussent ou les retiennent à devenir / redevenir FAH d'offre publique. Ainsi les FAH d'offre publique ont exprimé leurs motifs pour le redevenir ou non et les FAH d'offres ciblées ont exprimé leurs raisons pour devenir ou non offre publique. Certaines des catégories rejoignent l'enquête sur le recrutement FAH⁶¹ (cf. tableau 17).

⁶¹ [Enquête sur les motivations et les freins à devenir famille d'accueil avec hébergement | ge.ch.](#)

Tableau 17. Freins et motivations pour (re)devenir ou non FAH publique, mai 2024 (N_{FAH}=171)

	Offres publiques		Offres ciblées		Total	
	N	%	N	%	N	%
Freins						
Âge et santé	19	25%	21	22%	40	23%
Continuité de l'accueil actuel	5	7%	9	9%	14	8%
Aspects logistiques	5	7%	8	8%	13	8%
Importance de l'engagement	6	8%	7	7%	13	8%
Qualité relation/soutien réseau**	9	12%	2	2%	11	6%
D'autres enfants à charge	2	3%	6	6%	8	5%
Autres	2	3%	5	5%	6	4%
Total des FAH	75		96		171	
Motivations						
Solidarité, donner de l'amour	13	17%	15	16%	28	16%
Bonne expérience**	7	9%	0	0%	7	4%
Autres	4	5%	2	2%	7	4%
Total des FAH	75		96		171	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

Le frein principalement évoqué pour ne pas redevenir ou devenir FAH publique est **l'âge** des répondantes et répondants, et **leur état de santé** (N=40): "*à cause de notre âge ! les deux retraités depuis peu !*", "*raison d'âge et de santé*".

Un autre frein est le souhait de **continuer l'accueil actuel** et de se focaliser sur l'enfant dont ils et elles s'occupent déjà (N=14) : "*je m'occupe de mon petit-fils et c'est bien comme ça*", "*nous aimerions nous dédier à l'enfant que nous avons accueilli (...)*", ou encore "*on ne va pas arrêter l'accueil actuel*".

Les FAH mentionnent également les **aspects logistiques** comme obstacle pour continuer ou devenir une offre publique (N=13). Un de ces aspects mentionnés par 6 individus est le temps et la disponibilité pour s'occuper d'un (nouvel) enfant, notamment aux horaires professionnels : "*pour des questions de temps et logistiques*", "*je travaille beaucoup et je partage mon temps libre entre moi-même et l'enfant en question*" ou "*je suis mère célibataire (...) mon travail, mon emploi du temps est déjà bien chargé*". Cinq personnes mentionnent un manque de place au niveau de leur logement : "*manque de place*", "*il nous faudrait déménager pour un plus grand appartement et vu les prix des loyers (...)*". Enfin, deux personnes mentionnent l'aspect financier (outre les loyers chers) : "*ma situation financière*" ou "*nous ne recevons aucune aide financière à part l'allocation familiale (...)*". Ces aspects logistiques sont également évoqués par les répondantes et répondants à l'enquête sur les motivations et freins à devenir FAH⁶².

L'importance de l'engagement⁶³ (N=13) est également invoquée comme un frein à (re)devenir FAH. En effet, accueillir un enfant peut être synonyme de sacrifice et peut prendre de l'énergie, tant physique que psychique : "*trop de stress émotionnel*", "*cela demande beaucoup d'énergie (...)*" ou encore "*demande trop d'énergie pour défendre et faire entendre les besoins de l'enfant auprès du SPM*".

La **qualité de la relation et le manque de soutien** avec le réseau professionnel peut également démotiver les familles (N=11) : "*une fois que les difficultés ont été identifiées, je n'ai pas été soutenue*", "*manque de confiance envers les professionnels (...) difficultés à trouver un soutien réel*" ou "*mauvais accompagnement (...) du SPMi, SASLP... enfants-dossiers, (...), aucun suivi long-terme*". Ce frein est principalement énoncé par les offres publiques.

Un autre aspect pouvant démotiver les répondantes et répondants est le fait d'avoir **d'autres enfants à charge** (N=8) : "*j'ai adopté un petit garçon entre temps et me suis installé avec mon compagnon qui a également 2 enfants à assumer (...)*", "*nous avons accueilli un enfant pour la vie, j'ai maintenant 3 enfants (...)*", ou encore "*ma famille est suffisamment grande*".

⁶² 17% ont cité le fait d'avoir un logement trop petit et 14% un manque de ressources financières.

⁶³ Également évoquée par 11% dans l'enquête sur les motivations et freins.

D'autres freins ont été mentionnés (N=6) : une crainte due aux situations complexes des enfants placés ("*difficile d'envisager un accompagnement sans lien préalable connaissant les troubles majeurs que peuvent développer les enfants*") ou l'impact sur les enfants déjà à leur charge ("*ma fille a été choquée par cette expérience*" ou "*parce qu'il est un peu jaloux de mes autres petits enfants*").

Motivations fondées sur la solidarité et l'altruisme

La motivation la plus souvent mentionnée pour devenir ou continuer à être FAH d'offre publique concerne la **solidarité et le fait de donner de l'amour** (N=28), et est énoncée pour exprimer pourquoi ils et elles souhaiteraient être FAH publique. En effet, plusieurs FAH ont mentionné vouloir aider des enfants (p.ex. "*je souhaite aider d'autres enfants à être plus stable*"), aimer les enfants et avoir de l'amour à revendre : "*je sais que je déborde d'amour et que je peux apporter du soutien et une présence importante à un enfant placé chez moi*" ou encore "*j'adore les enfants et j'aime aider et donner de l'amour*". Cette motivation concorde avec l'enquête sur les motivations et freins à devenir FAH par 21% des répondantes et répondants.

7 individus évoquent leur **bonne expérience** en tant que FAH comme motivation (uniquement les FAH publiques) : "*comme sa venue est positive, bien évidemment nous serions prêts à accueillir un autre enfant*", "*belle expérience de vie*", ou encore "*incroyable expérience humaine et beaucoup d'amour partagé*".

D'autres motivations ont encore été évoquées (N=7) : une personne mentionne une raison de développement personnel ("*(...) je me sens valorisée dans ce rôle*"), une autre de vouloir compléter la famille ("*pouvoir agrandir la famille*") ou encore être ouvert à un autre type d'accueil ("*je peux très bien m'imaginer d'accueillir des enfants à court terme pour lesquels on cherche une solution temporaire*").

Propositions d'amélioration formulées par les FAH

Enfin, les répondantes et répondants ont eu l'espace pour formuler des propositions d'amélioration de l'accueil familial avec hébergement. Au total, 8 thématiques ont été énoncées (cf. tableau 18).

Tableau 18. Propositions d'amélioration, mai 2024 (N_{FAH}=171)

	Offres publiques		Offres ciblées		Total	
	N	%	N	%	N	%
Développer le soutien aux FAH*	24	32%	6	6%	30	18%
Développer le réseau professionnel	15	20%	7	7%	22	13%
Améliorer la collaboration avec les FAH	12	16%	2	2%	14	8%
Privilégier l'intérêt de l'enfant	7	9%	5	5%	12	7%
Plus de reconnaissance	5	7%	2	2%	7	4%
Plus informer sur le parcours	6	8%	0	0%	6	4%
Clarifier le rôle et les droits	3	4%	2	2%	5	3%
Autres	10	6%	5	5%	15	9%
Total des FAH	75		96		171	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024
Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

La proposition la plus citée concerne **le développement du soutien pour les FAH** (N=30) et est principalement émise par les offres publiques : "*(...) un meilleur encadrement, des visites plus régulières*". Le soutien **financier** est souvent cité (N=11), qu'il s'agisse de l'augmenter ou qu'il soit alloué de manière plus ciblée ("*aide financière pour les familles d'accueil qui sont à l'Hospice Général (...)*", "*si possible offrir aux enfants des cours (sports, musique, langues) ou augmenter l'indemnité mensuelle dans ce but*"). La **formation** des accueillantes et accueillants est également évoquée à 4 reprises : "*que les familles d'accueil puissent avoir des formations adaptées à divers besoins qu'elles peuvent rencontrer avec les enfants accueillis*", "*formation autour des troubles de l'attachement*", "*améliorer la formation des FAH*". Quelques accueillantes et accueillants expriment l'idée d'être **soutenus par un réseau plus externe à l'état** : "*(...) des AEMO, des encadrants pour socialiser davantage l'enfant (...)*", "*un accompagnement par un professionnel (psy) référent pour guider, répondre aux interrogations, soutenir, réfléchir quand c'est nécessaire*". Une autre proposition mentionnée par les FAH est la possibilité **d'aménagement de leur rôle** : certaines trouvent qu'il "*y a une charge bien trop grande qui repose sur les FAH*", p.ex. : "*des moments de répit*", "*Vacances "organisées" ou "standardisées" pour permettre aux familles accueillantes de se retrouver sans mauvaise conscience 1-2 semaines par année*". D'autres le préconisent spécifiquement pour le début de l'accueil : "*que les employeurs octroient*

un congé payé lors des premiers mois de l'accueil d'un nourrisson (...)", "la préparation de l'accueil en amont pourrait être plus conséquente, (...) un congé de plusieurs mois ne serait pas un luxe pour s'adapter". Les répondantes et répondants proposent également de **simplifier les différentes démarches administratives** et de leur apporter plus d'aide à leur égard : "simplifier certaines démarches", "brochure (...) sur comment remplir correctement la quittance mensuelle (...), qui contacter en cas de problème (...)". Deux personnes mentionnent les enfants qui n'ont pas de papier : "permettre aux enfants qui doivent être accueillis mais qui n'ont pas de papier d'en obtenir pour qu'ils puissent trouver des familles" ou "trouver une solution d'un permis spécial pour les enfants sans papiers".

Les répondantes et répondants proposent également **de développer le réseau professionnel** (N=22), à travers plusieurs idées : améliorer le suivi et l'accompagnement, avoir une meilleure coordination entre les différents services, et renforcer les compétences des intervenantes et intervenants. En effet, les FAH ont le sentiment d'un manque au niveau du **suivi et de l'accompagnement** : "on n'est pas assez accompagné, même si les personnes en charge font de leur mieux", "un meilleur suivi de la situation de l'assistante sociale du SPMi avec la famille d'accueil", "(...) nous avons besoin d'avoir des conseils d'éducateurs spécialisés comme les parents". Les répondantes et répondants souhaiteraient également voir une **meilleure coordination** entre les différents services et partenaires externes : "une meilleure coordination avec les autres services de l'État", "investissement du SPMi pour prendre des informations auprès des thérapeutes enseignants qui s'occupent de l'enfant". De même, 3 ont proposé que le SPMi dispose d'un **pôle spécialisé** pour les FAH : "un pôle dédié aux FAH au SPMi permettrait de fournir une réponse globale identique aux problèmes rencontrés par les FAH". Enfin, les dernières propositions de cette thématique se tournent vers les IPE et CE. Certains proposent des **formations** plus approfondies et spécifiques aux spécificités de l'accueil familial ("améliorer la formation (...) du personnel de l'état en charge des FAH"). D'autres proposent une révision des **cahiers des charges**, pour que celles-ci soient moins lourdes ("donner plus de temps (cahier des charges moins grand, moins de situations) aux intervenants du SASLP"). Une personne évoque l'idée de **binômes**, pour contrer la péjoration du suivi lors d'absences prolongées : "que chaque IPE travaille en binôme sur le dossier de chaque enfant pour que nous, familles et/ou enfants d'accueil, bénéficions de plus de réactivité/disponibilité dans nos demandes/résolutions d'affaires en cours avec l'IPE".

Les FAH évoquent également le souhait d'une **meilleure collaboration du réseau avec les FAH** (N=14). Elles souhaiteraient devenir des vraies partenaires, être écoutées quant aux décisions concernant l'enfant et incluses dans celles-ci : "les FAH devraient être considérées comme un partenaire de confiance par le SPMi", "nous sommes partenaires et devons travailler ensemble pour le bien des enfants", "avoir plus d'écoute envers les familles d'accueil premiers témoins de ce que vit l'enfant", "que les parents d'accueil soient écoutés et puissent décider dans certaines situations car parfois les parents d'accueil connaissent mieux les enfants". Cette envie d'une collaboration plus forte provient également du **souhait de reconnaissance** (N=7) que les FAH ont : "Une plus grande confiance de la part du SPMi", "Prendre les familles d'accueil plus au sérieux", "respect et reconnaissance des familles d'accueil".

Les répondantes et répondants évoquent également un aspect primordial de l'accueil familial : **privilégier l'intérêt de l'enfant** (N=12). En effet, ils veulent remettre les intérêts de l'enfant au centre de la mission : "certaines lois vont à l'encontre de l'enfant (...)", "mettre en place une structure totalement neutre qui pourrait écouter les besoins et revendication des enfants". Pour certaines et certains, cela veut dire revoir les droits de certains parents biologiques : "limiter davantage et de manière claire les droits parentaux quand ils interfèrent au bien-être de l'enfant", "le lien biologique est important et essentiel mais quand celui-ci détruit l'enfant cela ne devrait pas être à la famille d'accueil d'en subir les conséquences". Une personne propose également de "soutenir les parents biologiques".

Les FAH demandent également davantage **d'informations sur le parcours de l'enfant** (N=6) : "il m'a souvent manqué de clefs de compréhension par rapport à l'enfant placé (début de vie (...))", "une totale transparence sur l'historique de l'enfant et les antécédents familiaux" ou encore "avoir une présentation des difficultés de l'enfant beaucoup plus complète (...)". De plus, elles souhaiteraient une **clarification de leurs droits et de leur rôle** (N=5) : "un cadre juridique plus clair⁶⁴", "(...) une brochure (...) détaillant les droits et devoirs des FAH (...)", "bien définir, dès le départ, ce que veut dire l'autorité parentale pour les parents (...)".

⁶⁴ Traduit de l'anglais ("Clearer legal framework").

Enfin, 9% des répondantes et répondants ont exprimé d'autres propositions : 2 personnes souhaiteraient **améliorer les techniques de recrutement** de familles d'accueil ("*une publicité plus agressive*"), à travers notamment quelques idées : "*vidéos dans les TPG dans le style de ce qui est fait pour les violences domestiques, affiches dans les crèches, écoles, cabinets médicaux (...)*". Une meilleure **aide à la transition à la majorité** est évoquée : "*meilleur suivi au moment du passage à la majorité*" ou encore "*à 18 ans, l'enfant et la famille d'accueil sont abandonnés du jour au lendemain*". Les parents biologiques de l'enfant placés sont aussi présents : les FAH souhaitent "*être informées de l'évolution du suivi des parents et ce qui est mis en place*" ou "*une possibilité de médiation avec des parents agressifs*". Une personne propose un "*parrainage des nouvelles familles d'accueil par des anciennes, faire des duos de familles d'accueil qui puissent s'épauler*". Une autre propose de rencontrer "*des enfants adultes ou jeunes adultes récemment accueillis (...)* pour leurs témoignages, pour avoir une vision de "*l'autre côté*".

Encadré 15. Différences significatives sur la satisfaction globale et motivation de continuer



La satisfaction globale de l'expérience FAH est plus élevée pour les offres ciblées que les offres publiques.



Les individus rapportant le plus haut niveau de satisfaction sont ceux : ne rencontrant pas de problèmes avec l'enfant, estimant avoir assez d'informations sur lui, étant satisfaits de la collaboration avec le réseau, trouvant leur rôle clair et se sentant inclus dans les décisions prises à l'égard de l'enfant.



L'intention de redevenir FAH pour les offres publiques est influencée par le fait :

- d'avoir eu assez de temps pour se préparer à l'accueil
- d'avoir un lien fort avec l'enfant
- de ne pas rencontrer de problèmes avec l'enfant
- de ne pas ressentir les impacts négatifs de l'accueil
- que l'accueil ne provoque pas un déséquilibre ou bouleversement familial
- de ne pas avoir de conflit de loyauté avec les parents biologiques
- de se sentir reconnue ou reconnu par le réseau professionnel
- d'avoir des contacts avec d'autres FAH et d'en souhaiter plus
- d'être satisfaites de l'encadrement offert aux FAH
- d'être satisfaites de la collaboration avec le réseau
- d'être satisfaites de l'expérience globale d'être FAH

MOTIVATIONS À (RE)DEVENIR FAH D'OFFRE PUBLIQUE – RÉSUMÉ ENQUÊTE FAH

Des FAH généralement satisfaites de leur expérience...

89% sont globalement satisfaites de leur expérience d'accueil familial. Cette satisfaction est plus élevée chez les offres ciblées (83% vs 65% en offre publique).

... bien qu'incertaines de continuer

37% des offres publiques affirment qu'il est très probable qu'elles soient à nouveau des FAH publiques ; 45% hésitent et 18% ne souhaitent définitivement plus l'être. Les offres ciblées sont seulement 20% à envisager la possibilité d'accueillir un enfant non connu, et près d'un tiers affirment ne pas vouloir le faire.

Les éléments influençant le fait de (re)devenir FAH publique ...

- Un lien fort entretenu avec l'enfant et pas de comportements problématiques de sa part ;
- Avoir assez de temps pour se préparer à l'accueil et être en contact avec d'autres FAH ;
- Se sentir reconnue ou reconnu par le réseau, apprécier son encadrement et sa collaboration ;
- Ne pas avoir de conflit de loyauté avec les parents biologiques
- Être globalement satisfaite ou satisfait de l'expérience de l'accueil familial.

... et les motivations et freins à (re)devenir FAH publique

Les motivations se concentrent autour de la solidarité, de l'amour à donner (*"j'adore les enfants, et j'aime aider et donner de l'amour"* ; *"je souhaite aider d'autres enfants à être plus stable"*) et d'avoir vécu une bonne expérience (*"belle expérience de vie"*).

Les freins concernent l'âge et la santé des FAH, ainsi que le fait de continuer l'accueil actuel. Les FAH mentionnent également l'importance des aspects logistiques (*"ma situation financière"* ; *"il nous faudrait déménager dans un plus grand appartement"*), celle de l'engagement (*"cela demande beaucoup d'énergie"*), la qualité de la relation avec le réseau (*"manque de confiance envers les professionnels (...)"*) ou encore le fait d'avoir d'autres enfants à charge (*"ma famille est suffisamment grande"*).

Des FAH fortes de propositions pour améliorer l'accueil familial

- Développer le soutien aux FAH : sous forme financière, possibilités de formation, d'aménagement de leur rôle, simplification des démarches administratives ou encore soutien par un réseau externe à l'état.
- Optimiser le réseau professionnel : en améliorant le suivi et l'accompagnement, en développant une meilleure coordination entre les différents services et partenaires externes, en créant un pôle dédié aux FAH au SPMi ainsi qu'une formation plus spécifique pour les professionnelles et professionnels.
- Accroître la reconnaissance des FAH, privilégier l'intérêt de l'enfant, plus informer sur son parcours de vie (notamment pour les offres publiques) ou encore clarifier les droits et le rôle des FAH.

6. COMPARAISON DU VÉCU ENTRE MINEURS ET FAH

Des questions ont été posées tant aux mineurs qu'aux accueillantes et accueillants, permettant ainsi la comparaison de leur expérience (cf. tableau 19). Pour les offres publiques, aucune différence entre les mineurs et les FAH sont observées quant au fait de s'être rencontrés avant l'accueil (96% vs 100%)⁶⁵. Pour ce qui est des offres ciblées, tant les mineurs que les FAH estiment bien se connaître mutuellement (92% vs 93%).

La durée de placement et le genre de l'enfant accueilli sont similaires entre les déclarations des mineurs et des FAH. Les FAH rapportent plus que les mineurs que la décision de placement a été demandée par le tribunal (68% vs 36%).

Toutefois, aucune différence n'est observée en ce qui concerne leur expérience : les mineurs ainsi que les FAH se sentent aimés (100% vs 98%), ont l'impression que le mineur fait partie intégrale de la famille (99% vs 93%), et rapportent également faire des activités ensemble (99% vs 98% pour les FAH). Enfin, tant les mineurs que les FAH estiment que cette dernière s'entend bien avec la famille biologique de l'enfant placé (88% vs 81%).

Tableau 19. Comparaison des questions similaires entre les mineurs et les FAH, mai 2024 (N=237)

	Mineurs		FAH	
	N	%	N	%
Rencontres avant l'accueil				
Combien de fois**				
Oui	22	96%	63	100%
3 fois	9	43%	6	13%
Total mineurs et FAH OP	24		75	
Se connaissaient bien avant l'accueil	36	92%	87	93%
Lien préalable				
Grands-parents	21	50%	45	47%
Total mineurs et FAH OC	42		96	
Se sentent aimés	66	100%	161	98%
Mineur fait partie intégrale de la FAH	65	99%	159	93%
Font des activités ensemble	65	99%	166	98%
Bonne entente entre FAH/famille biologique	46	88%	93	81%
Genre de l'enfant				
Garçon	41	62%	90	56%
Durée de placement				
1 an et plus	62	95%	100	88%
Demande de placement***				
Tribunal	24	36%	93	68%
Total mineurs et FAH	66		171	

Source : Enquête de satisfaction des mineurs et leur famille d'accueil (FAH), mai 2024

Note : les pourcentages ont été calculés sur les répondants à chaque question (et non sur le total).

Légende : relation statistiquement significative ***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05.

COMPARAISON ACCUEILLANTS ET MINEURS - RÉSUMÉ

Des liens similaires

Pour les offres ciblées, le lien préalable dominant est celui de grands-parents/petits enfants, qui estiment les uns tout autant que les autres qu'ils se connaissaient bien avant l'accueil. Il n'y a pas de différence sur le fait de s'être rencontrés ou non avant l'accueil pour les offres publiques.

Un profil des mineurs légèrement différent

Les FAH rapportent accueillir des mineurs plus jeunes⁶⁶ que ceux ayant répondu au questionnaire et rapportent plus que la demande de placement provient du tribunal.

Un vécu des relations partagé

Aucune différence statistique n'est observée entre les mineurs et les FAH sur leurs relations : ils se sentent mutuellement aimés et le sentiment d'appartenance de l'enfant à la famille d'accueil est partagé.

⁶⁵ Toutefois, les mineurs rapportent avoir rencontré leur FAH 3 fois (41% vs 13%) avant d'aller vivre chez elle, alors que les FAH rapportent les avoir rencontrés 5 fois (40% vs 5% pour les mineurs). Pour rappel, le taux de réponse pour les familles d'accueil est plus élevé que pour les mineurs ; des différences sont donc susceptibles d'apparaître.

⁶⁶ Ceci est à mettre en lien avec le fait que seuls les mineurs de 7 ans et plus étaient invités à participer et que le taux de participation des mineurs est plus élevé dans la tranche d'âge de 7 à 11 ans.

7. DISCUSSION ET CONCLUSION

En guise de conclusion, les résultats sont discutés en regard des apports de la littérature, premièrement sur la satisfaction des mineurs puis sur celle des FAH.

7.1 Satisfaction des mineurs

Des mineurs placés qui se sentent bien et qui sont heureux

Les mineurs expriment un niveau élevé de bien-être, la grande majorité se considèrent heureux et en bonne santé. Cela est particulièrement vrai pour ceux n'ayant pas connu de placements antérieurs. En effet, moins un enfant subit de placements, meilleur est son bien-être (Euillet, 2020). On ne retrouve pas de grandes différences entre les deux types d'offre d'accueil familial, l'expérience de vivre chez quelqu'un de connu ou non n'influence pas le bien-être.

Un des biais potentiels de cette enquête est une surreprésentation des mineurs satisfaits dans la mesure où les questionnaires ont été transmis aux mineurs par l'intermédiaire de leurs accueillantes et accueillants, qui ont peut-être cherché à protéger les enfants des situations les plus difficiles⁶⁷. Cet effet est à relativiser car la littérature montre également que la plupart des enfants placés en FAH sont généralement satisfaits (Delfabbro, Barber & Bentham, 2002).

Le bien-être est plus élevé chez les mineurs placés en FAH que ceux en foyers, ils sont en effet proportionnellement plus nombreux à se déclarer heureux dans leur vie et à estimer avoir une bonne scolarité. Cette tendance est confirmée par la littérature : les enfants en institutions expriment généralement moins de satisfaction concernant leur placement (Delfabbro, Barber et Bentham, 2002).

Un placement vécu positivement

Les mineurs sont majoritairement satisfaits de leur expérience et de l'accompagnement lié à leur placement. Cette satisfaction se reflète notamment dans le fait que plus des trois quarts des jeunes n'ont pas souhaité vivre ailleurs, ceci est particulièrement vrai pour les offres publiques. Presque tous les mineurs déclarent avoir compris les raisons de leur placement, qui est un point crucial, avec le fait se sentir écoutés par rapport à leurs besoins et envies. Effectivement, les analyses ont montré que vivre chez leur famille d'accueil est plus facile lorsqu'ils comprennent les raisons de leur placement. Par ailleurs, seule la moitié des mineurs savaient ce qui allait se passer lors de leur premier jour de placement.

Les mineurs expriment majoritairement des sentiments positifs vis-à-vis de leur placement, tels que le plaisir, la confiance ou le soutien. Les mineurs sont globalement satisfaits de leur placement, qui leur permet de se sentir en sécurité et de grandir dans un environnement de confiance, ce qui témoigne d'une bonne qualité de vie (Wilson & Conroy, 1999). Il apparaît d'ailleurs que la sécurité figure parmi les attentes principales des mineurs, accompagnée d'un besoin d'affection et d'amour, des éléments essentiels à leur satisfaction et à leur bien-être (Euillet, 2020).

Satisfaction élevée du nouveau lieu de vie

Être placé en famille d'accueil implique non seulement de s'adapter à un nouvel environnement, mais aussi à de nouvelles règles et modes de vie (Potin, 2009). Cette adaptation semble avoir été réussie, puisqu'une grande partie des mineurs déclarent une satisfaction élevée quant au confort de leur lieu de vie (notamment en termes d'intimité, de sommeil et d'alimentation) et aux règles établies par la famille d'accueil. La grande majorité rapporte effectivement s'y sentir en sécurité et aimer y vivre. Bien que les règles soient la dimension avec le taux de satisfaction le plus bas, ce taux demeure élevé et la majorité estime qu'il est facile de vivre chez leur FAH.

Il est important de noter que la seule différence observée entre l'offre publique et ciblée réside dans la cohabitation avec d'autres enfants : les mineurs en offre publique ont tendance à plus souvent vivre avec d'autres enfants placés, tandis que ceux en offre ciblée sont généralement plus souvent seuls. Cela peut s'expliquer par le fait que la majorité des placements en offre ciblée se font chez les grands-parents de l'enfant placé. Outre cette différence, on remarque que les deux offres semblent offrir une qualité de vie équivalente aux mineurs.

⁶⁷ Lors d'une éventuelle future enquête, il conviendrait de réfléchir à des canaux plus directs pour contacter les jeunes, tout en respectant leur volonté de participer ou non à ce type d'enquête.

La satisfaction du lieu de vie est plus élevée en famille d'accueil qu'en foyers, où les mineurs déclarent avoir moins d'intimité et un moins bon sommeil. L'environnement familial semble donc apporter des avantages quant au cadre de vie par rapport à la vie en institution.

Des relations d'affection harmonieuses avec les accueillantes et accueillants

Une grande cohésion entre les mineurs et leur famille d'accueil est relevée. Les mineurs déclarent tous se sentir aimés par leur famille d'accueil, sentiment qui est partagé par cette dernière. Les relations sont perçues comme bonnes et fiables : la plupart font confiance à leur FAH, s'entendent bien avec elle et peuvent compter sur elle. Pour les mineurs qui vivent avec d'autres enfants, qu'ils soient également placés ou membres de la famille d'accueil, les relations sont généralement positives et les mineurs se sentent traités de manière équitable.

Des liens maintenus avec la famille biologique

Il est important de souligner que les questions relatives à la relation avec les parents biologiques dans cette enquête se concentrent principalement sur le maintien ou non de cette relation et si cela influence les aspects de la vie au sein de la famille d'accueil ou les relations avec celle-ci⁶⁸. Les mineurs en famille d'accueil ont conservé le lien avec leurs parents biologiques : la majorité est en contact avec eux et près des 2/3 peuvent rendre visite à leur famille d'origine. Les mineurs qui désirent augmenter leurs contacts avec eux sont généralement ceux qui en ont déjà. On relève encore l'expression d'un désir récurrent chez les mineurs d'avoir des nouvelles de leurs parents biologiques. Ces liens n'affectent pas les différentes dimensions de la vie en famille d'accueil, car tous les mineurs qui entretiennent des contacts réguliers avec leur famille biologique expriment satisfaction et plaisir à vivre dans leur FAH.

Une confiance accordée au réseau de protection des mineurs

Les mineurs semblent bien connaître les personnes suivant leur dossier au SPMi et comment les contacter, mais un peu moins au SASLP. Toutefois, ils contacteraient tout autant les deux services s'ils en ressentaient de besoin. Cette intention est élevée, ce qui constitue une marque confiance. Enfin, les offres ciblées sont plus enclines à les contacter que les offres publiques.

7.2 Satisfaction des FAH

Tout comme les mineurs, les accueillants et accueillantes présentent un niveau global élevé de satisfaction sur la plupart des dimensions enquêtées.

Une préparation satisfaisante au rôle de FAH

La préparation à l'accueil d'un enfant, qu'il soit connu ou non, est primordial pour rentrer dans le rôle de famille d'accueil (Geiger, Hayes & Lietz, 2013). La préparation passe notamment par le fait d'avoir assez d'information (Geiger, Hayes & Lietz 2013; Whenan, Oxlad & Lushington, 2009 ; Denby, Rindfleisch & Bean, 1999 ; Bombach et al., 2018). Les FAH rapportent avoir bénéficié d'une préparation adéquate et avoir eu assez de temps pour se préparer. Les FAH ciblées connaissaient souvent bien l'enfant ; quant aux FAH publiques, elles ont pu rencontrer l'enfant avant son arrivée. À noter que ceci est relevé dans la littérature comme un facteur de satisfaction pour les FAH (Bombach et al., 2018). Les FAH ciblées rapportent moins de temps de préparation, souvent en raison de placement en urgence (Coakley et al., 2007 dans Whenan, Oxlad, et Lushington, 2009). En revanche, les FAH publiques sont plus nombreuses à ne pas avoir reçu assez d'informations sur l'enfant, et auraient souhaité mieux connaître le contexte familial, le parcours de vie et de santé de l'enfant.

Un lien fort avec l'enfant

La grande majorité des FAH estiment que le lien avec l'enfant accueilli est fort et qu'il est pleinement intégré dans la famille, particulièrement chez les offres ciblées. Ceci peut être expliqué par le lien d'attachement préalable à l'accueil (Font, 2014). Cette différence dans le lien n'affecte pas le sentiment d'être aimé par l'enfant. Cependant, un tiers des FAH considèrent que l'accueil est source de stress, la moitié chez les offres publiques. La principale source de stress provient des difficultés rencontrées avec l'enfant, que ces difficultés soient d'ordre comportemental, scolaire, d'humeur ou d'attachement. Ceci est relevé dans la littérature comme un facteur qui impacte de manière significative diverses dimensions de l'accueil familial et prédit la satisfaction globale des FAH (Whenan, Oxlad et Lushington, 2009 ; Denby, Rindfleisch & Bean, 1999). En effet, ces problèmes sont considérés comme la source de stress la plus importante pour les familles d'accueil (McKeough et al., 2017).

⁶⁸ Dans une future éventuelle enquête, il serait intéressant d'ajouter des questions sur l'évolution de la qualité de la relation avec les parents biologiques suite au placement.

Les FAH publiques expriment davantage de difficultés et d'insatisfaction, bien que de manière modérée. Cela peut s'expliquer en partie par la réticence des FAH ciblées, souvent des grands-parents, à formuler des critiques en raison de leur lien familial avec l'enfant. Les offres publiques rapportent ainsi plus fréquemment des impacts négatifs tels que des déséquilibres familiaux ou une réorganisation du quotidien. Cependant, les FAH d'offre publique comme ciblée soulignent les impacts positifs de l'accueil : épanouissement personnel, affection partagée et renforcement des liens familiaux.

Une bonne entente entre famille d'accueil et parents biologiques

La littérature souligne que les relations entre les familles d'accueil et les parents biologiques peuvent affecter la satisfaction des FAH (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999 ; Wilson, Sinclair & Gibbs, 2000 ; Whenan, Oxlad et Lushington, 2009). Les trois quarts des FAH entretiennent des contacts avec les parents biologiques et la majorité estiment bien s'entendre avec eux. Les FAH qui rapportent des relations difficiles mentionnent des conflits, une parentalité inconsistante ou encore un refus du placement par les parents. Les offres ciblées ont davantage de contacts et une meilleure relation, ce qui est cohérent étant donné la nature des liens préexistants. On remarque d'ailleurs qu'accueillir un enfant de sa propre famille n'a pas changé les relations entretenues avec elle.

Forte reconnaissance par les proches mais une faible reconnaissance par l'État ressentie

Être à l'aise dans son rôle, le comprendre pleinement et se sentir reconnu constitue un facteur clé de satisfaction pour les familles d'accueil (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999). La grande majorité des FAH se trouvent à l'aise dans leur rôle et rapportent une reconnaissance élevée, surtout de la part de leur entourage et des professionnelles et professionnels du réseau. Une insatisfaction est ressentie quant à l'État et à son manque de reconnaissance, ceci de façon plus marquée chez les offres publiques.

Une faible partie des FAH ne se sentent pas à l'aise dans leur rôle, estimant que celui-ci n'est pas suffisamment clair. Le manque de clarté relevé par quelques familles d'accueil est lié aux difficultés rencontrées avec l'enfant ainsi qu'au manque d'inclusion dans les décisions. Les principaux éléments manquant de clarté concernent leur statut et leur implication, ainsi que le cadre légal et leurs droits en tant que FAH. Le manque d'information sur la suite du placement est également évoqué. Les diverses recherches montrent effectivement l'influence importante que ces éléments ont sur la satisfaction (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999 ; Geiger, Hayes & Lietz 2013).

Plus de soutien pour les FAH en termes d'encadrement et d'indemnisation

L'insatisfaction la plus marquée chez les familles d'accueil concerne le soutien perçu. Un tiers juge l'encadrement insuffisant et l'indemnisation inadaptée, surtout lorsqu'elles rencontrent des difficultés avec l'enfant ou expriment un manque de reconnaissance. De plus, seule un peu plus de la moitié connaît l'AGFAH, et un tiers Espace A, avec peu de participation aux activités proposées. Dans la littérature le contact avec d'autres FAH est reconnu comme prédicteur de satisfaction (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999). Une rare collaboration entre FAH est relevée : moins de la moitié est en contact régulier avec d'autres FAH (surtout dans les offres ciblées), et seulement une famille sur 10 bénéficie d'un soutien régulier de leur part.

Des pistes pour (re)devenir FAH

Plus d'un tiers des FAH publiques jugent très probable d'accueillir à nouveau un enfant, tandis que moins d'un quart ne le souhaitent pas. Du côté des FAH en offre ciblée, moins d'un tiers envisagent d'accueillir un enfant qu'elles ne connaissent pas, et un tiers sont certaines de ne pas vouloir le faire. La différence entre les types d'offres est significative : devenir offre publique relève davantage d'une vocation ou d'une décision proactive, tandis qu'être offre ciblée répond à un besoin plus ponctuel (Font, 2014 ; Euillet, 2020).

Dans la littérature, la principale motivation pour poursuivre l'accueil d'enfants réside dans le désir de venir en aide à ceux qui en ont besoin (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999 ; Whenan, Oxlad, et Lushington, 2009). Dans l'enquête, cela se traduit pour les FAH à l'expression d'un élan de solidarité, de partage et d'amour, ce qui est confirmé par la littérature (Geiger, Hayes & Lietz, 2013) et rejoint les motivations formulées dans une précédente enquête à Genève auprès des familles intéressées par l'accueil familial avec hébergement (Benninghoff & Mermillod, 2023). De plus, une expérience antérieure positive facilite la décision de renouveler cette démarche : l'intention de poursuivre ce rôle à l'avenir est plus forte si les FAH sont satisfaites de leur expérience, cela est également relevé par Geiger, Hayes et Lietz (2013).

Les principales raisons invoquées pour ne pas (re)devenir FAH sont liées à l'âge, à l'état de santé des accueillants, ainsi qu'au désir de poursuivre l'accueil actuel. Ces obstacles semblent davantage être le résultat de circonstances personnelles. Les aspects logistiques constituent également des obstacles, en particulier les préoccupations financières, comme l'indiquent des études antérieures (p.ex. Geiger, Hayes & Lietz 2013), ainsi que les problèmes de logement à Genève. Ce frein n'est pas une nouveauté, ayant déjà été mentionné dans l'enquête sur les motivations et les freins.

Il est important de souligner que le rôle de FAH est bien compris dans sa globalité, notamment en ce qui concerne l'engagement qu'il implique. Les FAH évoquent souvent l'énergie émotionnelle nécessaire à cette fonction comme frein. Les analyses révèlent que les impacts négatifs, dont les bouleversements familiaux, affectent défavorablement l'intention de poursuivre l'accueil. Cela montre que ce rôle nécessite un soutien spécifique ; la satisfaction vis-à-vis de l'encadrement proposé aux FAH a effectivement une influence positive sur leur probabilité de continuer.

Dans ce contexte, la qualité de la relation avec le réseau de protection des mineurs joue un rôle crucial dans la rétention des FAH. Cette relation repose notamment sur des éléments tels que la reconnaissance de leur rôle, le soutien, l'encadrement, ainsi que le travail d'équipe et la collaboration (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999 ; Geiger, Hayes & Lietz, 2013). L'enquête révèle effectivement que la reconnaissance par le réseau et la satisfaction de la collaboration influencent positivement le désir de continuer à accueillir des enfants dans le futur.

Comme mentionné précédemment, les difficultés rencontrées avec les enfants sont perçues comme une source de stress. Il s'agit d'un élément crucial influençant l'intention de continuer ainsi que plusieurs dimensions de la satisfaction (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999 ; Whenan, Oxlad, et Lushington, 2009). On remarque que les FAH sont davantage prêtes de continuer l'accueil et satisfaites de leur expérience globale de FAH si elles ne rencontrent pas de difficultés. Ces dernières influencent notamment le lien avec l'enfant, la satisfaction avec l'encadrement et de la collaboration avec le réseau.

8. PISTES D'AMELIORATION

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux résultats de l'enquête pour lesquels l'analyse a fait émerger des pistes pouvant améliorer l'accueil familial avec hébergement. Ces pistes concernent à la fois les familles d'accueil et les mineurs placés.

Résultats pour lesquels l'analyse a fait émerger des pistes	Pistes pour améliorer l'accueil familial
POUR LES FAMILLES D'ACCUEIL	
A. Reconnaissance et collaboration	
L'insatisfaction la plus marquée chez les familles d'accueil concerne le soutien perçu. Un tiers juge l'encadrement insuffisant et l'indemnisation inadaptée. La reconnaissance par le réseau et la satisfaction de la collaboration influencent la satisfaction des FAH (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999) ainsi que le souhait de continuer à accueillir des enfants dans le futur.	<i>Consolider le soutien des services de l'État aux FAH et développer la reconnaissance des FAH, notamment en augmentant les indemnisations et en renforçant la collaboration entre les partenaires du réseau et les FAH.</i>
B. Soutien et formation	
La principale source de stress provient des difficultés rencontrées avec l'enfant, que ces difficultés soient d'ordre comportemental, scolaire, d'humeur ou d'attachement. Les FAH expriment des besoins de soutien ainsi que le souhait d'accéder à davantage d'opportunités de formation, un facteur qui est déterminant dans leur volonté de poursuivre ce rôle (Geiger, Hayes & Lietz, 2013).	<i>Renforcer l'appui aux FAH dans les domaines éducatif et psychologique afin de les aider à faire face à leurs difficultés et de renforcer leur expertise de familles d'accueil aux travers notamment de formation.</i>
C. Encadrement des associations	
Relativement peu de FAH connaissent les associations Espace A et l'AGFAH. De plus, la moitié des FAH n'ont pas de contacts avec d'autres FAH alors que ces contacts sont reconnus comme prédicteurs de satisfaction (Denby, Rindfleisch & Bean, 1999).	<i>Accroître l'encadrement des FAH via les associations, améliorer notamment leur visibilité et favoriser la création d'un réseau de FAH.</i>
D. Préparation au rôle de FAH	
La préparation à l'accueil d'un enfant, qu'il soit connu ou non, est primordial pour rentrer dans le rôle de famille d'accueil (Geiger, Hayes & Lietz, 2013). Les FAH ciblées rapportent moins de temps de préparation, souvent en raison de placement en urgence (Coakley et al., 2007). En revanche, les FAH publiques sont plus nombreuses à estimer ne pas avoir reçu assez d'informations sur l'enfant et auraient souhaité mieux connaître le contexte familial, le parcours de vie et de santé de l'enfant.	<i>Être attentif à l'analyse des informations à transmettre aux FAH d'offres publiques et vérifier qu'il ne manque pas d'informations pertinentes aux placements en accueil familial.</i>
E. Rétention des FAH	
La motivation la plus souvent mentionnée pour devenir ou continuer à être FAH d'offre publique concerne la solidarité et le fait de donner de l'amour (Benninghoff & Mermillod, 2023 ; Whenan, Oxlad, et Lushington, 2009). Par exemple : "Je sais que je déborde d'amour et que je peux apporter du soutien et une présence importante à un enfant placé chez moi".	<i>Valoriser l'accueil familial en mettant en avant les valeurs de solidarité et les valeurs affectives, particulièrement lors de campagnes de recrutement de FAH.</i>

Résultats pour lesquels l'analyse a fait émerger des pistes	Pistes pour améliorer l'accueil familial
POUR LES MINEURS	
F. Bien-être	
Les mineurs placés expriment un niveau élevé de bien-être, la grande majorité se considèrent heureux et en bonne santé. Le bien-être est plus élevé en FAH qu'en foyers (Delfabbro, Barber et Bentham, 2002) ainsi que pour ceux n'ayant pas connu de placements antérieurs (Euillet, 2020).	Dans la mesure du possible, favoriser le placement en famille d'accueil et éviter de multiplier les lieux de placement.
G. Liens avec l'IPE	
La quasi-totalité des mineurs placés connaissent la personne en charge de leur dossier au SPMi qu'ils soient en foyers ou en FAH. Par contre, les mineurs en FAH savent moins contacter leur IPE, particulièrement les plus jeunes et en offre publique.	Renforcer le lien entre l'IPE et le mineur placé en FAH, plus particulièrement en offre publique et auprès des plus jeunes afin de favoriser le contact en cas de besoin.
H. Préparation au placement	
Pour les mineurs vivre chez leur FAH est plus facile lorsqu'ils comprennent les raisons de leur placement. Par ailleurs, seule la moitié savait ce qui allait se passer lors de leur premier jour de placement.	Apporter préalablement au placement une attention particulière à l'écoute des mineurs et à leurs besoins; prendre le temps de répondre à leurs interrogations tout en vérifiant leur compréhension et prendre soins d'expliquer le déroulement de la première journée.

9. BIBLIOGRAPHIE

- Benninghoff Fabienne, Mermillod Louis, (2023) *Enquête sur les motivations et les freins à devenir famille d'accueil avec hébergement*, Direction générale de l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse, DIP, Genève [Enquête sur les motivations et les freins à devenir famille d'accueil avec hébergement | ge.ch](#)
- Bombach, C., Gabriel, T., Stohler, R., & Werner, K. (2018). "And then I realised I can't do it anymore": Foster care breakdown perspectives of foster children and foster parents in German-speaking Switzerland. *International Journal of Child & Family Welfare*, 18(1-2), 63-79.
- Delfabbro, P. H., Barber, J. G., & Bentham, Y. (2002). Children's satisfaction with out-of-home care in South Australia. *Journal of Adolescence*, 25(5), 523-533.
- Denby, R., Rindfleisch, N., & Bean, G. (1999). Predictors of foster parents' satisfaction and intent to continue to foster. *Child abuse & neglect*, 23(3), 287-303.
- DIP (2021), Brochure *Devenir famille d'accueil avec hébergement pour des enfants placés par l'intermédiaire du service de protection des mineurs (SPMi)*, <https://www.ge.ch/document/26066/telecharger>
- Euillet, S. (2020). Foster care in France: children's perception of their own well-being. *Child & Family Social Work*, 25, 160-168.
- Fernandez, E. (2009). Children's wellbeing in care: Evidence from a longitudinal study of outcomes. *Children and Youth Services Review*, 31(10), 1092-1100.
- Font, S. A. (2014). Kinship and nonrelative foster care: The effect of placement type on child well-being. *Child development*, 85(5), 2074-2090.
- Geiger, J. M., Hayes, M. J., & Lietz, C. A. (2013). Should I stay or should I go? A mixed methods study examining the factors influencing foster parents' decisions to continue or discontinue providing foster care. *Children and Youth Services Review*, 35(9), 1356-1365.
- McKeough, A., Bear, K., Jones, C., Thompson, D., Kelly, P. J., & Campbell, L. E. (2017). Foster carer stress and satisfaction: An investigation of organisational, psychological and placement factors. *Children and Youth Services Review*, 76, 10-19.
- Montserrat, C., & Casas, F. (2006). Kinship foster care from the perspective of quality of life: Research on the satisfaction of the stakeholders. *Applied Research in quality of life*, 1, 227-237.
- Organisation internationale de normalisation. (2018). « *Management de la qualité — Satisfaction du client — Lignes directrices relatives à la surveillance et au mesurage* » (ISO 10004:2018).
- Potin, E. (2009). Vivre un parcours de placement. Un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, (8).
- Selwyn, J., Wood, M., & Newman, T. (2017). Looked after children and young people in England: Developing measures of subjective well-being. *Child Indicators Research*, 10, 363-380.
- Whenan, R., Oxlad, M., & Lushington, K. (2009). Factors associated with foster carer well-being, satisfaction and intention to continue providing out-of-home care. *Children and Youth Services Review*, 31(7), 752-760.
- Wilson, L., & Conroy, J. (1999). Satisfaction of children in out-of-home care. *Child welfare*, 53-69.
- Wilson, K., Sinclair, I., & Gibbs, I. (2000). The trouble with foster care: The impact of stressful 'events' on foster carers. *British Journal of Social Work*, 30(2), 193-209.